

ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

**RÉPONSES À LA DEMANDE
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

VOLET LOISIR ET SPORT - PARTIES 1 À 43

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE VOLET LOISIR ET SPORT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (VOLET LOISIR ET SPORT)

Programmes et investissements

1. Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2021. Préciser :
 - a) les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations en 2020-2021;
 - b) les budgets respectifs en 2020-2021 et ceux prévus en 2021-2022;
 - c) le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
 - d) le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.
2. Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.
3. Sommaire et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :
 - a) Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir;
 - b) Programme de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées;
 - c) Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport;
 - d) Programme d'assistance financière aux camps de vacances;
 - e) Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;
 - f) Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience;
 - g) Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir;
 - h) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
 - i) Soutien financier au Conseil québécois du loisir.
4. Montant des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022.
5. Sommaire des subventions accordées aux autres organismes sportifs et liste détaillée des subventions accordées dans le cadre de ces programmes pour l'année financière 2020-2021 :
 - a) Programme de soutien aux événements sportifs;
 - b) Programme équipe Québec;
 - c) Centre national multisport-Montréal;
 - d) Institut national du sport du Québec;
 - e) Fédération québécoise du sport étudiant;
 - f) Corporation Sports-Québec;
 - g) Les bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.

6. La liste des projets déposés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives en 2020-2021. La liste des projets acceptés, refusés et en attente d'une en 2020-2021. Veuillez indiquer, pour chaque projet, l'aide financière demandée et la somme octroyée.
7. État des investissements pour l'Institut national du sport. Prévisions budgétaires pour 2020-2021 et 2021-2022.
8. État des investissements pour le Panthéon des sports. Prévisions budgétaires pour 2020-2021 et 2021-2022.
9. Liste des écoles, par région administrative, ayant bénéficié de l'aide financière attribuée dans le cadre du programme La culture du sport à l'école secondaire publique, élaborée pour soutenir les équipes sportives interscolaires pour 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.
10. Financement accordé aux établissements scolaires dans le cadre du programme Sports-études. Ventilation par programme et par établissement.
11. Concernant la mise en œuvre d'un outil d'intervention pour faire face aux comportements inacceptables dans le milieu du hockey mineur :
 - a) liste des consultations effectuées;
 - b) appels d'offres;
 - c) rencontres;
 - d) coûts pour 2020-2021.
12. Toute somme investie et la liste des communications et échanges avec la LNAH et toutes les fédérations sportives concernant les propos haineux dans le sport en 2020-2021.
13. Liste des fédérations sportives reconnues par le Ministère ainsi que leur financement pour 2020-2021 et prévisions 2021-2022.
14. Concernant la suspension de la reconnaissance de la Fédération de lutte olympique :
 - a) détails;
 - b) rapports;
 - c) analyses.
15. Indiquer, pour 2020-2021, le nombre et la liste des demandes de reconnaissance par des fédérations sportives et indiquer si ce sont des nouvelles fédérations ou si c'est une demande qui a été faite à la suite d'une suspension.
16. Indiquer, pour 2020-2021, le nombre et la liste des fédérations sportives qui sont sous enquête par le Ministère quant à leur reconnaissance.
17. Indiquer, pour 2020-2021, le nombre et la liste des fédérations sportives qui ont vu leur financement diminuer et les raisons.
18. Évolution du financement des Jeux du Québec depuis les cinq dernières années.
19. Indiquer pour 2020-2021 le nombre d'entraîneurs suspendus ou expulsés par les fédérations sportives qui sont financées par le gouvernement et les raisons des suspensions ou expulsions.

20. Concernant l'aide annoncée le 15 octobre 2020, veuillez détailler les crédits octroyés, la raison justifiant l'investissement, les entités visées pour chacune des aides financières, ainsi que le calendrier de déboursement des crédits pour chacun des éléments annoncés, soit :
 - a. soutien financier destiné au fonctionnement des organismes provinciaux, régionaux et locaux;
 - b. aide aux fédérations sportives;
 - c. projets favorisant l'activité physique, le loisir, le sport et le plein air;
 - d. mesure pérenne de soutien au transport pour la participation à des activités récréatives et sportives;
 - e. aide accordée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;
 - f. soutien au réseau sportif collégial et universitaire;
 - g. favoriser l'avancement des femmes et des filles en loisir et en sport.
21. Tout crédit octroyé afin de développer des protocoles sécuritaires pour la pratique d'activité physique en période de pandémie.
22. Tous les investissements réalisés afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et les mauvaises habitudes de vie dans la population en période de pandémie, veuillez ventiler par initiative supportée.
23. Concernant l'accès à l'information :
 - a. Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2020-2021;
 - b. Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2020-2021;
 - c. Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2020-2021.

Politique nationale du loisir, du sport et de l'activité physique

24. État de situation, au 31 mars 2021, de la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ainsi que sur son plan d'action. Prévisions budgétaires pour 2021-2022.
25. Liste des mesures, des programmes et des investissements en lien avec la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique *Au Québec on bouge*, ventilés par région et par mois en 2020-2021. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2021-2022.

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

26. Montant total et ventilation des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2020-2021 ; prévisions pour 2021-2022.
27. Bilan du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et prévisions pour 2020-2021 et 2021-2022. Indiquer :
 - a) la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement, l'installation et la région concernée ;
 - b) la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement et la région concernée.

Commotions cérébrales

28. Bilan de chaque mesure mise en place dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives. Ventiler par :
 - a) mesures mises en place;
 - b) indicateurs et cibles atteintes;
 - c) sommes investies en 2020-2021 et celles prévues en 2021-2022.
29. Préciser l'étendue des sanctions sévères imposées aux personnes qui font des gestes dangereux ou violents. Préciser la liste des fédérations sportives visées par cette mesure.
30. Préciser l'état de situation, au 31 mars 2021, concernant l'approbation des règlements de sécurité des fédérations sportives par la ministre, comme le prévoit la *Loi sur la sécurité dans les sports*. Indiquer l'échéancier prévu pour la conformité de tous les sports (sports à risque et autres sports).
31. Présenter les résultats exhaustifs de la campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales à l'intention des parents. Indiquer le budget investi en 2020-2021 et celui prévu en 2021-2022.
32. Indiquer les mesures prises par le Ministère pour faire respecter la directive incitant à retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croie avoir subi une commotion cérébrale, à interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée même si les symptômes ont disparu, à ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale, à informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.
33. Préciser les résultats 2020-2021 des travaux du groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puisse être élaboré un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les différents outils nécessaires à son utilisation. Indiquer :
 - a) le nombre de rencontres tenues en 2020-2021;
 - b) les membres du comité présents aux rencontres (y compris les membres externes et observateurs);
 - c) les résultats des rencontres tenues.
34. Fournir la liste des organismes sportifs qui n'ont toujours pas de protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.
35. Fournir le détail des critères nécessaires pour faire valider un protocole de gestion des commotions cérébrales dans les organismes sportifs.
36. Fournir la liste des fédérations sportives qui ne se sont toujours pas dotées, au 31 mars 2021, d'une ressource responsable dans chaque équipe de la surveillance, de la détection et de la gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.
37. Fournir la liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé, au 31 mars 2021, une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et, le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

38. Fournir le bilan du programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale. Indiquer :
- a) les sommes investies par le Ministère dans le programme en 2020-2021;
 - b) le nombre de formateurs et de formatrices du Ministère en 2020-2021;
 - c) la compétence et les diplômes nécessaires pour octroyer la formation;
 - d) le nombre de formations données à l'intention des ressources en 2020-2021 ;
 - e) le type de ressources formées (organismes sportifs, établissements scolaires, etc.).

Saine alimentation et mode de vie actif

39. Indiquer les outils mis en place au 31 mars 2021 par le Ministère pour soutenir diverses mesures visant à réduire la consommation de boissons sucrées chez les jeunes.
40. Mesures de prévention que le gouvernement entend prendre, incluant des mesures pour favoriser la pratique du sport, afin de lutter contre la malbouffe, la sédentarité, le tabagisme et les infections transmises sexuellement afin de réduire la prévalence des maladies chroniques et d'améliorer les habitudes de vie. Sommes prévues à cet effet en 2020-2021 et en 2021-2022.
41. Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le Ministère pour développer les compétences alimentaires et culinaires des jeunes à l'école en vue d'accroître leur autonomie face aux mets préparés et à la restauration.
42. Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le Ministère pour soutenir davantage les politiques alimentaires scolaires, du primaire à l'université.
43. Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le Ministère pour maximiser les occasions pour les jeunes d'être actifs au quotidien et d'adopter un mode de vie physiquement actif de façon durable.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2021 Préciser :

- a) les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations en 2020-2021;
- b) les budgets respectifs en 2020-2021 et ceux prévus en 2021-2022;
- c) le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
- d) le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.

RÉPONSE

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

a) **Objectif**

Par ce programme, le Ministère souhaite :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis à la suite d'un appel de projets sera évalué en fonction des critères d'admissibilité suivants :

- 13.1. Le demandeur doit être un organisme admissible;
- 13.2. L'installation et les travaux doivent être admissibles;
- 13.3. Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- 13.4. L'aide demandée ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible jusqu'à concurrence de 7,5 millions de dollars;
- 13.5. Le cumul de l'aide gouvernementale doit être inférieur ou égal à 50 % du coût total du projet (75 % pour l'Administration régionale Kativik, les villages nordiques, les commissions scolaires et les cégeps).

Réalisations

- Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2020-2021. Les projets dans le cadre du PSISR – phase IV ont été autorisés en 2018-2019 et en 2019-2020. Aucun nouveau projet n'a été autorisé en 2020-2021 puisque l'enveloppe financière a été utilisée en totalité.

b) **Budget**

- Enveloppe de 150 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au Programme à ce jour).

c) **Informations sur les demandes**

Données pour l'année financière 2020-2021 :

Nombre de demandes reçues	0
Nombre de projets refusés	7
Nombre de projets autorisés	0

d) **Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise**

Aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ce programme en 2020-2021.

Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling

a) Objectif

Par ce programme, le Ministère souhaite :

- financer le remplacement ou la modification d'un tel système pour répondre au Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020;
- assurer la pérennité et la fonctionnalité des arénas et des centres de curling existants ainsi que leur mise aux normes;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif;
- contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

Critères d'admissibilité

- Description
 - Le programme comporte les deux volets suivants :
 - Volet 1 - La modification ou le remplacement d'un système de réfrigération dans un aréna ou un centre de curling;
 - Volet 2 - La mise aux normes et la rénovation d'un aréna ou d'un centre de curling lorsque celui-ci exige des travaux de nature urgente et requis pour assurer la santé ou la sécurité des utilisateurs, ou l'intégrité du bâtiment, et ce, sous réserve de l'admissibilité du projet au volet 1.
- Organismes admissibles
 - Seuls les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL sont admissibles au Programme. Ils doivent être propriétaires ou emphytéotes du terrain et de l'installation faisant l'objet de la demande.
 - Le demandeur doit faire la démonstration probante de sa capacité à assurer l'exploitation et le maintien en bon état de l'installation faisant l'objet de la demande.
 - Dans le cas d'un organisme scolaire ou d'un OBNL, une entente de services destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité doit être signée avec l'organisme municipal de son territoire.
- Installations admissibles
 - Pour être admissible, une installation doit être munie d'au moins un système de réfrigération servant au refroidissement de la surface glacée et fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22.
- Travaux admissibles
 - Volet 1 :
 - l'acquisition, ainsi que les travaux ayant trait à l'installation ou à la conversion d'un système de réfrigération et de récupération de chaleur ou inhérent à la salle mécanique;
 - lorsqu'ils sont relatifs au système de réfrigération, les travaux permettant de modifier ou remplacer le système dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur en recourant à l'un des réfrigérants suivants :
 - l'ammoniac;
 - le dioxyde de carbone (CO₂);
 - un réfrigérant synthétique de nouvelle génération ayant un potentiel de réchauffement global de moins de 700.
 - Volet 2 :
 - les travaux admissibles de mises aux normes ou de rénovations doivent être :
 - essentiels à la poursuite des opérations de l'installation;
 - de nature urgente et requis pour assurer la santé ou la sécurité des utilisateurs, ou l'intégrité du bâtiment.
- Travaux non admissibles
 - Tous travaux de reconstruction ou de nouvelle construction;
 - Tous travaux similaires à ceux prévus dans le cadre du projet et ayant fait l'objet d'une contribution financière d'un ministère ou d'un organisme public au cours des dix (10) années précédant le dépôt d'une demande dans le cadre du programme concerné.

Réalisations

- Voir Annexe 1.

b) Budget

- Enveloppe de 110 000 000 \$ (non spécifique à une année financière précise, cela consiste à l'enveloppe totale allouée au programme).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2020-2021 :

Nombre de demandes reçues	0
Nombre de projets refusés	0
Nombre de projets autorisés	5

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 1.

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux

a) Objectif

Par le financement d'événements sportifs internationaux, le MEQ influence positivement le développement du sport de haut niveau au Québec en misant sur deux axes :

- le développement de l'athlète dans les démarches visant à atteindre les plus hauts sommets de performance;
- le développement global du système sportif.

Critères d'admissibilité

- Clientèle
 - Le demandeur doit être une fédération sportive québécoise reconnue par le Ministère.
- Compétitions sportives admissibles
 - Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux vise les compétitions sportives de haut niveau.
 - Pour le volet 1 – Compétitions sportives internationales de niveau 1, ces compétitions sont :
 - un championnat du monde (senior et junior);
 - une coupe du monde, une série mondiale ou une compétition du principal circuit de la fédération internationale concernée (senior et junior);
 - un championnat panaméricain ou du Commonwealth (senior);
 - une compétition d'un circuit panaméricain (senior);
 - une qualification de zone panaméricaine (senior);
 - un événement d'un circuit de la fédération internationale qui regroupe des athlètes de l'élite mondiale (senior et junior);
 - une compétition sportive internationale ouverte ou sur invitation autorisée par le Ministère (senior et junior).
 - Pour le volet 2 – Compétitions sportives internationales de niveau 2, ces compétitions sont notamment :
 - une qualification de zone panaméricaine (junior);
 - un championnat panaméricain ou du Commonwealth (junior);
 - une compétition d'un circuit panaméricain (junior);
 - une compétition d'un circuit nord-américain (senior et junior);
 - une compétition universitaire unisport internationale;
 - une compétition sportive internationale ouverte ou sur invitation.
 - Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux vise également dans le cadre du volet 3 – Candidatures aux événements sportifs internationaux, le soutien aux candidatures pour de nouveaux événements pouvant se qualifier dans le volet 1.
 - Les événements et les demandes doivent respecter les critères d'admissibilité suivants :
 - La discipline sportive doit être régie par une fédération sportive québécoise reconnue par le MEQ.
 - La compétition doit être sanctionnée par la fédération sportive québécoise de la discipline concernée.
 - Le demandeur doit faire la démonstration probante de son incapacité à financer l'événement par la commandite, la vente de billets, les droits de télévision et les autres sources d'autofinancement.
 - Pour le volet 1 – Compétitions sportives internationales de niveau 1, les critères suivants s'appliquent :
 - La compétition doit être sanctionnée et être présente au calendrier de compétition de la fédération internationale concernée.
 - La discipline sportive concernée doit être présente au programme des Jeux olympiques ou des Jeux paralympiques.
 - La compétition doit présenter un nombre minimal de six (6) pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'une compétition ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
 - Un minimum de 50 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada.

- Un minimum de 20 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada et des États-Unis.
- Des activités de découverte et de promotion de la discipline concernée ou d'initiation à celle-ci doivent être présentées.
- Des activités de développement ou de formation organisées en marge de l'événement (pour les entraîneurs, les officiels, les athlètes et les bénévoles) doivent être présentées.
- Pour le volet 2 – Compétitions sportives internationales de niveau 2, les critères suivants s'appliquent :
 - Des athlètes québécois doivent obligatoirement participer à la compétition.
 - La compétition doit présenter un nombre minimal de quatre (4) pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'une compétition ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
 - Un minimum de 30 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada.
 - Un minimum de 10 % des athlètes participants doit venir de l'extérieur du Canada et des États-Unis.
- 10. Pour le volet 3 – Candidatures aux événements sportifs internationaux, les critères suivants s'appliquent :
 - Un processus de mise en candidature doit être en vigueur auprès de la fédération internationale ou de la fédération canadienne concernée, selon le cas et les droits de présentation de l'événement ne doivent pas avoir été attribués avant le dépôt de la demande d'aide.
 - La demande d'aide financière doit accompagner le dépôt d'une candidature auprès de la fédération internationale ou de la fédération canadienne concernée, selon le cas.
 - Une seule demande d'aide peut être transmise pour un même dossier de candidature.

Réalisations

- Voir Annexe 2.

b) Budget

- Enveloppe de 5 000 000 \$ en 2020-2021.

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2020-2021 :

Nombre de demandes reçues	14*
Nombre de projets refusés	0
Nombre de projets acceptés	6

* 8 demandes sont toujours en traitement.

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

Voir Annexe 2.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

a) Objectif

Par le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives, le Programme vise à :

- soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- le demandeur doit être un organisme admissible;
- l'infrastructure doit être admissible;
- les travaux prévus doivent être admissibles;
- le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- l'aide demandée et le cumul de l'aide gouvernemental doivent respecter les exigences prévues.

Réalisations

- Voir Annexe 3.

b) Budget

- Enveloppe (fédérale-provinciale) de 294 000 000 \$ (pas spécifique à une année financière précise).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2020-2021 :

Nombre de demandes reçues	623*
Nombre de projets refusés	403
Nombre de projets acceptés	157

* : Le processus d'approbation de 63 projets est en cours.

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 3.

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec

a) Objectif

Le Programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il permet également :

- d'accroître l'attractivité des villes pour la présentation des Finales des Jeux du Québec;
- d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;
- de participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'installation et les travaux doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande;
- L'aide demandée ne peut excéder 100 % du coût maximal admissible jusqu'à concurrence de cinq (5) millions de dollars;
- Le cumul de l'aide gouvernementale doit être inférieur ou égal à 100 % du coût total du projet.

Réalisations

- Voir Annexe 4.

b) Budget

- Enveloppe de 25 000 000 \$ (pas spécifique à une année financière précise).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2020-2021 :

Nombre de demandes reçues	2
Nombre de projets refusés	0
Nombre de projets acceptés	2

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

- Voir Annexe 4.

Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

a) Objectif

Le Programme poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air;
- Accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- Répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécoise.

Critères d'admissibilité

Le projet soumis doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit être un organisme admissible;
- L'aménagement et les travaux doivent être admissibles;
- Le demandeur doit soumettre tous les documents requis pour la présentation d'une demande d'aide financière;
- L'aide financière demandée ne peut pas excéder 80 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour une municipalité ou une MRC de 10 000 habitants et moins ou un autre organisme admissible. Dans le cas d'une municipalité ou d'une MRC de 10 001 à 100 000 habitants, l'aide financière demandée ne peut pas excéder 60 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 150 000 \$;
- Le cumul des subventions publiques doit être inférieur ou égal à 80 % des coûts admissibles du projet.

Réalisations

- Voir Annexe 5.

b) Budget

- Enveloppe de 30 M\$ (mesure du budget 2019-2020 : 5 M\$ par année financière de 2020-2021 à 2025-2026).

c) Informations sur les demandes

Données pour l'année financière 2020-2021 :

Nombre de demandes reçues	298*
Nombre de projets refusés	127
Nombre de projets acceptés	136

* : 35 projets sont toujours en analyse.

d) Montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise

Voir Annexe 5.

Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) et Programme d'aide financière aux événements de loisir (PAFEL)

Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)

a) Informations sur le programme

Objectifs

Offrir un soutien financier aux ONL qui sont reconnus par le Ministère en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et qui contribuent, par leur mission et leurs actions, au développement et à l'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir de la population québécoise dans une perspective de développement durable. Plus spécifiquement :

- **Volet soutien à la mission** : Apporter un soutien financier aux ONL reconnus comme chefs de file dans leur champ d'intervention en loisir pour la réalisation de leur mission et de leurs actions.
- **Volet soutien aux projets de plein air** : Soutenir les ONL dans la réalisation d'un projet de plein air d'envergure provinciale qui favorise l'accessibilité, la promotion ou la qualité de l'expérience pour la population québécoise.
- **Volet soutien en entente de services** : Apporter un soutien financier à un ONL pour la réalisation d'une responsabilité particulière en matière de loisir.

Critères de reconnaissance (PRONL)

1. Être un organisme d'action communautaire en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, soit :
 - 1.1 Être un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies¹;
 - 1.2 Entretenir une vie associative et démocratique;
 - 1.3 Être enraciné dans la communauté;
 - 1.4 Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
2. Être un organisme d'utilité publique qui poursuit une mission d'intérêt général en loisir (propre à la collectivité et qui transcende celui de ses membres) qui, soit :
 - a) couvre un ou plusieurs des secteurs suivants : loisir actif, culturel, motorisé, de plein air, scientifique, socioéducatif ou touristique;
 - b) développe un champ d'intervention en loisir spécialisé, pour une clientèle qui présente des besoins particuliers et qui est susceptible de bénéficier d'une action sociale adaptée dans un ou plusieurs de ces secteurs;
 - c) fait de la défense collective des droits dans un ou plusieurs secteurs du loisir ou pour une clientèle.
3. Être considéré par le gouvernement du Québec comme le chef de file d'un champ d'intervention en loisir en le démontrant par :

La mobilisation, le regroupement et la représentation, sur une base continue, d'un effectif affilié d'au moins 1 000 membres individuels ou de neuf membres collectifs qui regroupent un minimum de 1 000 personnes (membres ou adhérents), et ce, sur le territoire québécois.²

 - 3.2 L'adoption de positions et la réalisation d'actions de portée provinciale à titre de leader, dans les axes d'intervention suivants :

L'accès au savoir :

 - 3.2.1 L'élaboration et l'offre de programmes de formation et de perfectionnement aux intervenants et aux participants;

1. Les organismes constitués en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes sont admissibles s'ils exercent la majorité de leurs activités au Québec. Les organismes actifs sur le plan international doivent avoir leur siège social au Québec et y tenir les réunions de leurs administrateurs de même que leur assemblée annuelle. Ils peuvent être constitués en vertu de la loi québécoise ou canadienne.

2. Dans le respect de l'esprit de la Loi sur la sécurité dans les sports et pour veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes, un ONL qui n'atteint pas le nombre minimal de membres requis, mais qui possède un règlement de sécurité approuvé par le Ministère, pourrait, nonobstant la norme 3.1, être considéré comme chef de file de son champ d'intervention. L'organisme national de loisir doit faire approuver son règlement de sécurité par le ministre responsable de l'application de la Loi. Cette procédure doit être effectuée selon les prescriptions du Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité. Une fois que le ministre a approuvé, avec ou sans modification, ce règlement de sécurité, il revient à l'organisme de veiller à ce que ses membres le respectent.

- 3.2.2 L'expérimentation, l'innovation et la recherche, notamment la surveillance des nouvelles tendances pour répondre aux besoins des pratiquants;
- 3.2.3 L'élaboration et le déploiement d'outils (de communication et de gestion) pour le milieu accessibles aux membres et à la population;
- 3.2.4 La promotion de son champ d'intervention en loisir, dans une perspective de pérennité et d'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir;
- 3.2.5 La concertation des acteurs du milieu.

La prévention de la santé et la gestion du risque :

- 3.2.6 L'établissement de standards en matière de sécurité, d'éthique et d'encadrement;
 - 3.2.7 Le cas échéant, la mise en œuvre d'actions visant la qualité et la sécurité des aménagements ou l'accessibilité aux lieux de pratique;
 - 3.2.8 La démocratie et l'engagement citoyen;
 - 3.2.9 La reconnaissance, le soutien et la promotion du bénévolat.
4. Rayonner au-delà du cadre local et régional en assurant, à titre de leader, le déploiement de services à ses membres et à la population dans au moins 9 des 17 régions administratives du Québec³.
 5. Posséder un plan de développement pluriannuel approuvé par le conseil d'administration.
 6. Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.
 7. Se conformer aux lois applicables et aux règlements édictés par le gouvernement du Québec.

Critères d'admissibilité (PAFONL)

1. Être un ONL reconnu par le PRONL et assurer, à titre de leader, la régie d'un champ d'intervention en loisir et contribuer de façon significative au développement de celui-ci en favorisant son accessibilité, la qualité de l'expérience et sa promotion dans une perspective de pérennité et d'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir.
2. Être un organisme d'utilité publique qui poursuit une mission principale en loisir et offrir des activités dont la prédominance consiste à:
 - a) couvrir l'un des secteurs du loisir suivants : loisir actif, de plein air, socioéducatif ou touristique; ou
 - b) développer un champ d'intervention en loisir spécialisé pour une clientèle qui présente des besoins particuliers et qui est susceptible de bénéficier d'une action sociale adaptée dans un ou plusieurs de ces secteurs.
3. Posséder et démontrer une capacité de régie dans un champ d'intervention en loisir propre à une activité de loisir ou à une clientèle qui présente des besoins particuliers et qui est susceptible de bénéficier d'une action sociale adaptée.
4. Assurer la présence d'au moins une ressource humaine à temps plein, ou l'équivalent, à savoir deux personnes à mi-temps affectées à la direction générale de l'organisme ou au développement du champ d'intervention en loisir concerné.
5. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public ou de tout autre bailleur de fonds.
6. Offrir, depuis au moins trois ans, des services diversifiés qui, en tout état de cause, dépassent les intérêts de ses membres.
7. Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures liées au soutien à sa mission avec le gouvernement du Québec.
8. Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'assistance financière du PAFONL dûment rempli au plus tard le 9 juin 2017

État de situation en 2020-2021

- 24 organismes ont reçu un soutien financier;
- le programme couvre la période 2017-2021.

b) Budget initial 2020-2021 3 420 353 \$ (incluant le Programme d'aide financière aux événements de loisir).

3. Le rayonnement des services à l'échelle nationale des organismes est déterminé par une représentativité suffisante d'activités en ce qui concerne la présence de membres collectifs ou individuels affiliés, de ressources humaines permanentes, de sites de pratique agréés, et de formations et d'événements tenus sous la régie de l'ONL dans les différentes régions du Québec.

c) Informations sur les demandes

Demandes	Soutien à la mission	Soutien aux projets de plein air	Soutien en entente de service
Reçues (2017-2018)	24	8	8
Retenues (admissibles)	24	6	8
Refusées	0	2	0

d) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 1 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle

Programme d'aide financière aux événements de loisir (PAFEL)**a) Informations sur le programme****Objectifs**

Le PAFEL comporte deux volets dans lesquels se répartit l'aide financière :

- **Soutien à la tenue d'événements nationaux et internationaux** : Ce volet vise à soutenir l'offre événementielle en loisir fédéré dans le but de faire rayonner l'apport des ONL à l'essor du loisir au Québec et de stimuler l'attractivité de ceux-ci auprès des acteurs et du grand public.
- **Soutien à la participation aux événements internationaux** : Ce volet vise à soutenir la participation d'un ou de plusieurs individus dont le talent est confirmé à des événements d'envergure internationale.

Critères d'admissibilité – Soutien à la tenue d'événements nationaux et internationaux

Détenir le statut d'[ONL reconnu](#) par le MEQ en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et être soutenu financièrement par l'intermédiaire du volet Soutien à la mission du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)^[1].

1. Tenir un événement qui poursuit l'un ou l'autre ou une combinaison des objectifs des axes suivants:
 - Axe « participatif » : Attirer des événements ayant pour objectif la tenue de rassemblements d'envergure à des fins récréatives et d'accès au savoir (dans le respect de règles établies par une organisation reconnue et responsable de leur application), dans les divers champs d'intervention en loisir.
 - Type « grand public » : événement populationnel.
Ex. : expositions, festivals, jamborees, compétitions.
 - Type « concertation » : rassemblement visant à partager et à développer l'expertise.
Ex. : congrès, colloques, conférences, symposiums.
 - Axe « dépassement » : attirer des événements ayant pour objectif la tenue de rassemblements d'envergure à des fins de comparaisons avec les pairs dans divers champs d'intervention en loisir. Ex. : défis, compétitions, concours, épreuves, championnats, qualifications.
2. Assurer la régie de l'événement.^[2]
3. Avoir une participation attendue d'au minimum cent participants ou participantes ou cent inscriptions (sans les spectateurs).
4. Pour un événement d'envergure nationale, dénombrer au minimum des participants ou des participantes en provenance de :
 - Quatre provinces ou territoires (y compris le Québec) ou de neuf régions administratives du Québec, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.

Pour un événement d'envergure internationale, dénombrer :

- Quatre pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
- Vingt-cinq pourcent de participants (25 %) en provenance de l'extérieur du Canada.

5. Avoir tenu ou tenir l'événement entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 pour l'exercice financier 2019-2020; Avoir tenu ou tenir l'événement entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 et pour l'exercice financier 2020-2021.
6. Fournir une mise de fonds^[3] minimale de 20 % pour la réalisation du projet.
7. Avoir un budget minimal de 25 000 \$.
8. Tenir l'événement sur le territoire québécois.
9. Accepter la [Carte accompagnement loisir](#) pour les spectateurs (le cas échéant) pendant toute la durée de l'événement.
10. Transmettre au MEQ le formulaire de demande d'assistance financière dans les délais prescrits au moment de l'appel de projets pour l'année financière visée^[4].

Critères d'admissibilité – Soutien à la participation aux événements internationaux

1. Soumettre une demande pour la participation d'un ou de plusieurs individus à un événement d'envergure internationale, au Québec ou à l'étranger qui comporte au minimum :
 - a) Quatre pays participants, y compris le Canada, à l'exception d'un événement ne pouvant pas répondre à ce critère en raison de son format.
 - b) Vingt-cinq pourcent de participants ou de participantes (25%) en provenance de l'extérieur du Canada.
 - c) Cent participants ou participantes ou inscriptions (sans les spectateurs).
2. Soumettre une demande pour la participation d'un ou de plusieurs individus :
 - a) à un événement ayant pour objectif la comparaison avec les pairs dans un champ d'intervention en loisir⁴
 - b) à un événement de type « concertation » ayant pour objectif de partager et à développer son expertise avec l'élite de son champ d'intervention en loisir.
3. Soumettre une demande pour un individu ou pour une délégation qui comporte les caractéristiques suivantes :
 - 3.1. être identifié par l'ONL auprès du MEQ et, à ce titre, présenter des résultats remarquables, ou avoir fait l'objet d'un processus de sélection⁵;
 - 3.2. résider de façon permanente au Québec;
 - 3.3. être membre en règle de l'ONL ou de l'un de ses membres affiliés.
4. Transmettre au MEQ le formulaire de demande d'assistance financière dans les délais prescrits au moment de l'appel de projets pour l'année financière visée⁶.

État de situation en 2020-2021

- 5 organismes ont reçu un soutien financier.

b) **Budget initial 2020-2021** 100 000 \$.

c) Informations sur les demandes

Demandes	Soutien à la tenue d'événements nationaux et internationaux	Soutien à la participation aux événements internationaux
Reçues	4	3
Retenues	4	2
Refusées	0	1

d) Montant de la subvention

-
4. Affrontement, compétition, challenge, concours, duel, épreuve, face-à-face, match.
 5. Ou dont le talent est confirmé par l'ONL. Les candidats identifiés Espoir ou Relève pourraient également être considérés admissibles selon les ressources financières disponibles.
 - Selon les ressources financières disponibles, l'acceptation de projets en attente ou un second appel de projets pourrait être effectué au cours de l'année financière, à une nouvelle date limite déterminée par le Ministère.

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 1 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle

Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH) et Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)

a) Objectifs

Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)

- Accroître l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées dans un cadre sain et sécuritaire, selon le paysage organisationnel particulier des régions administratives du Québec.
- Contribuer financièrement aux activités que rendent des instances régionales reconnues et qui permettent la réalisation d'actions concertées favorables à l'amélioration du niveau de pratique d'activités de loisir par les personnes handicapées dans une région administrative québécoise donnée.

Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)

- Favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées afin d'augmenter leur participation à des activités de loisir en contribuant financièrement à l'offre d'un service d'accompagnement;
- Soutenir la réalisation de projets, d'envergure locale et régionale, favorisant la pratique d'activités de loisir.

Critères d'admissibilité

- Agir en tant qu'instance régionale responsable du loisir pour les personnes handicapées (IRLPH) dans sa région.
- Être une association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH) ou une unité régionale de loisir et de sport (URLS).
- Être un organisme à but non lucratif.
- Poursuivre une mission d'intérêt général dans le domaine du loisir (intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres)
- Entretenir une vie associative et démocratique.
- Avoir une assurance de responsabilité civile en vigueur pendant toute la durée du PAFIRLPH qui couvre notamment la responsabilité de ses administrateurs.
- Rayonner au-delà du cadre local en assurant le déploiement de services aux personnes handicapées de sa région.
- Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.
- S'engager, par résolution du conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes sans but lucratif québécois en sport et en loisir, d'ici le 15 février 2024.
- Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'assistance financière du PAFIRLPH dûment rempli au plus tard le 1er août de chaque année ainsi que les documents requis.

Réalisations en 2020-2021

Les instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (IRLPH) sont d'importants partenaires en matière d'accessibilité, de qualité de l'expérience, de promotion et de concertation. Par l'entremise du PAFIRLPH, le Ministère les reconnaît comme chef de file dans la mise en place de services et d'actions concertées favorables à la pratique régulière de loisirs des personnes handicapées. À ce titre, elles s'assurent :

- d'offrir des services aux acteurs locaux et régionaux de loisir ainsi qu'à la population;
- de réaliser des actions visant à favoriser l'accessibilité au loisir des personnes handicapées en tenant compte des besoins de celles-ci et du profil organisationnel de sa région administrative.

De plus, Afin d'appuyer les instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (IRLPH) dans la promotion et le développement de l'accessibilité de la pratique d'activités de loisir auprès des personnes handicapées, le ministre de l'Éducation (ministre) octroie une aide financière pour le loisir des personnes handicapées pour :

- Volet 1 – Soutien à l'accompagnement;
- Volet 2 – Soutien aux initiatives locales et régionales.

17 IRLPH ont reçu un soutien financier pour la réalisation du PAFIRLPH et du PAFLPH.

b) **Budget initial 2020-2021** : 4 439 420 \$.

- PAFIRLPH – soutien à la mission (2 050 920 \$);
- PAFLPH - soutien à l'accompagnement (1 888 500\$);
- PAFLPH - soutien aux initiatives locales et régionales (500 000 \$).

c) **Informations sur les demandes**

Ne s'applique pas. Dans le respect des réalités régionales existantes, l'IRLPH est l'organisme qui a assuré la réalisation de la mission loisir des personnes handicapées au cours de la dernière année financière, à moins d'une autre entente entre les organisations.

d) **Montant de la subvention**

- La réponse à cette question est fournie à l'annexe 2 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle

Programme d'assistance financière aux unités régionales de services (PAFURS)

a) Objectif

Améliorer le niveau de pratique d'activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air de la population dans un cadre sain et sécuritaire en assurant un soutien financier aux URLS qui déploient des activités et des services à différents acteurs locaux, régionaux et nationaux, selon le paysage organisationnel particulier des régions administratives du Québec.

Critères d'admissibilité

Volet soutien aux activités et aux services

- 1- Pour obtenir une reconnaissance officielle du Ministère et se rendre admissible au programme, l'organisme doit être une URLS
- 2- Être un organisme à but non lucratif (OBNL) constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies.
- 3- Entretenir une vie associative et démocratique.
- 4- Avoir un conseil d'administration composé de représentants des secteurs du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique, et permettant une représentation significative de chacun des milieux.
- 5- Poursuivre une mission d'intérêt général dans le domaine du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique (intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres).
- 6- S'engager à déposer au Ministère un plan d'action pluriannuel approuvé par le conseil d'administration.
- 7- Rayonner au-delà du cadre local en assurant le déploiement des services aux acteurs, aux intervenants et à la population de sa région.
- 8- Être signataire de l'[Avis sur l'éthique en loisir et en sport](#).
- 9- Avoir une immatriculation en vigueur au Registraire des entreprises du Québec (REQ).
- 10- Posséder une charte et des règlements généraux.
- 11- Posséder une assurance responsabilité civile et une assurance responsabilité pour les administrateurs valides que détiendrait un exploitant prudent exerçant des activités de nature similaire.
- 12- Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures conclues avec le Gouvernement du Québec.
- 13- Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'assistance financière du PAFURS dûment rempli au plus tard le 17 novembre 2017.

Volet soutien aux projets interrégionaux de plein air

L'organisme doit respecter les critères suivants :

1. Être une URLS.
2. Agir à titre de leader désigné du projet⁷.
3. Fournir une mise de fonds⁸ minimale de 10 % pour la réalisation du projet.

Le projet doit :

1. Encourager la mise en place de mesures structurantes⁹ pour la pratique d'activités de plein air de qualité et sécuritaires, particulièrement pour les familles et les jeunes.
2. Couvrir au minimum deux régions administratives québécoises.
3. Permettre la mise en œuvre d'actions qui visent, en tout ou en partie :
 - l'accessibilité et l'harmonisation d'interventions nouvelles ou existantes dans le but d'optimiser l'offre d'activités de plein air;
 - la qualité de l'expérience (encadrement, sécurité et formation) par le développement d'habiletés et de compétences nécessaires à la pratique d'activités de plein air;
 - la valorisation ou la promotion du plaisir de bouger et du contact avec la nature;
 - la pérennité et la promotion des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

⁷ Décrit un organisme qui agit comme instigateur, maître d'œuvre ou régisseur, qui est le principal dirigeant d'une action, d'une intervention ou d'un projet et qui n'intervient pas seulement à titre de partenaire, de participant ou de consultant.

⁸ Un des partenaires de l'OBNL promoteur peut fournir cette mise de fonds. La contribution bénévole peut être considérée dans le montage financier du projet.

⁹ On entend par « mesures structurantes » les mesures ayant des effets favorables pour le champ d'intervention ou le territoire concerné, évalués par une augmentation ou un développement utile aux intervenants ou à la population.

Réalisations en 2020-2021

Les URLS assument la liaison entre le niveau local et national, entre autres afin de maximiser l'impact de leurs interventions en termes d'efficacité sur le terrain. En région, chaque URLS, comme le Ministère, s'assure qu'une offre appréciable de services soit disponible dans toutes les communautés locales. Ces interventions des URLS sur leur territoire ont par ailleurs fait ressortir tout le potentiel de la concertation des municipalités urbaines et rurales, des établissements scolaires et des associations souvent bénévoles afin de bonifier l'offre de services à la population régionale. Enfin, les URLS disposent de deux leviers importants afin de soutenir le milieu régional et local : le programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR) et le programme de projets interrégionaux en plein air.

b) Budget initial 2020-2021 : 11 611 000 \$

- Activités et services : 9 361 000 \$
- Projets interrégionaux en plein air : 250 000 \$
- PAFILR : 2 000 000 \$¹⁰

c) Informations sur les demandes

Volet Activités et services : ne s'applique pas

Volet soutien aux projets interrégionaux de plein air :

Nombre de projets reçus : 4

Nombre de projets retenus : 4

PAFILR :

Nombre de projets retenus : 1483

d) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 3 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle.

¹⁰ Dont 286 000 \$ en provenance de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

Finalité

Augmenter la mise en place d'environnements favorables à la pratique d'activités physiques, de loisirs actifs et de sports dans les camps de vacances pour les personnes en situation de pauvreté ou handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières.

Objectifs

- **Volet soutien aux activités estivales**

Augmenter l'accessibilité aux camps de vacances pour les personnes en situation de pauvreté, handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières, dans le but d'augmenter leur participation à des activités physiques, des loisirs actifs et des sports qui les mettent en contact avec la nature pendant la période estivale.

- **Volet soutien à l'accompagnement des personnes handicapées**

Accroître les services d'accompagnement pour favoriser l'accessibilité aux activités de loisir pour les personnes handicapées dans les camps de vacances québécois.

- **Volet soutien aux projets innovants**

Hausser le nombre de projets novateurs qui contribuent à la création d'environnements favorables à la pratique régulière d'activités physiques, de loisirs et de sports dans les camps de vacances.

Critères d'admissibilité spécifique au volet soutien aux activités estivales

- Être un organisme d'action communautaire, soit :
 - être un organisme à but non lucratif¹¹;
 - être enraciné dans la communauté;
 - entretenir une vie associative et démocratique;
 - être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
- Être un camp de vacances certifié par l'Association des camps du Québec (ACQ);
- Offrir des activités et des services liés à sa mission depuis au moins trois ans¹²;
- Être propriétaire, locataire ou gestionnaire, sur le territoire québécois, d'installations d'hébergement permanentes :
 - ayant une capacité d'au moins 25 lits pour les usagères et les usagers où sont réalisées les activités du camp de vacances;
 - comprenant un espace physique permanent afin que la direction générale de l'organisme puisse y exercer des fonctions à temps plein soit plus de 30 heures par semaine;
- Démontrer que sa mission principale est liée au domaine du loisir et du sport;
- Mettre en place des environnements favorables à l'augmentation de la pratique régulière d'activités physiques, de loisirs actifs et de sports définis à l'annexe 2, et à cette fin :
 - Favoriser l'accessibilité à ses services et à ses installations pour les personnes en situation de pauvreté, handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières et à cette fin :
 - mettre en application une politique de tarification qui prend en considération la situation socioéconomique des individus. À ce titre, l'organisme doit appliquer un rabais minimal de 15 % sur le prix courant d'un séjour pour chaque inscription effectuée par la clientèle visée;
 - démontrer que la clientèle visée représentait pour un organisme :
 - bénéficiant du PAFACV, une moyenne d'au minimum 15 % du total de ses nuitées ou un minimum de 300 nuitées au cours des trois dernières années durant la période estivale;
 - ne bénéficiant pas du PAFACV 2017-2020, au moins 15 % du total de ses nuitées ou un minimum de 300 nuitées durant la période estivale 2019;

¹¹ L'organisme doit posséder un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) au Registraire des entreprises du Québec

¹² Un camp de vacances qui cesse ses opérations durant une saison estivale, en début ou à l'intérieur du cycle triennal, pour un cas de force majeure tel qu'une catastrophe naturelle, un incendie ou un autre motif jugé valable par le Ministère et qui ne résulte pas de la négligence, pourrait faire l'objet d'une analyse lui permettant de réintégrer le programme en cours de cycle.

- c) élaborer une programmation diversifiée qui permet notamment la découverte et la pratique régulière d'une vaste gamme d'activités de même que l'initiation à celles-ci;
- d) rendre accessibles ses services à toutes les personnes intéressées (sans égard à leur revenu, à leur race, à leur sexe, à leur handicap, à leur orientation sexuelle, à leur région géographique ou à leur milieu ethnique ou culturel).

6.2 Contribuer à la qualité de l'« expérience camp » et à cette fin :

- a) favoriser l'embauche d'un personnel d'animation formé dans le cadre de programmes éprouvés;
- b) offrir des activités, des aménagements, des installations et des équipements adaptés à ses différentes clientèles.

- 7 Avoir organisé des séjours en camp de vacances (avec animation) pour un minimum de 30 jours pendant la période estivale de l'année précédant le dépôt de la demande.
- 8 Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.¹³
- 9 S'engager, par une résolution de son conseil d'administration, à se conformer au Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir au plus tard le 15 février 2023, dans le respect des exigences propres au niveau minimum.

Critères d'admissibilité spécifiques au volet Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées

- 1. Afin d'être admissible au volet Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées :
 - 1.1. Être qualifié à titre de camps de vacances au volet 1 - Soutien aux activités estivales;
 - 1.2. Offrir des services d'accompagnement pour les personnes handicapées pendant la période estivale pour chaque année en cours.

Critères d'admissibilité spécifiques au volet soutien aux projets innovants

- 1. Afin d'être admissible au volet – Soutien aux projets innovants :
 - 1.1. Être qualifié à titre de camps de vacances du volet 1 - Soutien aux activités estivales;
 - 1.2. Garantir la disponibilité financière d'une mise de fonds minimale de 20 % pour la réalisation du projet.
 - 1.3. Soumettre au maximum deux projets par année financière, conformément à l'objectif, qui permet minimalement de :
 - a) en particulier pour les 5 à 17 ans :
 - découvrir des activités de loisir actif, de sport et de plein air éthiques et sécuritaires ainsi que l'initiation à ces activités;
 - se rapprocher avec la nature.
 - b) Développer des activités récréatives émergentes dans les camps de vacances;
 - c) Contribuer à l'amélioration de la qualité de « l'expérience camp » pour la clientèle;
 - d) Accroître le développement durable, qui mise sur l'innovation pour le milieu des camps de vacances québécois;
 - e) Assurer la cohésion sociale des personnes, des groupes ou des communautés qui éprouvent des difficultés.

Réalisations en 2020-2021

Note : Depuis le début de pandémie de la Covid-19, l'interdiction d'opérer des activités en camps de vacances au Québec a été imposée par décret. Seuls les camps spécialisés pour l'accueil des personnes handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières ont pu maintenir leurs activités.

- 68 camps de vacances ont été soutenus dans le cadre du PAFACV pour l'exercice financier 2020-2021;
- 3 camps spécialisés ont maintenu leurs activités pendant la période estivale 2020.

¹³ L'avis et le formulaire d'adhésion sont accessibles en ligne à l'adresse suivante :

www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-larecherche/detail/article/avis-sur-lethique-en-loisir-et-en-sport-le-loisir-et-le-sport-en-valeur/.

- 376 personnes handicapées ou qui présentent des difficultés ou des limitations particulières ont été subventionnées par l'entremise des camps de vacances,
- 1 591 nuitées ont été subventionnées dont 1 380 ayant bénéficiée d'un accompagnement.
- 61 accompagnateurs pour les personnes handicapées ont été embauchés.
- Projets innovants :
 - Un montant total de 20 000 \$ a été versé au Camp familial St-Urbain pour développer, organiser, évaluer et diffuser une formation en animation adaptée pour les adultes neurotypiques.
 - Un montant total de 12 500 \$ a été versé au camp Explos-Nature pour la mise en place d'un programme « École de la mer » qui permettra d'offrir à l'ensemble des camps de vacances aux Québec de vivre une activité interactive en direct du Saint Laurent sous-marin.
 - Un montant de 2 000 \$ a été versé à La base de plein air Air-Eau-Bois pour développer et offrir un programme de découverte et d'initiation au canot camping pour des jeunes de 7 à 17 ans en situation de handicap.
 - Un montant de 26 080 \$ a été versé au Camp Amy Molson pour la réalisation du programme « Carbon neutral summer camp » (phase 1 de 3). Ce projet consiste à développer un programme basé sur la psychologie de l'éducation environnementale pour réduire l'empreinte environnementale pour devenir le premier camp de vacances neutre en carbone au Canada.
 - Un montant de 36 420 \$ sera versé aux Camps Odyssée (Camp Trois Saumon) dans le cadre du projet « Odyssée Aventure » afin de démocratiser la pratique du plein air et celle de l'expérience de camp chez les jeunes (principalement adolescents) issus de milieux défavorisés, ayant des besoins particuliers et/ou n'ayant pas accès à ce type d'activité. Ce projet consiste à développer un inventaire d'équipements spécialisés accessible et des capsules vidéo plein-air adaptées à la clientèle.

b) Budget initial 2020-2021 : 3 848 279 \$

- Volet soutien aux activités estivales (3 668 279 \$)
- Volet soutien à l'accompagnement des personnes handicapées (60 000 \$)
- Volet soutien aux projets innovants (120 000 \$)

***Note importante :**

À la demande du Conseil du trésor, l'enveloppe initiale prévue pour l'exercice financier 2020-2021 a été révisée à la baisse. En effet, puisque les camps pour jeunes et les camps familiaux n'étaient pas autorisés à opérer à l'été 2020 et par souci d'effort collectif dans le contexte pandémique actuel, une diminution de 641 782 \$ a été imputée, portant l'enveloppe budgétaire à 3 848 279 \$ pour l'exercice financier 2020-2021.

Toutefois, cette enveloppe a dû être bonifiée pour pallier aux erreurs engendrées par les montants d'avance annoncés en juin dernier. En effet, les montants des avances, représentant 75 % des subventions octroyées en 2019-2020, ont été calculés selon une enveloppe budgétaire plus élevée, créant ainsi un manque à gagner de 22 361 \$.

***Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé**

Une somme de 450 000 \$ en provenance du plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé ayant pour objectif de contribuer à la pratique d'activités physiques ou de loisir pour des clientèles spécifiques ou des populations vulnérables a été incluse dans l'enveloppe soutien aux activités estivales. Ces crédits supplémentaires ont été redistribués aux camps de vacances spécialisés pour les personnes handicapées, et ce, au prorata de l'aide financière accordée dans le cadre du PAFACV pour l'année financière 2020-2021.

c) Informations sur les demandes

Volets	Demandes reçues	Demandes refusées	Demandes retenues
Soutien aux activités estivales	68	0	68
Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées	13	10 ¹⁴	3
Soutien aux projets structurants	12	4	8 ¹⁵
Totaux	93	14	79

d) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 4 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle

¹⁴ Étant donné que seuls les camps spécialisés pour les personnes handicapées ont été autorisés à opérer à l'été 2020, l'aide financière a été versée uniquement aux 3 camps spécialisés en opération. L'enveloppe initialement prévue a donc été revue à la baisse.

¹⁵ De ce nombre, considérant l'enveloppe budgétaire disponible et le pointage obtenu à la suite de l'évaluation de l'ensemble des projets, 5 des 8 projets ont été soutenus

Programme d'assistance financière à la Fête nationale du Québec**a) Objectifs**

- Favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté des Québécoises et Québécois.
- Apporter un appui à l'implication des divers organismes dans l'organisation de la fête chez eux.

Critères d'admissibilité

- Les activités doivent se dérouler le 23 juin, à compter de 12 h, ou le 24 juin.
- La célébration doit être ouverte à toute la population et viser la participation du plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens.
- L'organisme qui réalise un ou des projets doit présenter des prévisions budgétaires équilibrées.

Réalisations en 2020-2021

L'édition 2020 a été annulée pour cause de pandémie de la COVID-19. La responsabilité de la Fête Nationale est dorénavant la responsabilité de Ministère de la culture et des communications.

b) Budget initial 2020-2021 5 234 000 \$**c) Informations sur les demandes**

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Mandataire	2019-2020*
Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ)	4 040 000 \$, dont 85 000 \$ en contrat de services
Comité de la fête nationale de la Saint-Jean inc.	1 194 000 \$
Total	5 234 000 \$

- Les crédits 2019-2020 ont été octroyés par le MEQ pour l'édition de la Fête nationale 2020. Par contre, à la fin de l'année 2020, la responsabilité de la Fête nationale a été transférée au MCC.
-
- Note : La responsabilité de ce dossier relève dorénavant du ministère de la Culture et des communications (Édition 2020). Néanmoins, le ministère de l'Éducation termine ses responsabilités relatives au soutien financier et à la reddition de comptes dans le cadre de la convention d'aide financière qui se termine le 31 mars 2021.

Programme d'assistance financière au Regroupement des organismes nationaux de loisir et de sport du Québec (RONLQ)

a) Objectifs

Soutenir financièrement le RONLQ pour qu'il puisse offrir des services professionnels, techniques et administratifs ainsi que l'hébergement des sièges sociaux aux organismes nationaux de loisir et de sport.

Critères d'admissibilité

La subvention à cet organisme est autorisée annuellement par décret.

Réalisations en 2020-2021

Toutes les clauses du protocole d'entente entre le Ministère et le RONLQ ont été respectées.

b) Budget initial 2020-2021 10 393 570 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Mandats	Montants
Soutien à la mission	2 990 000 \$
Développement de quatre projets en transformation numérique au bénéfice des organismes de sport et de loisir	964 000 \$
Redistribution des montants en lien avec le programme Placements Sports et Loisirs	5 658 000 \$
Mécanisme de gestion indépendante des plaintes	384 620 \$
Plateforme parascolaire – Mesure 15028	54 950 \$
Assurer l'administration du programme Placements Sports et Loisirs	342 000 \$
TOTAL	10 393 570 \$

Programme d'assistance financière au Conseil québécois du loisir (CQL)

a) Objectifs

Le CQL réalise des responsabilités qui lui sont reconnues par le Ministère en soutien à sa mission et définies à l'intérieur de quatre (4) enjeux, à savoir:

Soutien à la promotion du loisir

promouvoir les bienfaits du loisir dans une perspective d'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir auprès des différents acteurs, milieux et ressources humaines concernés, du grand public et des médias.

faire rayonner des initiatives et des services des organismes nationaux de loisir à l'échelle provinciale et internationale;

mener, en collaboration avec les acteurs concernés, des actions visant la valorisation des emplois en loisir et mettre en œuvre des stratégies en réponse au manque de relève et à la pénurie de la main d'œuvre;

mener des actions qui mettent en valeur des artisans pour leur contribution au rayonnement du loisir au Québec.

Soutien à l'accessibilité en loisir

susciter, avec les acteurs du milieu, l'expérimentation, l'innovation et la recherche dans le domaine du loisir sur les enjeux touchant l'accessibilité temporelle, physique et socio-économique;

veiller, de concert avec les organismes nationaux de loisir, à la mise en œuvre d'initiatives qui susciteront la réalisation d'actions en matière d'accessibilité aux personnes à besoins particuliers à savoir: les aînés, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les nouveaux arrivants et les communautés culturelles;

favoriser l'accès à l'information et aux connaissances dans le domaine du loisir auprès des milieux associatifs, publics et auprès du grand public;

mener des actions visant à promouvoir la place des femmes dans les instances décisionnelles en loisir.

Soutien à la qualité de l'expérience en loisir

mener des actions afin de promouvoir les valeurs éthiques du loisir telles que l'équité, le plaisir, le respect, la santé, la sécurité, l'intégrité et la solidarité auprès des organisations et du grand public.

Soutien au leadership et à la concertation en loisir

susciter la collaboration et favoriser le maillage entre les ONL reconnus afin de favoriser la mise en place d'une culture de concertation et d'une culture partenariale à l'échelle provinciale;

offrir un soutien-conseil et outiller les organismes nationaux de loisir afin de renforcer leur expertise, notamment dans les domaines suivants:

- la gestion de leur croissance ou de leur décroissance;
- l'étude et l'analyse de marché;
- le développement durable;
- le virage aux technologies numériques;
- les enjeux qui concernent la main d'œuvre;
- les activités de loisirs parascolaires au secondaire.

partager son expertise et son réseau d'information avec les acteurs régionaux, nationaux et internationaux en loisir.

Le CQL est aussi mandaté par contrat de service pour assurer la gestion du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA).

Critères d'admissibilité

La subvention à cet organisme est autorisée par le Conseil du trésor.

Réalisations en 2020-2021

La reddition de comptes pour l'année 2020-2021 est actuellement en cours.

b) Budget initial 2020-2021

- 350 000 \$ en convention d'aide financière en soutien au fonctionnement.
- 50 000 \$ aux travaux de refonte de la plateforme Web du programme DAFA.
- 200 000 \$ en contrat de service pour la gestion du DAFA. 24 000 \$ pour mener des travaux visant à outiller les organismes nationaux de loisir, de sport et de plein air, leurs clubs et leurs intervenants dans leur démarche vers le déploiement et l'opérationnalisation d'une offre d'activités parascolaires.

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Voir la rubrique b).

Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL)

a) Objectifs

Contribuer à la réalisation de la mission en loisir des CCL qui mettent en place des environnements favorables à la pratique régulière de loisirs, ainsi qu'à l'action bénévole en cette matière, dans une perspective de développement durable.

Critères d'admissibilité

1. Posséder, diriger ou gérer un centre communautaire de loisir sur le territoire québécois tel que le définit le programme. À ce titre, disposer d'un espace physique permanent, d'une direction générale à temps plein et de ressources humaines et matérielles sous la responsabilité directe de l'organisme.
2. Réaliser de façon régulière des activités liées à sa mission en loisir depuis au moins trois ans.
3. Être un organisme d'action communautaire autonome¹⁶ soit :
 - 1.1. Être un organisme à but non lucratif;
 - 1.2. Être enraciné dans la communauté;
 - 1.3. Entretenir une vie associative et démocratique;
 - 1.4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
 - 1.5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
 - 1.6. Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
 - 1.7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
 - 1.8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.
4. Mettre en place des environnements favorables à la pratique régulière de loisirs, libres ou organisés, ainsi qu'à l'action bénévole en cette matière et qui ont comme résultats :
 - a. de favoriser l'accessibilité aux loisirs à l'ensemble de la population en :
 - permettant l'accès physique, temporel, et socioéconomique à ses locaux, à ses services, à ses activités et à ses programmes;
 - offrant des services adaptés aux besoins et aux capacités physiques et socioéconomiques des personnes en situation de pauvreté ou d'handicap, des groupes ou des communautés qui éprouvent des limitations particulières;
 - offrant des activités de loisir sur une base annuelle continue qui cible au moins quatre des six groupes d'âge suivants : 0- 5 ans, 6-12 ans, 13-17 ans, 18-25 ans, 26-55 ans et 56 ans et plus;
 - animant leur milieu de vie et la vie de quartier de la population environnante par le loisir sur une base continue et annuelle. À ce titre, assurer la présence d'au moins une ressource humaine à temps plein affectée à l'animation ou l'équivalent, à savoir deux personnes à mi-temps;
 - mettant en place des mécanismes qui favorisent la participation citoyenne et le maintien d'une vie démocratique et associative saine.
 - b. de contribuer à la qualité de l'expérience de loisir en:
 - élaborant une programmation de loisirs qui permet notamment la découverte, l'initiation et la pratique régulière d'une variété d'activités;
 - mettant en place des conditions sécuritaires et éthiques dans la pratique des activités dans leurs milieux, notamment dans l'organisation des camps de jour (le cas échéant).
 - c. de soutenir et promouvoir le loisir et l'action bénévole en cette matière par :
 - la diffusion, à travers différents outils promotionnels, de l'information sur les différents services et activités offerts;
 - le recrutement, la rétention ou la reconnaissance de leurs bénévoles.
 - d. de favoriser la concertation et le partenariat avec les organismes de son milieu par :
 - la création de lieux d'échange pour le développement optimal de l'offre d'activités pour la population ou la mobilisation des forces locales autour d'enjeux en loisir.

16. Le respect de ce statut est effectué en vertu des balises de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire – L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

5. Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport.
6. Avoir une immatriculation en vigueur auprès du Registraire des entreprises du Québec.
7. Posséder une charte et des règlements généraux.
8. Transmettre au Ministère le formulaire de demande d'assistance financière dûment rempli, accompagné de tous les documents mentionnés à l'annexe D, au plus tard le 1^{er} décembre 2017.

Réalisations en 2020-2021

Dans le cadre de l'édition 2020-2021 du PAFCCCL, 59 CCL ont été soutenus financièrement.

b) **Budget initial 2020-2021** : 5 523 737 \$

c) Informations sur les demandes du cycle 2017-2021

Reçues	Retenues	Transférées	Refusées	Retirée du programme en cours de cycle
68	59	3	5	1

- Trois organismes identifiés comme étant des centres d'éducation populaire, mais financés dans le PAFCCCL pendant le dernier cycle ont été transférés dans le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) de la Direction des services de soutien et d'expertise du ministère du Ministère.
- Un organisme qui était subventionné par le PAFCCCL 2017-2018 se voit désormais exclu, car il ne satisfait plus les critères d'admissibilité. Celui-ci a reçu un montant forfaitaire de transition en 2018-2019.
- Quatre nouveaux organismes ont déposé des demandes, mais ne satisfaisaient pas certains critères d'admissibilité
- Un organisme subventionné par le PAFCCCL en 2019-2020 a fermé ses portes et a alors été retiré de ce programme à partir de 2020-2021.
- Parmi les demandes retenues, un conseil de bande est soutenu financièrement par un montant forfaitaire pour la mission de leur centre communautaire de loisir.

d) Montant de la subvention

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 5 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle.

Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL)

a) Objectif

Élaborer et de mettre en œuvre des initiatives qui favorisent la pratique d'activités de loisir dans les centres communautaires de loisir. Ces initiatives visent particulièrement des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers.

Critères d'admissibilité

1. Sont admissibles au programme les organismes suivants :
 - un CCL soutenu financièrement par l'entremise du PAFICCL;
 - un organisme national de loisir soutenu financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir;
 - une fédération sportive québécoise soutenue financièrement par l'entremise du Programme de soutien financier aux fédérations sportives québécoises;
 - une unité régionale de loisir et de sport soutenue financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de sport, de loisir, de plein air et d'activité physique;
 - une association régionale de loisir pour personnes handicapées soutenue financièrement par l'entremise du Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées.
2. Les organismes doivent fournir une mise de fonds minimale de 20 % pour la réalisation du projet.
3. Les organismes doivent soumettre un projet qui crée des environnements favorables à la pratique de loisirs. Ces environnements permettent notamment :
 - l'accessibilité et la cohésion sociale des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers;
 - l'innovation, la promotion, la découverte et l'initiation, particulièrement celles qui stimulent le goût de bouger;
 - l'amélioration de la qualité de l'expérience en CCL, particulièrement l'amélioration du milieu de vie;
 - la promotion et la valorisation de l'implication bénévole;
 - la concertation et le leadership autour de défis relatifs à l'offre d'activités en CCL.
4. Le projet doit se terminer au plus tard le 31 mars 2021.
5. Les organismes doivent transmettre au MEQ le formulaire de demande d'assistance financière du PAFICCL ainsi qu'un exemplaire de la résolution du conseil d'administration appuyant le dépôt de la demande dans les délais prescrits au moment de l'appel de projets pour l'année financière visée.

Réalisations 2020-2021

Dans le cadre de la première édition du PAFICCL 2020-2021, 20 organismes ont été financés pour leur projet

b) Budget initial 2020-2021 : 297 155 \$.

c) **Informations sur les demandes 2020-2021**

Type d'organisme	Nombre de demandes d'assistances financières PAFICCL		
	Reçues	Retenues	Refusées
CCL	19	14	5
ONL	1	1	
FSQ	3	1	2
URLS	1	1	
ARLPH	3	3	
Total	27	20	7

d) **Montant de la subvention**

La réponse à cette question est fournie à l'annexe 5.1 de la question 3 des questions particulières du parti de l'opposition officielle.

Programme Soutien à l'action bénévole

a) Objectif

Ce programme vise à soutenir financièrement les municipalités et les organismes à but non lucratif dans leurs efforts pour combler des besoins en activités communautaires, de loisir et de sport, de même qu'en équipements légers. Le Ministère accorde une enveloppe à chacun des 125 députés et députées de l'Assemblée nationale. Ces derniers disposent d'une latitude quant au choix des projets qu'ils souhaitent appuyer au sein de leur circonscription respective dans le respect des exigences du programme.

Critères d'admission

- Organismes admissibles
 - Les organismes admissibles sont les organismes à but non lucratif, les municipalités du Québec, les municipalités de villages nordiques et les conseils de bande. Tout organisme qui ne possède pas un statut de personne morale est inadmissible.
- Projets admissibles
 - Tout projet relatif à des activités communautaires, de loisir et de sport ou à l'achat d'équipements légers est admissible. Les projets doivent contribuer au développement local et respecter l'esprit des interventions gouvernementales en loisir, en sport et en matière d'activités communautaires.

Réalisations en 2020-2021

Dans le cadre de ce programme, 13 801 (en date du 28 février 2021) subventions ont été accordées par les députés et les députées de chaque circonscription électorale à même leur enveloppe octroyée par le Ministère. Ce sont 24 551 361 \$ qui ont été octroyés à ce jour.

b) Budget initial 2020-2021 : 30 400 000 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Voir la rubrique b)

Organismes provinciaux de sport

a) Objectif

Permettre à ces organismes d'assumer auprès de leurs membres les mandats qui leur sont reconnus, à savoir :

- **Corporation Sports-Québec** : coordonner la réalisation du programme des Jeux du Québec, coordonner le volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs, organiser des événements de valorisation des intervenants en sport, coordonner les programmes de bourses et représenter ses membres, notamment les fédérations sportives.
- **Réseau du sport étudiant du Québec** : organiser la réalisation d'événements sportifs en milieu scolaire en conformité avec les ententes de coopération avec les fédérations sportives concernées.
- **Institut national du sport du Québec** : offrir aux athlètes et aux entraîneurs de haut niveau des services scientifiques et médico sportifs de premier ordre ainsi que l'accès à des infrastructures sportives de calibre mondial nécessaires à l'atteinte de performances optimales sur la scène internationale. Coordonner les activités des partenaires (CREM-CEU) en matière de développement du talent sportif, assurer la gestion du Programme de soutien aux centres régionaux d'entraînement multisports et des centres d'entraînement unisport.
- **Fondation de l'athlète d'excellence du Québec** : convaincre le secteur privé ou tout autre organisme d'investir au sein de la Fondation afin de mieux soutenir par des programmes de bourse les athlètes québécois qui participent à des compétitions sur la scène internationale.
- **Le Club de la médaille d'Or** : Recueillir des fonds afin d'offrir des bourses aux athlètes québécois principalement élite ou relève et qui ne sont pas bénéficiaires d'un brevet ou qui ne sont boursiers du Programme Équipe Québec.
- **Panthéon des sports du Québec** : rendre hommage à ceux et à celles qui ont contribué au développement d'une culture sportive au Québec en les intronisant au sein de Panthéon des sports du Québec.
- **Alliance sport-études enseignement supérieur** : offrir aux étudiants-athlètes, identifiés par leur fédération sportive et inscrits dans les 42 cégeps et 8 universités affiliés à l'Alliance un encadrement pédagogique adapté afin qu'ils ou elles puissent poursuivre simultanément leur carrière sportive et leurs études.
- **Établissements scolaires ayant des programmes Sport-études au secondaire** : offrir aux élèves-athlètes inscrits dans 404 écoles publiques et 9 8 écoles privées un encadrement sportif et pédagogique leur permettant de concilier le sport et les études.
- **Sportcom** : accroître la visibilité du sport olympique et paralympique, en offrant un service d'information centré sur les athlètes de haut niveau; coordonner, développer et financer des initiatives pour assurer un service d'information sur les athlètes et leurs résultats auprès des médias québécois.
- **Égale Action** : assurer un leadership provincial, valoriser, promouvoir et soutenir les leaders ainsi que mobiliser et accompagner les partenaires pour favoriser la participation équitable et les expériences positives des filles et des femmes en sport.
- **Fédérations sportives** : soutenir les activités des fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de leurs plans de développement de la pratique sportive, soutenir la diffusion d'information et la visibilité, encourager les comportements éthiques et la pratique sécuritaire, rendre accessible des programmes de formations et de perfectionnement des entraîneurs, des officiels et des autres cadres sportifs, offrir des services à tous les membres et organismes affiliés, et ce, pour tous les niveaux et groupes d'âge et toutes les disciplines et épreuves et, lorsque cela s'applique, aux athlètes ayant un handicap, soutenir la sanction des réseaux de compétition, les ligues, les tournois et les événements organisés par des organismes membres et la gestion de ceux-ci, veiller à l'application de la réglementation de sa ou de ses disciplines dans les réseaux de compétition ou les manifestations sous sa juridiction, selon le cadre de régie de l'organisme canadien auquel il est affilié et de la fédération internationale, s'il y a lieu.
- **Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador** : développer le sport, le loisir et l'activité physique dans les communautés non conventionnées des Premières Nations du Québec.

Critères d'admissibilité

Pour les fédérations sportives :

- Être une fédération sportive québécoise reconnue par le Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises selon les règles en vigueur.

- Rayonner à l'échelle provinciale en offrant des services à des membres sur une base régulière selon les critères suivants :
 - Dans le cas où la fédération régit un sport ou une discipline qui fait partie du programme en vigueur des Jeux olympiques ou paralympiques, elle doit offrir des services à au moins 100 membres participant à des activités de compétition et regrouper au moins cinq clubs membres;
 - Dans le cas où la fédération régit un sport ou une discipline qui ne fait pas partie du programme actuel des Jeux olympiques ou paralympiques, elle doit offrir des services à au moins 1 500 membres participant à des activités sportives (initiation, récréation, compétition ou excellence) qui viennent d'au moins dix des dix-neuf régions Jeux du Québec du Québec.
- Démontrer une saine gestion et une santé financière stable se traduisant notamment par :
 - un déficit accumulé moyen inférieur à 15 % des revenus totaux au cours des trois dernières années financières;
 - un ratio d'endettement moyen inférieur à 80 % au cours des trois dernières années financières;
 - des actifs nets non affectés qui ne dépassent pas 50 % des dépenses annuelles totales;
 - des actifs nets affectés qui ne nuisent pas à la réalisation des activités et qui répondent à un besoin;
 - l'absence de transfert de sommes d'argent provenant du Gouvernement du Québec et destinées à la réalisation de sa mission vers une autre organisation (fondation ou autre organisme pour l'aider à exercer ses activités);
 - la tenue d'une comptabilité claire, précise et conforme aux principes comptables généralement reconnus.
- Avoir respecté, le cas échéant, les ententes administratives antérieures avec le Gouvernement du Québec.
- Ne pas être soutenu financièrement pour la réalisation de sa mission et de ses activités par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir du Ministère.

Pour les écoles secondaires publiques et les écoles privées accueillant des programmes reconnus : regrouper des athlètes identifiés et avoir signé un protocole d'entente avec la fédération sportive concernée.

Pour les organismes multisports : ce sont des subventions spécifiques qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme normé et ne sont pas soumises à des critères d'admissibilité particuliers. Cela doit cependant correspondre à des mandats reconnus par le Ministère.

Réalisations en 2020-2021

- Soutien aux organismes multisports suivants : Corporation Sports-Québec, le Réseau du sport étudiant du Québec, l'Institut national du sport du Québec et Égale Action, Sportcom, Fondation de l'athlète d'excellence du Québec, Le Club de la médaille d'or, Panthéon des sports du Québec, Alliance sport-études enseignement supérieur et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Soutien à 58 fédérations unisports, incluant 5 fédérations pour personnes handicapées.
- Soutien à 5253 écoles, dont 9 privées, dans 35 disciplines accueillant plus de 6850 programmes Sport-études reconnus (8550 athlètes).

b) **Budget initial 2020-2021 :** 11 136 067 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Soutien au fonctionnement des organismes provinciaux de sport suivants :

- multisports :
 - Corporation Sports-Québec (687 000 \$);
 - Réseau du sport étudiant du Québec (750 000 \$)¹⁷;
 - Institut national du sport du Québec (6 106 875 \$);
 - Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (200 000 \$);
 - Le Club de la médaille d'Or inc. (25 000 \$);
 - Panthéon des sports du Québec (35 000 \$);
 - Alliance sport-études, enseignement supérieur (72 000 \$);

¹⁷ Dont 100 000 \$ provenant de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

- Commissions scolaires et écoles privées accueillant des programmes Sport-études reconnus (1 004 800 \$);
- Sportcom (300 000 \$);
- Égale Action (175 000 \$);
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (308 400 \$)¹⁸.
- unisport :
 - 58 fédérations sportives incluant 5 fédérations pour personnes handicapées (sourds, aveugles, paralytiques cérébraux, parasports et Jeux olympiques spéciaux).
 Un total de 6 826 064 \$ est octroyé à ces fédérations.

Détail des subventions accordées en 2020-2021 dans le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises :

Organismes	Total 2020-2021
Association de tae-kwon-do du Québec inc.	65 119 \$
Association de triathlon du Québec	112 057 \$
Association québécoise d'aviron inc.	54 553 \$
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	54 553 \$
Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	50 000 \$
Association sportive des aveugles du Québec	50 000 \$
Association sportive des sourds du Québec inc.	50 000 \$
Commission de surf des neiges du Québec	54 557 \$
Corporation de kick boxing amateur du Québec et disciplines associées	28 403 \$
Curling Québec	86 276 \$
Danse sport Québec inc.	25 000 \$
Eau Vive Québec	65 124 \$
Fédération de basket-ball du Québec	266 839 \$
Fédération de cheerleading du Québec	191 079 \$
Fédération de crosse du Québec inc.	79 611 \$
Fédération de football amateur du Québec	202 528 \$
Fédération de gymnastique du Québec	112 037 \$
Fédération de lutte olympique du Québec inc.	30 916 \$
Fédération de natation du Québec	434 754 \$
Fédération de pétanque du Québec inc.	28 403 \$
Fédération de rugby du Québec	104 924 \$
Fédération de soccer du Québec	501 243 \$
Fédération de tennis de table du Québec inc.	86 284 \$
Fédération de tir à l'arc du Québec inc.	86 293 \$
Fédération de volley-ball du Québec	357 489 \$
Fédération des sports à quatre murs du Québec inc.	86 283 \$

¹⁸ Dont 154 200 \$ provenant de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

Organismes	Total 2020-2021
Fédération d'haltérophilie du Québec	65 120 \$
Fédération du baseball amateur du Québec inc.	154 963 \$
Fédération du plongeon amateur du Québec	75 229 \$
Fédération québécoise d'athlétisme	185 522 \$
Fédération québécoise de badminton inc.	183 134 \$
Fédération québécoise de biathlon	65 129 \$
Fédération québécoise de boxe olympique	86 282 \$
Fédération québécoise de golf	120 594 \$
Fédération québécoise de handball olympique	65 105 \$
Fédération québécoise de hockey sur glace inc.	733 259 \$
Fédération québécoise de kin-ball	30 923 \$
Fédération québécoise de pickleball	48 525 \$
Fédération québécoise de ski acrobatique	65 110 \$
Fédération québécoise de ski alpin	112 029 \$
Fédération québécoise de tennis	163 429 \$
Fédération québécoise de tir	65 121 \$
Fédération québécoise d'ultimate	66 919 \$
Fédération québécoise des sports cyclistes	128 207 \$
Judo-Québec inc.	112 053 \$
Karaté Québec	65 127 \$
La Fédération de la voile du Québec ltée	97 732 \$
La Fédération de patinage de vitesse du Québec	97 713 \$
La Fédération de water-polo du Québec	43 886 \$
La Fédération d'escrime du Québec	65 116 \$
Natation Artistique Québec	86 274 \$
Olympiques spéciaux Québec	50 000 \$
Parasports Québec	65 133 \$
Patinage Québec	128 218 \$
Regroupement Quilles Québec	28 403 \$
Ringuette Québec	97 722 \$
Ski de fond Québec	97 721 \$
Softball Québec	112 041 \$
Total	6 826 064 \$

Programme de soutien au développement de l'excellence sportive**a) Objectifs**

- Améliorer les performances des athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale en soutenant financièrement les fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de leurs modèles de développement des athlètes, les projets de préparation des équipes du Québec en vue des Jeux du Canada de 2022 et 2023 ainsi que l'engagement d'entraîneurs et d'entraîneuses.

Critères d'admissibilité

- Organismes provinciaux : les disciplines sportives considérées prioritaires par le Ministère selon les normes du programme qui déterminent le degré d'intérêt pour le gouvernement d'investir dans une discipline sportive pour le développement du talent sportif.

b) Budget initial 2020-2021 : 7 520 000 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas

d) Montant de la subvention

Montant de la subvention versée : **7 520 000 \$**

– Les montants ont été établis en 2017-2018 pour les 4 années du cycle 2017-2021 afin de soutenir les fédérations sportives pour la réalisation de leurs modèles de développement des athlètes incluant le soutien à l'engagement d'entraîneurs.

– Le soutien à la mise en œuvre des modèles de développement des athlètes de 54 disciplines ainsi que de 16 disciplines pour personnes handicapées, incluant la préparation des équipes du Québec pour les Jeux du Canada de 2022 et 2023 (500 000 \$).

– La bonification de 190 000 \$ pour l'achat des vêtements de la délégation du Québec qui représentera la province lors des Jeux du Canada 2022 est incluse dans le tableau.

– La bonification de 500 000 \$ dédiée à l'engagement d'entraîneurs est incluse dans le tableau suivant et est notamment octroyée pour la réalisation d'activités de mentorat.

Voici la répartition des subventions à ces organismes :

Programme de soutien au développement de l'excellence	2020-2021
Association de tae-kwon-do du Québec inc.	95 000 \$
Association de triathlon du Québec	133 725 \$
Association québécoise d'aviron inc.	87 310 \$
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	157 075 \$
Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	40 000 \$
Association sportive des aveugles du Québec	30 000 \$
Association sportive des sourds du Québec inc.	15 000 \$
Cheval Québec	22 000 \$
Commission de surf des neiges du Québec	103 080 \$
Curling Québec	40 580 \$
Eau Vive Québec	15 000 \$

Fédération de basket-ball du Québec	216 900 \$
Fédération de football amateur du Québec	101 750 \$
Fédération de gymnastique du Québec	339 625 \$
Fédération de lutte olympique du Québec inc.	81 995 \$
Fédération de natation du Québec	290 030 \$
Fédération de rugby du Québec	41 540 \$
Fédération de soccer du Québec	364 850 \$
Fédération de tennis de table du Québec inc.	155 535 \$
Fédération de tir à l'arc du Québec inc.	91 535 \$
Fédération de volley-ball du Québec	337 215 \$
Fédération des sports à quatre murs du Québec inc.	38 565 \$
Fédération d'haltérophilie du Québec	161 000 \$
Fédération du baseball amateur du Québec inc.	179 100 \$
Fédération du plongeon amateur du Québec	230 635 \$
Fédération québécoise d'athlétisme	209 955 \$
Fédération québécoise de badminton inc.	171 580 \$
Fédération québécoise de biathlon	117 565 \$
Fédération québécoise de boxe olympique	138 555 \$
Fédération québécoise de golf	112 065 \$
Fédération québécoise de handball olympique	47 000 \$
Fédération québécoise de hockey sur glace inc.	417 825 \$
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	9 000 \$
Fédération québécoise de ski acrobatique	226 580 \$
Fédération québécoise de ski alpin	283 645 \$
Fédération québécoise de tennis	208 135 \$
Fédération québécoise de tir	16 000 \$
Fédération québécoise des sports cyclistes	399 565 \$
Judo-Québec inc.	231 615 \$
Karaté Québec	83 175 \$
La Fédération de la voile du Québec ltée	102 430 \$

La Fédération de patinage de vitesse du Québec	292 895 \$
La Fédération de water-polo du Québec	56 000 \$
La Fédération d'escrime du Québec	125 300 \$
Natation Artistique Québec	165 000 \$
Olympiques spéciaux Québec	32 500 \$
Parasports Québec	141 580 \$
Patinage Québec	229 595 \$
Ringuette Québec	58 645 \$
Ski de fond Québec	198 625 \$
Softball Québec	76 125 \$
	7 520 000 \$

Événements et Jeux

a) Objectifs

Soutenir un ensemble d'événements de niveau québécois, canadien et international afin de favoriser la participation des athlètes à des compétitions d'envergure.

Soutenir l'organisation d'événements sportifs de niveaux canadien et international.

Critères d'admissibilité

En respect des règles et normes approuvées par les autorités.

Réalisations en 2020-2021

Jeux du Québec : (Tableau 1)

- soutien aux unités régionales de loisir et de sport pour la réalisation des Jeux régionaux dans chacune des 19 régions identifiées au programme des Jeux du Québec;
- soutien à la Corporation Sports-Québec pour la coordination nationale du programme, le transport des participants vers les villes hôtes, la diffusion des finales nationales et la réalisation du volet Mes premiers jeux;
- soutien au comité organisateur des finales d'hiver 2019 (Québec), été 2020* (Laval) et Rivière-du-Loup (2021)** pour l'organisation des finales nationales.

*En raison de la COVID-19, l'édition 2020 prévue à Laval a été reportée possiblement à l'été 2021.

**En raison de la COVID-19, l'édition 2021 prévue à Rivière-du-Loup a été reportée à l'hiver 2022.

b) Budget initial 2020-2021 : 4 922 000 \$

c) Informations sur les demandes

Ne s'applique pas.

d) Montant de la subvention

Pour l'année financière 2020-2021, le Ministère a octroyé les subventions suivantes :

Tableau 1

Organismes	Subvention 2020-2021
Corporation Sports-Québec*	1 100 000 \$
Partenaires régionaux	1 722 000 \$**
Partenaires locaux	
Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Laval – 2021	140 000 \$
Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup - 2021	910 000 \$
Total	3 872 000 \$

* Un montant de 425 000 \$ est également octroyé à cet organisme à l'intérieur du Programme de soutien à Sports-Québec pour la coordination des Jeux du Québec.

**Depuis 2017-2018, le montant octroyé à chacun des partenaires régionaux est inclus dans le PAFURS en matière d'activité physique, sport loisir et plein air.

Programme de soutien aux événements sportifs :

- soutien à divers comités organisateurs d'événements sportifs canadiens, internationaux et grand public.

En raison de la pandémie de la COVID-19, seulement un événement a eu lieu (Ultra-Trail Harricana du Canada 2020) et a été financé.

Programme Équipe Québec

a) Objectifs

Le Programme Équipe Québec consiste à offrir aux athlètes québécois qui participent régulièrement à des compétitions sur la scène internationale un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable. Parallèlement, Équipe Québec vise également à fournir un appui financier aux entraîneurs et entraîneuses qui encadrent ces athlètes. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Soutenir de façon appropriée les athlètes québécois dans leur projet d'excellence vers les plus hauts sommets de la performance sportive en leur accordant une bourse d'entraînement annuelle d'au plus 6 000 \$;
- Faciliter la transition de ces athlètes lorsqu'ils se retirent de la compétition active de haut niveau;
- D'améliorer les conditions de pratique professionnelle des entraîneurs et entraîneuses des athlètes d'Équipe Québec par une contribution financière annuelle maximale de 20 000 \$.

En ce qui concerne le soutien à la promotion des valeurs et des bienfaits du sport :

- favoriser l'émergence d'une culture sportive au Québec et promouvoir les valeurs et les bienfaits du sport et de l'activité physique;
- organiser un forum pour les athlètes et les entraîneurs et les entraîneuses d'Équipe Québec, afin qu'ils puissent échanger sur leur cheminement et leurs préoccupations.

Critères d'admissibilité

Dans le cas des athlètes :

- tous les athlètes québécois identifiés de niveau « excellence » par sa fédération sportive auprès du Ministère;
- l'athlète doit résider de façon permanente au Québec;
- l'athlète doit être membre en règle de sa fédération sportive québécoise;
- les athlètes admissibles qui se retirent de la compétition active pourront demeurer boursiers d'Équipe Québec et obtenir pendant une année une bourse d'un montant maximal de 4 000 \$ définie selon le nombre d'années pendant lesquelles ils auront eu le statut d'athlètes d'Équipe Québec.

Dans le cas des entraîneurs et des entraîneuses :

- tous les entraîneurs qui sont reconnus en tant qu'« entraîneur permanent » et « premier responsable » de l'encadrement annuel d'un athlète boursier du programme Équipe Québec;
- l'entraîneur doit résider au Québec et être membre en règle de sa fédération sportive québécoise;
- l'entraîneur est réputé à temps plein selon les normes du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) : ils doivent être actifs en entraînement sportif au moins 1 800 heures par année;
- l'entraîneur doit résider de façon permanente au Québec, et posséder minimalement :
 - une certification de niveau 3, 4 ou 5 selon l'ancien système de certification des entraîneurs du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) ou;
 - le statut « formé » au volet Compétition-Développement du PNCE ou;
 - un diplôme avancé à l'entraînement de l'Institut national du sport du Québec (INS) ou;
 - un baccalauréat dans une discipline appropriée en entraînement sportif (éducation physique, activité physique, kinésiologie ou intervention sportive) en plus d'une formation appropriée spécifique à son sport comparable à ce qui est attendu pour les certifications nommées plus haut¹⁹.
- pour les disciplines sportives dont certains niveaux de certification ne sont pas encore disponibles, des mesures d'exception peuvent s'appliquer.

Réalisations au 28 février 2021

- 462 athlètes
- 16 athlètes retraités
- 109 entraîneurs et entraîneuses

b) Budget initial 2020-2021 : 5 000 000 \$

¹⁹ C'est le Ministère qui sera responsable de déterminer l'admissibilité d'un entraîneur selon ce critère.

c) Informations sur les demandes

En date du 31 mars 2021 :

- Nombre de demandes approuvées en 2020-2021 : 587
- Nombre de demandes refusées en 2020-2021 : 7 entraîneurs et 24 athlètes

d) Montant de la subvention

En raison de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la liste des subventions octroyées par personne ne peut pas être fournie.

Programme de financement des instances régionales en sport étudiant

a) Objectifs

- Soutenir financièrement les instances régionales en sport étudiant (instances), afin d'assurer, au niveau régional, la mission du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), qui est de soutenir et contribuer au développement du sport et de l'activité physique dans le milieu de l'éducation au Québec.
- Concrètement, le RSEQ regroupe les établissements d'enseignement pour créer et gérer des réseaux de compétitions et des championnats qui permettront aux élèves-athlètes et aux étudiants---athlètes de pratiquer leur sport dans un environnement sécuritaire et favoriser la réussite scolaire.
- Par ce programme de financement, il est attendu que les instances œuvrent avec le RSEQ afin de contribuer aux rôles et aux responsabilités du Réseau.

Critères d'admissibilité

Reconnaissance des instances régionales de sport étudiant

Une instance régionale de sport étudiant doit satisfaire les critères suivants afin d'être reconnue et admissible au programme :

1. Être enregistré au Registraire des entreprises du Québec (REQ) en tant qu'organisme sans but lucratif - Loi sur les compagnies, Partie III (chapitre C-38, article 218);
2. Entretenir une vie associative et démocratique;
3. Avoir un conseil d'administration composé minimalement d'un représentant du milieu scolaire public et d'un représentant du milieu scolaire privé;
4. Avoir une immatriculation en vigueur auprès du REQ;
5. Être détenteur d'une charte et de règlements généraux;
6. Posséder une assurance responsabilité civile et administrateur valide que détiendrait un exploitant prudent exerçant des activités de nature similaire;
7. Poursuivre une mission d'intérêt général en sport et activité physique en milieu étudiant;
8. Posséder une planification stratégique pluriannuelle approuvée par le conseil d'administration;
9. Être signataire de l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport;
10. Se conformer aux lois applicables et aux règlements édictés par le gouvernement du Québec;
11. Démontrer une saine gestion et posséder une santé financière tangible se traduisant par la tenue d'une comptabilité claire, précise et conforme aux principes comptables généralement reconnus.

b) Budget initial 2020-2021 : 1 440 000 \$

c) Informations sur les demandes

Depuis 2017-2018, le Programme de financement des instances régionales en sport étudiant est géré par le RSEQ. En conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics, un contrat de service de 50 000 \$ est conclu entre le Ministère et le RSEQ pour assurer la gestion de ce programme.

d) Montant de la subvention

Pour l'année financière 2020-2021, le RSEQ versera les subventions suivantes :

Abitibi-Témiscamingue	108 445,17 \$
Canton-de-l'Est	82 333,46 \$
Côte-Nord	110 541,89 \$
Est-du-Québec	85 021,75 \$
Greater Montreal Athletic Association	101 958,59 \$
Lac-Saint-Louis	85 501,08 \$
Montréal	140 195,51 \$
Laurentides-Lanaudière	120 953,75 \$
Laval	82 762,56 \$
Mauricie	81 768,14 \$
Outaouais	78 862,83 \$
Québec-Chaudière-Appalaches	141 296,14 \$
Montérégie	131 366,15 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	88 992,97 \$
Total	1 440 000,00 \$

Placements Sports et Loisirs

a) Objectifs, critères d'admissibilité, réalisations 2020-2021

Placements Sports et Loisirs est un programme d'appariement des dons obtenus par des fédérations sportives québécoises (FSQ) unisports et des organismes nationaux de loisir (ONL) auprès d'entreprises privées et de mécènes, qui a pour but de soutenir le fonctionnement des FSQ et des ONL, et non pas leurs activités de développement.

Les règles de Placements Sports et Loisirs permettent :

- a. d'aider davantage les FSQ et les ONL qui en ont le plus besoin;
- b. de répondre rapidement aux besoins pressants;
- c. de stabiliser le financement à long terme.

Placements Sports et Loisirs renforce ainsi l'aptitude des FSQ et des ONL à bien desservir la population.

Ces organisations pourront générer des revenus supplémentaires, notamment par une augmentation du nombre de membres et une plus grande capacité à obtenir des commandites.

b) Budget initial 2020-2021

6 000 000 \$ dont 342 000 \$ en frais de gestion alloués à l'organisme mandataire

c) Informations sur les demandes

Placements Sports et Loisirs est géré par le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec. C'est à cet organisme qu'est versée l'aide financière par l'entremise d'un contrat de service.

d) Montant de la subvention

Pour 2020-2021, 5 658 000 \$ ont été consacrés à l'appariement des sommes recueillies par les FSQ et les ONL auprès du secteur privé.

Programme d'aide financière Kino-Québec

a) les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations 2020-2021;

L'objectif du programme est de susciter l'engagement des organismes admissibles dans la réalisation de projets de promotion de la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population québécoise, et ce, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Le programme contribue ainsi à atteindre la cible de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

Les organismes admissibles sont ceux qui œuvrent dans le domaine de la promotion de la pratique régulière d'activités physiques et qui répondent aux critères suivants :

- a) être un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies ou une coopérative constituée en vertu de la Loi sur les coopératives;
- b) être immatriculé au Registre des entreprises du Québec;
- c) exercer ses activités depuis au moins deux ans au Québec;
- d) avoir une assurance de responsabilité civile en vigueur pendant toute la durée du programme qui couvre notamment la responsabilité de ses administrateurs;
- e) le cas échéant, dans les deux années précédant la demande d'aide financière, avoir respecté toutes ses obligations envers le gouvernement du Québec;
- f) œuvrer à l'échelle provinciale.

le budget initial en 2020-2021;

436 000 \$

A été bonifié pour atteindre 473 000\$

c)le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;

Sur les 8 demandes reçus, 4 ont été acceptés. Les 4 autres étaient soit inadmissibles ou ont été refusés.

d)le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.

Fond Québec en forme	160 000\$
Défi sportif Altergo	159 000\$
Fédération du patinage de vitesse du Québec	79 000\$
Fédération québécoise de badminton inc.	75 000\$
Total	473 000 \$

Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activités physiques (PAFEMAP)

a) Objectif; critères d'admissibilité; réalisations 2020-2021

L'objectif : Le PAFEMAP vise à augmenter le nombre d'initiatives développées par les petites et moyennes entreprises pour encourager la pratique régulière d'activités physiques chez l'ensemble de leur personnel.

Critères d'admissibilité : Le programme s'adresse aux dirigeants de petites et de moyennes entreprises, aux regroupements d'entreprises et aux consortiums du Québec. Les critères à respecter sont les suivants :

- être inscrit au Registraire des entreprises du Québec;
- employer de 5 à 499 personnes;
- exercer ses activités depuis au moins deux ans sur le territoire québécois.

À l'exception de celles prévues à la clause 6 du guide des règles et normes

Projets admissibles

- **Volet 1** – Aménagement d'installations sportives sur le lieu de travail (limite de 40 000 \$)

Tout aménagement d'installations sportives sur le lieu de travail (travaux de construction, de rénovation ou de mise à niveau d'installations sportives à usage collectif) dont l'objectif est de favoriser la pratique régulière d'activités physiques chez l'ensemble du personnel.

- **Volet 2** – Achat de matériel et d'équipement (limite de 20 000 \$)

Tout matériel et tout équipements sportifs et de plein air, étant des outils accessibles à l'ensemble du personnel, qui permettent d'améliorer l'expérience de la pratique régulière d'activités physiques dans un contexte sécuritaire.

- **Volet 3** – Organisation et promotion des activités physiques (limite de 20 000 \$)

Toute activité de sensibilisation, de promotion et d'éducation qui favorise l'engagement de l'ensemble du personnel à la pratique régulière d'activités physiques, qui soutient également l'amélioration de l'offre ainsi que l'organisation, l'encadrement et l'animation des activités physiques.

L'aide financière maximale admissible est de 40 000 \$ pour l'ensemble des trois volets. Le demandeur doit apporter sa propre contribution de 20 % du total des dépenses admissibles.

b) Budget prévu : 6 040 000 \$ pour 2020-2021

c) Le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants :

- 212 demandes reçues d'une valeur de 9,05 M\$.
- 112 projets refusés;
- 100 projets annoncés totalisant 2 533 820 \$.

d) Le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise :

Nom de l'organisme	Subvention
Acier Ouellette inc.	36 732,00 \$
Agence Braque inc.	12 786,00 \$
Agri-Clé inc.	38 924,00 \$
AGSF inc.	38 000,00 \$
Alternatif location d'outils inc.	14 286,00 \$
Alvéole Montréal inc.	9 504,00 \$
Api Culture Hautes Laurentides inc.	7 520,00 \$
Arthur Malouin ltée	24 392,00 \$
Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction	6 151,00 \$
B3CG Interconnect inc.	33 600,00 \$
Be one breed	31 038,00 \$
Beaulieu Canada ltd / Beaulieu Canada ltée	15 414,00 \$
Benny & frères inc.	38 932,00 \$
Bizou International inc.	23 200,00 \$
Canimex Inc.	32 000,00 \$
Caroline Denommée, Architecte inc.	40 000,00 \$
Cascades Enviropac - Berthierville, une division de Cascades Canada ULC	40 000,00 \$
Centiva inc.	37 604,00 \$
Centre local de développement de la M.R.C. de Bécancour inc., Le	40 000,00 \$

Conformit Technology inc.	38 890,00 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	40 000,00 \$
Construction Richard Chabot inc.	40 000,00 \$
Coopérative Pomicole du Lac des Deux-Montagnes	9 770,00 \$
Corporation des Événements de Trois-Rivières inc.	2 910,00 \$
CyberPublicity.com	30 400,00 \$
Cycles DeVinci inc.	40 000,00 \$
Design Toboggan inc.	5 940,00 \$
Devcor [1994]	40 000,00 \$
Distribution Eugène Gagnon inc.	2 980,00 \$
Distrimar inc.	3 708,00 \$
Dyze Design inc.	24 410,00 \$
Ébénisterie Louiseville inc.	40 000,00 \$
Électricité des deux Rives inc.	13 318,00 \$
Emballage Saint-Jean ltée	7 360,00 \$
Entreprises Michaudville inc., Les	18 464,00 \$
Équipement St-Germain inc.	39 982,00 \$
Eska inc.	11 310,00 \$
Express Mondor	40 000,00 \$
FMBT S.E.N.C.R.L.	21 374,00 \$
Gagnon Frères inc.	39 128,00 \$
Garderie Les Minis Apprentis inc.	15 520,00 \$
Garde-robres Gagnon et Frères inc.	16 726,00 \$
Gervais Auto inc.	5 940,00 \$
Gestion B.S.P. inc.	25 096,00 \$
Gestion Dupuis & Sénécal ltée	9 602,00 \$
Gestion Rémabec inc.	22 906,00 \$
Gestions G. Bolduc. inc., Les	4 160,00 \$
Groupe Alphard inc.	31 024,00 \$
Groupe BEI inc.	40 000,00 \$
Groupe Val	40 000,00 \$
Hectare Construction inc.	40 000,00 \$
Idéo Technologies (2006) inc.	17 154,00 \$
Intervention Prévention inc.	5 941,00 \$
Kaleido Croissance inc.	22 326,00 \$
Kefiplant inc.	40 000,00 \$
Keller Williams Distinction	33 690,00 \$
Labelle Pagé - Labelle, arpenteurs-géomètres inc.	17 710,00 \$
Landry Stratégies inc.	8 601,00 \$
Language Research Development Group [L.R.D.G.] Inc.	16 420,00 \$
Laurentide re-sources inc.	14 596,00 \$
Laurentide re-sources inc.	25 404,00 \$
Lavytech électrique inc.	27 628,00 \$
Lozzo Management Administration inc.	35 274,00 \$
Maçonnerie S.D.L. inc.	39 770,00 \$
Maltais et Maltais, Avocats S.E.N.C.R.L.	32 340,00 \$
Memtronik Innovations inc.	32 000,00 \$
Métal 7 inc.	5 840,00 \$
MF Construction	40 000,00 \$
Milibec inc.	37 280,00 \$
N.G.C. Aérospatiale ltée	22 360,00 \$
Neksys inc.	19 340,00 \$
Nutrinor Coopérative	39 098,00 \$
OBNL regroupement de Lachine	33 328,00 \$

Orange Traffic inc.	18 982,00 \$
OrganicOcean inc.	35 280,00 \$
Papiers Soliderr inc., Les	37 068,00 \$
Patio Drummond ltée	39 494,00 \$
Pétroles Goyer ltée, Les	14 200,00 \$
Plastique Art ltée	40 000,00 \$
R. Ouellet, Équipement de ferme inc.	40 000,00 \$
Ramp-Art	35 246,00 \$
Rénovation Y. Germain inc.	40 000,00 \$
Réserve de bois Morin & Blanchette inc., La	40 000,00 \$
Réservoirs d'acier Granby	40 000,00 \$
SDM Consultants S.E.N.C.	6 200,00 \$
Sélections Le Maître de Chai inc.	26 694,00 \$
Services Clean d'œil inc.	37 492,00 \$
Services Nolitrex inc.	9 256,00 \$
Sigma-Rh Solutions inc.	3 680,00 \$
Socadis inc.	15 836,00 \$
Société Laurentide inc.	16 772,00 \$
Spektrum Média Solutions Web inc.	40 000,00 \$
St-Joseph Design d'espaces inc.	27 498,00 \$
Thibeault Immobilier inc.	40 000,00 \$
Transport Dercy inc.	6 328,00 \$
Triathlon-Québec	2 770,00 \$
Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, L'	40 000,00 \$
Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides	4 000,00 \$
Unsplash inc.	19 968,00 \$
Vooban inc.	9 955,00 \$
	2 533 820,00 \$

Projets autorisés en 2020-2021

Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
05 Estrie	F-2019-0197	Ville de Sherbrooke	Remplacement du système de réfrigération de l'aréna Ivan-Dugré	800 000,00 \$	2 553 421,27 \$	1
12 Chaudière-Appalaches	F-2018-0184	Ville de Lévis	Remplacement du système de réfrigération de l'aréna André-Lacroix	613 545,17 \$	2 908 721,73 \$	1
	F-2018-0188	Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Remplacement du système de réfrigération et mise aux normes de la salle électrique de l'aréna	604 511,78 \$	2 073 067,70 \$	1
16 Montérégie	F-2018-0179	Ville de Boucherville	Mise aux normes de l'aréna du centre des glaces Gilles-Chabot	1 000 000,00 \$	3 171 883,39 \$	1
	F-2018-0180	Ville de Boucherville	Mise aux normes du centre de curling du centre des glaces Gilles-Chabot	641 629,48 \$	1 622 340,34 \$	1
Total général				3 659 686,43 \$	12 329 434,43 \$	5

Projets autorisés en 2020-2021
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	E-2020-0414	Fédération de natation du Québec	La Traversée internationale du lac Saint-Jean 2020	21 500,00 \$	43 000,00 \$	1
05 Estrie	E-2020-0425	Fédération de natation du Québec	La Traversée internationale du lac Mégantic 2020	6 717,99 \$	13 435,98 \$	1
06 Montréal	E-2020-0424	Association de triathlon du Québec	Triathlon mondial Groupe Copley 2020	420 500,00 \$	841 000,00 \$	1
09 Côte-Nord	E-2020-0411	Fédération québécoise des sports cyclistes	Finale de la Coupe du monde de paracyclisme sur route UCI 2020	47 099,24 \$	94 198,48 \$	1
12 Chaudière-Appalaches	E-2020-0409	Fédération québécoise des sports cyclistes	Tour de Beauce 2020	38 169,63 \$	76 339,26 \$	1
16 Montérégie	E-2020-0410	Cheval Québec	Concours complet Bromont 2020	25 000,00 \$	50 000,00 \$	1
Total général				558 986,86 \$	1 117 973,72 \$	6

Projets autorisés en 2020-2021
Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre	
01 Bas-Saint-Laurent	C-2019-0089	Municipalité de Val-Brillant	Amélioration des installations du parc municipal	220 003,00 \$	330 038,38 \$	1	
	C-2019-0118	Municipalité de Saint-Eusèbe	Rénovation de la patinoire	90 281,00 \$	135 421,45 \$	1	
	C-2019-0191	Ville de La Pocatière	Mise à niveau du boisé Beaupré	151 910,00 \$	227 864,87 \$	1	
	C-2019-0237	Ville de Trois-Pistoles	Réfection et mise aux normes de la piscine régionale des Basques	2 965 161,00 \$	4 472 339,40 \$	1	
	C-2019-0245	Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre	Aménagement d'un terrain de jeux d'hiver et d'été pour tous	99 087,00 \$	150 132,13 \$	1	
	C-2019-0278	Comité des loisirs de Biencourt	Rénovation de la patinoire extérieure et aménagement d'une surface de deck hockey	129 864,00 \$	209 589,89 \$	1	
	C-2019-0295	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	Rénovation et mise aux normes du terrain de baseball	305 072,00 \$	457 609,02 \$	1	
	C-2019-0319	Municipalité de Saint-René-de-Matane	Construction d'une aire de services pour les utilisateurs de la patinoire	88 530,00 \$	613 898,77 \$	1	
	C-2019-0643	Ville d'Amqui	Construction d'un gymnase collectif	2 203 988,00 \$	3 305 982,89 \$	1	
	C-2019-0644	Ville d'Amqui	Rénovation et aménagement du Carrefour-Sportif	1 097 374,00 \$	1 646 053,85 \$	1	
	C-2019-0614	Municipalité de Les Méchins	Réfection de la promenade du parc Vue sur la mer	62 217,00 \$	94 268,28 \$	1	
	02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	C-2019-0037	Municipalité de Petit-Saguenay	Aménagement du terrain de balle Petit-Saguenay	80 102,00 \$	120 153,99 \$	1
		C-2019-0079	Club de curling de Kénogami	Mise aux normes du centre de curling	659 816,00 \$	999 721,28 \$	1
		C-2019-0119	Municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	Réfection de l'extérieur de l'aréna	593 831,00 \$	890 836,73 \$	1
C-2019-0638		Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Rénovation et mise aux normes du parc sportif	228 601,00 \$	369 148,51 \$	1	
C-2019-0355		Municipalité de Chambord	Rénovation et amélioration du parc de planche à roulettes	22 117,00 \$	33 386,02 \$	1	
C-2019-0649		Municipalité d'Albanel	Aménagement de jeux d'eau et rénovation du bâtiment de services	138 723,00 \$	208 085,25 \$	1	
03 Capitale-Nationale		C-2019-0042	Ville de Clermont	Mise à niveau de l'aréna de Clermont	1 924 395,00 \$	2 886 592,47 \$	1
	C-2019-0069	Ville de Donnacona	Réfection de la dalle de béton et des bandes de l'aréna	704 000,00 \$	1 056 000,00 \$	1	
	C-2019-0145	Municipalité de Boischatel	Aménagement d'installations sportives et récréatives au parc des Saphirs	1 173 350,00 \$	1 760 201,17 \$	1	
	C-2019-0160	Ville de Québec	Rénovation du centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy	2 460 539,00 \$	6 049 382,90 \$	1	
	C-2019-0178	Ville de Neuville	Aménagement d'installations sportives et récréatives au parc de la Famille	962 576,00 \$	1 464 953,98 \$	1	
	C-2019-0196	Municipalité de Saint-Siméon	Aménagement de surfaces de dek hockey et de pickleball	56 080,00 \$	84 129,15 \$	1	
	C-2019-0208	Ville de Baie-Saint-Paul	Agrandissement et mise aux normes de l'aréna Luc et Marie-Claude	3 794 767,00 \$	5 692 151,00 \$	1	
	C-2019-0236	Ville de Saint-Basile	Amélioration aux installations sportives et récréatives extérieures dans l'îlot loisir Ernest-J.-Papillon	699 659,00 \$	1 083 346,08 \$	1	
	C-2019-0634	Ville de L'Ancienne-Lorette	Réfection des terrains de baseball 2 et 3	341 184,00 \$	514 351,41 \$	1	
	C-2019-0313	Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	Construction d'un préau sur la patinoire extérieure municipale	2 002 497,00 \$	3 003 776,36 \$	1	
	C-2019-0424	Ville de Beaupré	Réfection du terrain de tennis	70 866,00 \$	141 733,13 \$	1	
	C-2019-0427	Ville de Beaupré	Construction d'une patinoire extérieure	119 685,00 \$	239 371,50 \$	1	
	C-2019-0443	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Réfection des surfaces de tennis au centre sociorécréatif Les Bocages	160 000,00 \$	251 970,00 \$	1	
	C-2019-0496	Ville de Québec	Remplacement de la surface de soccer synthétique au Patro de Charlesbourg	344 948,00 \$	522 648,95 \$	1	
	C-2019-0497	Ville de Québec	Remplacement de la surface de soccer synthétique au parc Victoria	281 533,00 \$	426 566,61 \$	1	
C-2019-0509	Ville de Québec	Remplacement de la surface de soccer synthétique au parc Sainte-Famille	344 802,00 \$	522 427,64 \$	1		

Projets autorisés en 2020-2021
Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
	C-2019-0570	Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	Construction d'un terrain de soccer synthétique multifonctionnel	529 706,00 \$	852 302,18 \$	1
04 Mauricie	C-2019-0013	Municipalité d'Yamachiche	Rénovation du pavillon des loisirs et de la patinoire extérieure	97 743,00 \$	146 615,03 \$	1
	C-2019-0015	Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Aménagement du véloparc Valmont	291 528,00 \$	437 336,72 \$	1
	C-2019-0050	Ville de Shawinigan	Réfection de la piscine extérieure et des infrastructures du parc Antoine-Saint-Onge	3 567 853,00 \$	5 351 753,05 \$	1
	C-2019-0064	Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	Aménagement d'une piste d'hébertisme	94 650,00 \$	143 408,72 \$	1
	C-2019-0126	Municipalité de Sainte-Thècle	Construction d'un bloc sanitaire au parc Saint-Jean-Optimiste	197 254,00 \$	295 882,07 \$	1
	C-2019-0200	Pavillon St-Arnaud inc.	Rénovation des vestiaires sportifs et ajout de toilettes adaptées	185 806,00 \$	278 989,45 \$	1
	C-2019-0337	Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Aménagement d'un parc multisport	114 087,00 \$	171 129,65 \$	1
	C-2019-0490	Municipalité de Maskinongé	Construction d'une toiture pour la patinoire extérieure	946 948,00 \$	1 420 422,10 \$	1
	C-2019-0512	Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts	Réaménagement du complexe sportif Aurèle-Plante	843 119,00 \$	1 354 146,62 \$	1
	C-2019-0558	Le Club de pétanque de Louiseville	Construction du boulodrome de Louiseville	275 941,00 \$	413 910,00 \$	1
	C-2019-0571	Ville de Louiseville	Réaménagement des terrains de soccer	758 877,00 \$	1 138 316,72 \$	1
05 Estrie	C-2019-0128	Municipalité de Dixville	Réaménagement des modules du parc Lanouette	80 000,00 \$	121 942,98 \$	1
	C-2019-0157	Municipalité d'Eastman	Aménagement de jeux d'eau	121 878,00 \$	182 835,99 \$	1
	C-2019-0177	Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton	Réaménagement du parc des Pionniers	825 195,00 \$	1 237 792,14 \$	1
	C-2019-0184	Ville de East Angus	Mise à niveau de l'aréna Robert-Fournier	1 055 788,00 \$	1 583 841,43 \$	1
	C-2019-0326	Ville de East Angus	Aménagement d'une aire pour personnes à mobilité réduite incluant un jeu d'eau au parc de la Rive-Sud	266 094,00 \$	399 182,17 \$	1
	C-2019-0357	Municipalité de Saint-Adrien	Rénovation des infrastructures récréatives et sportives	99 952,00 \$	155 755,12 \$	1
	C-2019-0436	Municipalité de Audet	Aménagement de jeux d'eau	135 228,00 \$	202 841,10 \$	1
	C-2019-0656	Centre récréatif d'Asbestos inc.	Mise à niveau de la salle mécanique de l'aréna	133 320,00 \$	229 950,00 \$	1
	C-2019-0546	Municipalité de Dudswell	Réaménagement du parc Gordon MacAulay	106 656,00 \$	160 000,00 \$	1
06 Montréal	C-2019-0362	Ville de Montréal (arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie)	Réfection de la piscine et de la pataugeoire Joseph-Paré	2 877 672,00 \$	4 316 940,97 \$	1
	C-2019-0421	Ville de Montréal (arrondissement de Saint-Léonard)	Rénovation des terrains de soccer au parc Hébert	2 799 330,00 \$	4 198 975,93 \$	1
	C-2019-0458	Association Les Chemins du Soleil	Aménagement d'installations sportives et récréatives dans l'ancienne église Sainte-Brigide	2 803 229,00 \$	4 204 844,77 \$	1
	C-2019-0536	Ville de Montréal (arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension)	Réfection partielle et mise aux normes du centre Patro le Prevost	3 265 849,00 \$	4 898 774,89 \$	1
07 Outaouais	C-2019-0202	Municipalité de Grand-Remous	Aménagement d'un parc multigénérationnel et multifonctionnel	69 316,00 \$	105 232,17 \$	1
	C-2019-0204	Municipalité de La Pêche	Aménagement d'une surface multisport	267 044,00 \$	405 855,46 \$	1
	C-2019-0631	Municipalité de Campbell's Bay	Rénovation et agrandissement de l'infrastructure récréative destinée aux enfants	83 200,00 \$	124 962,44 \$	1
	C-2019-0376	Municipalité de Déléage	Construction d'un toit au centre multiculturel	968 570,00 \$	1 452 856,93 \$	1

Projets autorisés en 2020-2021
Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
	C-2019-0543	Ville de Gatineau	Construction d'un bassin aquatique multifonctionnel extérieur au parc Jack Eyamie	1 733 170,00 \$	2 600 015,44 \$	1
	C-2019-0549	Municipalité de Chénéville	Éclairage et aménagement des terrains du parc Robert-Latour	143 036,00 \$	219 281,06 \$	1
	C-2019-0598	MRC de Pontiac	Amélioration du réseau de sentiers du cycloparc PPJ	291 678,00 \$	437 519,93 \$	1
08 Abitibi-Témiscamingue	C-2019-0071	Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery	Construction d'un centre récréatif et sportif	1 500 000,00 \$	2 438 977,94 \$	1
	C-2019-0205	Municipalité de Dupuy	Remplacement des bandes de la patinoire	173 127,00 \$	259 690,80 \$	1
	C-2019-0231	Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	Rénovation de la toiture de l'aréna	182 136,00 \$	273 203,72 \$	1
	C-2019-0359	Ville de Macamic	Ajout d'un système d'éclairage pour le terrain de balle	60 924,00 \$	97 109,24 \$	1
	C-2019-0674	Municipalité de Palmarolle	Rénovation et modernisation de l'aréna Rogatien-Vachon	129 484,00 \$	194 226,87 \$	1
09 Côte-Nord	C-2019-0395	Ville de Baie-Comeau	Réfection des piscines municipales	417 827,00 \$	643 088,33 \$	1
	C-2019-0432	Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	Aménagement d'une piste multifonctionnelle	169 977,00 \$	254 991,07 \$	1
10 Nord-du-Québec	C-2019-0062	Ville de Chibougamau	Aménagement d'un terrain de soccer-football en gazon synthétique	2 263 056,00 \$	3 512 863,92 \$	1
	C-2019-0429	Nation crie d'Eastmain	Remplacement des conduits du système de réfrigération et de la dalle de béton de l'aréna	1 403 175,00 \$	1 870 900,00 \$	1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	C-2019-0088	Ville de Carleton-sur-Mer	Réfection du Centre Léopold-Leclerc	1 918 047,00 \$	2 936 687,17 \$	1
12 Chaudière-Appalaches	C-2019-0033	L'Oeuvre des loisirs de Ste-Justine, comté de Dorchester	Reconstruction partielle du centre sportif Claude-Bédard	1 233 660,00 \$	1 914 000,00 \$	1
	C-2019-0065	Municipalité de la paroisse de Saint-Martin	Développement du parc municipal de Saint-Martin	1 070 297,00 \$	1 607 053,91 \$	1
	C-2019-0070	Municipalité de Saint-Apollinaire	Aménagement d'une patinoire réfrigérée et couverte	2 713 445,00 \$	4 816 804,14 \$	1
	C-2019-0075	Municipalité du Village de Lac-Poulin	Réfection et agrandissement du terrain de tennis	93 369,00 \$	140 053,32 \$	1
	C-2019-0100	Municipalité de Saint-Sylvestre	Aménagement de jeux d'eau	121 721,00 \$	182 600,57 \$	1
	C-2019-0101	Municipalité de Saints-Anges	Réfection et aménagement du terrain des loisirs	1 067 478,00 \$	1 616 808,55 \$	1
	C-2019-0138	Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière	Réfection des terrains sportifs	84 170,00 \$	132 685,64 \$	1
	C-2019-0143	Complexe de soccer Honco de Lévis	Remplacement de la surface synthétique et ajout d'une protection murale	543 002,00 \$	822 732,36 \$	1
	C-2019-0146	Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Aménagement d'une surface multifonctionnelle dans le parc Agathois	196 369,00 \$	294 584,43 \$	1
	C-2019-0190	Municipalité de Saint-Côme-Linière	Aménagement d'un terrain de tennis	113 203,00 \$	169 805,73 \$	1
	C-2019-0258	Municipalité de Beaumont	Construction d'une nouvelle patinoire extérieure couverte	1 032 373,00 \$	1 548 559,68 \$	1
	C-2019-0633	Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Aménagement d'un pumtrack	73 491,00 \$	110 236,88 \$	1
	C-2019-0358	Municipalité de Beaumont	Construction d'un parc de planche à roulettes	119 981,00 \$	179 981,09 \$	1
	C-2019-0367	Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Réfection et mise aux normes de la piscine extérieure municipale	671 069,00 \$	1 007 611,23 \$	1
	C-2019-0397	Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis	Mise aux normes du bâtiment abritant la salle d'entraînement au terrain des loisirs	95 162,00 \$	142 742,41 \$	1
	C-2019-0437	Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth	Mise aux normes du système de ventilation de la piscine municipale	100 712,00 \$	151 834,77 \$	1
	C-2019-0573	Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse	Mise à niveau des équipements sportifs et des installations récréatives du complexe municipal	81 887,00 \$	122 830,12 \$	1

Projets autorisés en 2020-2021
Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
14 Lanaudière	C-2019-0048	Municipalité de Saint-Alexis	Rénovation et mise aux normes du chalet récréatif	97 082,00 \$	173 219,44 \$	1
	C-2019-0063	Municipalité de Sainte-Julienne	Reconstruction et agrandissement du chalet du parc 4-vents	480 896,00 \$	721 416,36 \$	1
	C-2019-0066	Municipalité de Saint-Cuthbert	Construction d'une patinoire couverte	805 242,00 \$	1 207 858,09 \$	1
	C-2019-0096	Municipalité de Saint-Liguori	Construction d'un chalet des loisirs	659 747,00 \$	989 616,14 \$	1
	C-2019-0134	Municipalité de Rawdon	Construction d'un parc de planche à roulettes	224 673,00 \$	365 251,51 \$	1
	C-2019-0179	Municipalité de Chertsey	Aménagement d'un parc multifonctionnel	1 724 414,00 \$	3 111 817,43 \$	1
	C-2019-0263	Municipalité de Saint-Esprit	Construction d'une patinoire couverte	2 357 794,00 \$	3 536 692,05 \$	1
	C-2019-0265	Régie intermunicipale du centre sportif et culturel de Brandon	Réfection du centre sportif et culturel de Brandon	4 994 040,00 \$	7 491 060,07 \$	1
	C-2019-0398	Municipalité de Crabtree	Aménagement des installations du parc Denis-Laporte	1 343 633,00 \$	2 015 450,10 \$	1
	C-2019-0461	Municipalité de Saint-Didace	Agrandissement du parc de planche à roulettes	93 889,00 \$	140 848,89 \$	1
	C-2019-0477	Municipalité de Saint-Paul	Aménagement de jeux d'eau et d'un bâtiment de services au parc des Berges	484 783,00 \$	727 248,42 \$	1
	C-2019-0557	Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	Revitalisation des terrains de tennis municipaux	57 124,00 \$	85 696,05 \$	1
	C-2019-0561	Ville de Notre-Dame-des-Prairies	Construction d'une patinoire réfrigérée couverte	2 948 594,00 \$	4 422 892,42 \$	1
	C-2019-0576	Centre sportif St-Lin-Laurentides Inc.	Rénovation de la toiture du centre sportif Saint-Lin-Laurentides	555 335,00 \$	833 003,37 \$	1
C-2019-0611	Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	Construction d'une patinoire réfrigérée couverte	2 026 347,00 \$	3 676 347,29 \$	1	
15 Laurentides	C-2019-0021	Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	Construction d'un parc de planches à roulettes	107 500,00 \$	161 680,76 \$	1
	C-2019-0022	Municipalité de Lac-des-Écorces	Construction d'un centre de glisse urbain et de plein air	139 445,00 \$	218 507,33 \$	1
	C-2019-0112	Ville de Mont-Laurier	Construction d'une patinoire extérieure intergénérationnelle et multifonctionnelle	196 800,00 \$	295 231,76 \$	1
	C-2019-0188	Ville de Brownsburg-Chatham	Mise à niveau des terrains de tennis	75 042,00 \$	113 701,47 \$	1
	C-2019-0197	Municipalité de Saint-Hippolyte	Aménagement d'installations intergénérationnelles au parc Connelly	2 185 565,00 \$	3 278 348,08 \$	1
	C-2019-0233	Club de gymnastique Barany de Lachute Inc.	Rénovation de la toiture du bâtiment	230 955,00 \$	346 432,21 \$	1
	C-2019-0251	Ville de Lachute	Réaménagement des terrains de baseball du parc Richelieu	122 875,00 \$	186 174,34 \$	1
	C-2019-0256	Ville de Blainville	Reconstruction et agrandissement d'un terrain de baseball	1 354 400,00 \$	2 051 644,74 \$	1
	C-2019-0260	Municipalité de Nominigüe	Réfection de la patinoire municipale au parc Grégoire-Charbonneau	236 271,00 \$	365 085,43 \$	1
	C-2019-0272	Municipalité de Saint-Placide	Aménagement et revitalisation des parcs municipaux	222 003,00 \$	336 368,40 \$	1
	C-2019-0284	Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge	Aménagement d'un toit pour la patinoire extérieure	311 943,00 \$	469 087,30 \$	1
	C-2019-0289	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Rénovation du centre sportif Damien-Héту	3 546 230,00 \$	6 631 854,95 \$	1
	C-2019-0317	Municipalité du village de Grenville	Construction d'un toit au-dessus de la patinoire extérieure	540 191,00 \$	810 283,03 \$	1
	C-2019-0641	Municipalité d'Oka	Construction d'un parc de planche à roulettes	300 000,00 \$	450 000,00 \$	1
	C-2019-0334	Ville de Saint-Colomban	Aménagement d'un terrain de baseball	295 146,00 \$	454 070,94 \$	1
	C-2019-0343	Municipalité de Piedmont	Aménagement du parc Gilbert-Aubin	382 092,00 \$	577 920,74 \$	1
C-2019-0650	Municipalité du canton d'Arundel	Réaménagement du parc du garage municipal	404 378,00 \$	606 565,29 \$	1	
C-2019-0420	Ville de Mont-Laurier	Aménagement d'un terrain de basketball et de trois terrains de pickleball	262 000,00 \$	393 244,11 \$	1	
C-2019-0610	Ville de Brownsburg-Chatham	Conversion de l'aréna Gilles-Lupien en patinoire extérieure couverte et réfrigérée	1 311 904,00 \$	1 967 857,17 \$	1	

Projets autorisés en 2020-2021
Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre	
16 Montérégie	C-2019-0007	Ville de Saint-Ours	Réfection de la patinoire Richard-Gosselin	637 579,00 \$	966 029,89 \$	1	
	C-2019-0038	Municipalité de Roxton Pond	Construction d'un terrain de tennis double	229 502,00 \$	344 288,17 \$	1	
	C-2019-0046	Ville de Cowansville	Réfection et mise à niveau du centre aquatique de Cowansville	5 182 700,00 \$	7 774 094,13 \$	1	
	C-2019-0167	Ville de Dunham	Aménagement d'un parc municipal intergénérationnel et multisport	73 167,00 \$	109 860,77 \$	1	
	C-2019-0182	Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton	Reconstruction de la patinoire extérieure	62 490,00 \$	94 682,70 \$	1	
	C-2019-0183	Municipalité de Lacolle	Aménagement de structures récréatives	441 173,00 \$	661 757,48 \$	1	
	C-2019-0185	Ville de Bedford	Construction d'une piste à rouleaux (pumptrack)	122 275,00 \$	202 310,92 \$	1	
	C-2019-0189	Ville de Contrecoeur	Construction d'un bâtiment de services au parc Pierre-Eucher-Cormier	703 950,00 \$	1 055 925,53 \$	1	
	C-2019-0244	Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	Aménagement de modules de jeux d'eau	48 504,00 \$	73 491,25 \$	1	
	C-2019-0292	Municipalité de Saint-Polycarpe	Rénovation du centre sportif Soulanges	4 305 833,00 \$	6 465 260,44 \$	1	
	C-2019-0297	Ville de Saint-Lambert	Restauration du terrain de boulingrin de Saint-Lambert	128 434,00 \$	194 078,97 \$	1	
	C-2019-0639	Municipalité d'Henryville	Réaménagement du parc des Copains	417 633,00 \$	626 512,74 \$	1	
	C-2019-0323	Ville de Saint-Césaire	Construction d'un nouvel aréna en remplacement de l'aréna Guy-Nadeau	5 361 242,00 \$	8 042 668,86 \$	1	
	C-2019-0336	Municipalité de Sainte-Barbe	Amélioration des installations récréatives et sportives	149 533,00 \$	224 298,44 \$	1	
	C-2019-0360	Municipalité du village de Sainte-Madeleine	Construction d'une patinoire couverte multifonctionnelle	814 131,00 \$	1 221 319,92 \$	1	
	C-2019-0374	Municipalité de Noyan	Réaménagement du parc MacCallum	304 584,00 \$	457 334,69 \$	1	
	C-2019-0450	Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford	Aménagement d'un parc de planches à roulettes et de terrains de pétanque	71 114,00 \$	106 778,59 \$	1	
	C-2019-0658	Municipalité d'Ange-Gardien	Construction d'une patinoire multisport couverte	756 665,00 \$	1 146 463,50 \$	1	
	C-2019-0457	Municipalité de Saint-Chrysostome	Rénovation des infrastructures sportives municipales	98 834,00 \$	148 251,83 \$	1	
	C-2019-0460	Ville de La Prairie	Aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique	958 481,00 \$	1 437 721,51 \$	1	
	C-2019-0479	Ville de Saint-Pie	Construction d'un toit sur la patinoire multifonctionnelle	1 088 227,00 \$	1 632 504,93 \$	1	
	C-2019-0494	Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu	Rénovation du terrain de soccer	96 588,00 \$	144 882,76 \$	1	
	C-2019-0521	Club de gymnastique Campiagile de Valleyfield inc.	Isolation du plafond et remplacement du système de chauffage de la palestre de gymnastique	220 700,00 \$	331 050,75 \$	1	
	C-2019-0666	Municipalité d'Ormstown	Construction d'une surface multisport	111 986,00 \$	167 980,01 \$	1	
	17 Centre-du-Québec	C-2019-0031	Ville de Warwick	Démolition et reconstruction du pavillon Baril	530 000,00 \$	803 071,44 \$	1
		C-2019-0083	Ville de Princeville	Rénovation du centre sportif Paul-de-la-Sablonnière	2 372 548,00 \$	5 084 031,90 \$	1
		C-2019-0111	Centre communautaire de loisirs Claude-Nault	Construction d'un nouveau pavillon au parc Boisbriand	1 720 906,00 \$	3 925 906,78 \$	1
C-2019-0124		Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover	Réaménagement du parc Guévremont	798 052,00 \$	1 485 405,19 \$	1	
C-2019-0315		Municipalité du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Mise à niveau du centre récréatif Léo-Paul Therrien	314 930,00 \$	472 443,75 \$	1	
C-2019-0387		Ville de Victoriaville	Mise à niveau du centre communautaire Arthabaska	2 066 126,00 \$	3 271 061,57 \$	1	
C-2019-0530		Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham	Aménagement du parc Yvon Lambert - phase 2	418 525,00 \$	627 850,42 \$	1	
Total général				129 921 162,00 \$	205 162 205,69 \$	157	

Projets autorisés en 2020-2021
Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	J-2020-0003	Ville de Rimouski	Reconstruction de la piste d'athlétisme	4 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$	1
	J-2020-0004	Ville de Rimouski	Aménagement d'un champ de tir à l'arc	200 000,00 \$	200 526,13 \$	1
Total général				4 200 000,00 \$	4 200 526,13 \$	2

Projets autorisés en 2020-2021
Programme de soutien à l'amélioration et à la mise à niveau des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre	
01 Bas-Saint-Laurent	P-2019-0294	Ville d'Amqui	Mise à niveau du sentier du parc Théodore-Gagné et l'amélioration de l'accessibilité	47 477,42 \$	62 706,77 \$	1	
	P-2019-0298	MRC de La Matapédia	Travaux d'amélioration des sentiers du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia	42 858,07 \$	71 430,12 \$	1	
	P-2019-0321	Municipalité de Saint-Germain	Mise à niveau sentiers des Cabourons	10 154,38 \$	12 692,98 \$	1	
	P-2019-0334	Ville de Saint-Pascal	Mise à niveau et amélioration du sentier pédestre de la Montagne à Coton.	29 496,65 \$	36 870,82 \$	1	
	P-2019-0371	Sentier international des Appalaches-QC	Mise à niveau et amélioration du SIA-QC	150 000,00 \$	189 969,00 \$	1	
	P-2019-0410	Coopérative de ski de fond Mouski	Réhabilitation de la traverse du ruisseau Chaud	13 883,95 \$	17 931,74 \$	1	
	P-2019-0510	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Mise à niveau et amélioration des sites d'escalade du Bas-Saint-Laurent	18 808,49 \$	27 625,50 \$	1	
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	P-2019-0259	Ville de Saint-Honoré	Sentier pédestre Rivière Shipshaw	27 000,00 \$	33 812,92 \$	1	
	P-2019-0261	Municipalité de la paroisse de La Doré	Mise à niveau des sentiers de ski de fonds, raquette, vélo et pédestre	150 000,00 \$	187 927,64 \$	1	
	P-2019-0268	Municipalité de Saint-Fulgence	Sentiers pédestres des Battures et du Cap-des-Roches	150 000,00 \$	453 368,62 \$	1	
	P-2019-0281	Ville d'Alma	Un sentier pour tous!	150 000,00 \$	503 877,85 \$	1	
	P-2019-0292	Corporation de développement de Labrecque	restauration du sentier pédestre des trois lacs	108 509,17 \$	135 636,47 \$	1	
	P-2019-0324	Municipalité de Petit-Saguenay	Mise à niveau et amélioration des sentiers de Petit-Saguenay	53 242,92 \$	72 803,65 \$	1	
	P-2019-0339	Club de ski de fond Le Perce-Neige de Bégin	Amélioration de sentiers du Club Perce-Neige	8 000,00 \$	10 200,00 \$	1	
	P-2019-0346	Ville de Normandin	Remise en état du sentier l'Arboretum riverain du Site touristique Chute à l'Ours	93 564,00 \$	123 830,00 \$	1	
	P-2019-0389	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Réfection et aménagement léger de la piste cyclable du fjord à la montagne	148 040,22 \$	197 288,22 \$	1	
	P-2019-0400	Club de ski de fond Le Norvégien Inc.	Amélioration de la sécurité pour le vélo de montagne et le ski	48 720,00 \$	60 900,00 \$	1	
	P-2019-0431	MRC Domaine-du-Roy	Sentier Ouiatchouan: L'aventure pour tous !	83 000,00 \$	148 654,34 \$	1	
	P-2019-0444	Corporation du Parc régional de Val-Jalbert	Sentier du cimetière des meules	98 653,08 \$	123 316,35 \$	1	
	P-2019-0450	Centre plein air DoMi Ski	Mise à niveau des sentiers au centre Do-Mi-Ski	16 200,00 \$	20 250,00 \$	1	
	P-2019-0502	Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean	Secteur des Quatre-Chutes - Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean	150 000,00 \$	812 368,46 \$	1	
	P-2019-0511	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Mise à niveau et amélioration de l'offre d'escalade de la ville de Saguenay	51 471,36 \$	74 005,96 \$	1	
	03 Capitale-Nationale	P-2019-0265	Centre de plein air Lasallien inc.	La renaissance du centre de plein air Le Saisonnier	48 616,22 \$	62 020,29 \$	1
		P-2019-0271	Centre Nature de Saint-Basile	Amélioration sentier pédestre hivernal en sentier 4 saisons	86 540,34 \$	108 175,43 \$	1
P-2019-0275		Société des Sentiers du Moulin	Développement et mise à niveau du secteur familiale Traverse	74 377,06 \$	193 364,65 \$	1	
P-2019-0284		Corporation de gestion du parc naturel régional de Portneuf	Mise à niveau des sentiers pédestres du Parc naturel régional de Portneuf	38 792,13 \$	48 492,13 \$	1	
P-2019-0286		Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Restauration des trottoirs et des passerelles de bois au parc des Hauts-Fonds	43 916,13 \$	73 193,56 \$	1	
P-2019-0296		Centre écologique de Port-au-Saumon	Aménagement de sentier	48 000,00 \$	60 000,00 \$	1	
P-2019-0345		Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix	Mise à niveau des infrastructures dans le secteur de la Forêt habités du Massif de Petite-Rivière-St-Francois	43 497,82 \$	54 372,28 \$	1	
P-2019-0357		Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval	Mise en valeur du sentier des Dunes	51 860,00 \$	129 450,00 \$	1	
P-2019-0372		Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré	Escalier Chute Jean-Larose	150 000,00 \$	628 070,96 \$	1	
P-2019-0383		Sentiers Québec-Charlevoix	Mise à niveau du réseau de sentiers de randonnées journalières de la Traversée de Charlevoix	61 550,00 \$	76 937,93 \$	1	
P-2019-0503		Vallée Bras Du Nord	restauration du réseau pédestre de la Vallée Bras-du-Nord (phase 2) / sentier des Falaises	50 000,00 \$	100 200,00 \$	1	
04 Mauricie	P-2019-0256	Municipalité de Sainte-Ursule	Mise à niveau et amélioration des sentiers du Parc des Chutes de Sainte-Ursule	78 583,16 \$	98 228,95 \$	1	
	P-2019-0452	La Nature d'Alexis, coopérative de solidarité	Mise à niveau des sentiers gérés par la Nature d'Alexis	7 400,00 \$	9 253,19 \$	1	
	P-2019-0454	municipalité de Saint-Boniface	Sentier forestier polyvalent	35 359,60 \$	46 000,00 \$	1	
	P-2019-0474	Parc de la rivière Batiscan	Réseau marche et vélo _phase 2	150 000,00 \$	224 077,00 \$	1	
05 Estrie	P-2019-0253	Municipalité du canton de Pottou	Parc André Gagnon	87 792,65 \$	177 982,69 \$	1	
	P-2019-0278	Circuits frontières	Circuits Frontières	51 975,99 \$	69 975,99 \$	1	
	P-2019-0289	L'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises	Marais de la Rivière aux Cerises	11 516,38 \$	14 556,69 \$	1	
	P-2019-0311	Municipalité d'Ascot Corner	Prolongation du sentier du parc Goddard	92 426,79 \$	166 508,60 \$	1	

Projets autorisés en 2020-2021
Programme de soutien à l'amélioration et à la mise à niveau des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
	P-2019-0405	Ville de Lac-Mégantic	Corridors de nage en eau libre à Baie-des-Sables	6 754,42 \$	9 122,03 \$	1
	P-2019-0411	Ville de East Angus	Une piste d'hébertisme hors du commun au Parc des Deux Rivières	115 000,00 \$	143 750,00 \$	1
	P-2019-0469	Sentiers frontaliers	montagne de Marbre	28 042,40 \$	37 246,23 \$	1
	P-2019-0478	Fédération Québécoise de la montagne et de l'escalade FQME	Amélioration du site d'escalade de Pinnacle	33 756,40 \$	47 929,17 \$	1
	P-2019-0490	Municipalité de Cookshire-Eaton	Le coeur de Sawyerville	90 849,55 \$	236 766,18 \$	1
06 Montréal	P-2019-0441	La Route de Champlain	Quai Montréal-Nord	150 000,00 \$	204 426,18 \$	1
07 Outaouais	P-2019-0260	Fondation forêt Boucher	Parc de la Forêt-Boucher	120 602,40 \$	432 003,00 \$	1
	P-2019-0269	Municipalité de Duhamel	Réfection La Route des Zingues	84 203,00 \$	105 254,61 \$	1
	P-2019-0316	Municipalité de Chelsea	Signalisation du sentier communautaire	112 009,00 \$	140 011,33 \$	1
	P-2019-0336	Municipalité de Val-des-Bois	Albatros	19 000,00 \$	25 566,58 \$	1
	P-2019-0370	Municipalité de L'Ange-Gardien	Signalisation L'Ange-Gardien	24 522,40 \$	30 653,00 \$	1
	P-2019-0391	Base de plein air Air Eau Bois	Refonte de la signalisation des sentiers de la base de plein air Air-Eau-Bois	27 100,54 \$	33 875,68 \$	1
	P-2019-0392	Municipalité de Val-des-Monts	Sentier multifonctionnel au Parc Nakkertok Val-des-Monts	60 170,43 \$	100 284,06 \$	1
	P-2019-0482	Municipalité de Ripon	Réfection du belvédère du Mont Grand-pic	35 520,00 \$	45 000,00 \$	1
08 Abitibi-Témiscamingue	P-2019-0303	Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery	Amélioration de sentier Parc municipal Espace Vert	27 481,56 \$	38 775,23 \$	1
	P-2019-0315	Cantons unis de Latulipe-et-Gaboury	Pointe-aux-Roches II	64 091,20 \$	80 114,00 \$	1
	P-2019-0358	Municipalité de Clerval	Sentier Multifonctionnel	53 618,58 \$	69 857,89 \$	1
	P-2019-0451	Fédération Québécoise de la montagne et de l'escalade FQME	Amélioration du site d'escalade Cornflake	46 110,35 \$	59 517,94 \$	1
	P-2019-0461	Fédération Québécoise de la montagne et de l'escalade FQME	Amélioration du site d'escalade et de randonnée de Dalquier	12 167,14 \$	16 020,49 \$	1
09 Côte-Nord	P-2019-0257	Municipalité de Sacré-Coeur	Sentier pédestre multifonctionnel municipal	44 942,04 \$	68 094,88 \$	1
	P-2019-0263	Jardin du ruisseau Bois-Joli	Mise à niveau des sentiers du JRBJ	69 383,22 \$	90 204,67 \$	1
	P-2019-0266	Municipalité du village de Tadoussac	Sentier de nos Ancêtres	89 299,98 \$	116 341,15 \$	1
	P-2019-0270	MRC de Minganie	Manitou	51 065,00 \$	63 832,41 \$	1
	P-2019-0276	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Mise à niveau des sentiers de Portneuf-sur-Mer et des accès aux plages	104 494,01 \$	143 717,58 \$	1
	P-2019-0305	La Municipalité Les Escoumins	Sentier du Moulin	145 528,21 \$	181 910,27 \$	1
	P-2019-0306	Comité de relance de la Station de ski Gallix inc.	Station Gallix Secteur Hors-piste et sentiers de raquettes	36 000,00 \$	60 000,00 \$	1
	P-2019-0314	Municipalité de Rivière-au-Tonnerre	Mise à niveau du sentier de la chute	25 827,42 \$	50 824,14 \$	1
	P-2019-0328	Ville de Port-Cartier	Réfection du sentier multifonctionnel Girard-Vachon	138 784,23 \$	187 706,09 \$	1
	P-2019-0362	Ville de Forestville	Réfection des sentiers pédestres de la Baie Verte	33 230,00 \$	41 538,15 \$	1
	P-2019-0387	Ville de Baie-Comeau	Entretiens des sentiers de Baie-Comeau	150 000,00 \$	290 000,00 \$	1
	P-2019-0394	Corporation de développement patrimonial, culturel et touristique de Natashquan	Mise à niveau du sentier pédestre "Le pas du Portageur"	16 636,80 \$	20 796,00 \$	1
	P-2019-0395	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	Développement et aménagement d'un sentier de plein air 4 saisons	99 530,69 \$	124 413,37 \$	1
	P-2019-0473	Municipalité des Bergeronnes	Projet de mise à niveau des sentiers pédestres du camping Bon-Désir	95 596,61 \$	119 495,77 \$	1
	P-2019-0498	Ville de Sept-Îles	Île Grande Basque de Sept-Îles	98 740,75 \$	164 567,92 \$	1
10 Nord-du-Québec	P-2019-0340	Ville de Chapais	Installation de passerelle pour le sentier Campbell secteur Est	119 681,54 \$	149 601,93 \$	1
	P-2019-0504	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Mise à niveau et amélioration du parc d'escalade du Mont Bédard	96 600,03 \$	124 673,73 \$	1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	P-2019-0267	Domaine des chutes du ruisseau creux	Aménagement d'un accès à la Chute du Ruisseau Creux	139 750,95 \$	230 323,38 \$	1
	P-2019-0348	Ville de Cap-Chat	Sentier de la Baie de Capucins	23 510,58 \$	62 194,73 \$	1
	P-2019-0467	Ville de Sainte-Anne-des-Monts	Sentier du Petit Bois	115 758,96 \$	151 419,13 \$	1
	P-2019-0480	Ville de Percé	Mise à niveau de la signalisation dans les sentiers Des Rivières et Des Montagnes de Percé	29 148,75 \$	36 435,94 \$	1
12 Chaudière-Appalaches	P-2019-0274	Club de ski de fond St-Lambert inc.	Mise à niveau sentiers Pierre-Harvey	11 460,74 \$	14 325,93 \$	1

Projets autorisés en 2020-2021
Programme de soutien à l'amélioration et à la mise à niveau des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
	P-2019-0282	La société canadienne pour la conservation de la nature	Amélioration du sentier de l'aboiteau dans le haut marais de l'Isle-aux-Grues	26 803,21 \$	34 095,22 \$	1

Projets autorisés en 2020-2021
Programme de soutien à l'amélioration et à la mise à niveau des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
	P-2019-0293	Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud	Remplacement de 3 passerelles et mise à niveau de deux sentiers «signature»	150 000,00 \$	196 920,00 \$	1
	P-2019-0309	Les Sentiers La Balade de Lévis inc.	Les Sentiers La Balade 2019	99 531,11 \$	124 413,89 \$	1
	P-2019-0330	Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Mise à niveau et amélioration du sentier de la Tourbière	2 479,76 \$	3 099,70 \$	1
	P-2019-0349	Sentiers Vélo Lévis	Amélioration de la fluidité des sentiers du secteur Pintendre	19 347,20 \$	24 184,69 \$	1
	P-2019-0361	Municipalité d'Adstock	Mise à niveau des sentiers du Mont Adstock	119 994,58 \$	149 995,65 \$	1
	P-2019-0382	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	Sentiers de pratique d'activités de plein air sur le Parc du Faubourg	150 000,00 \$	400 870,00 \$	1
	P-2019-0402	Municipalité de Val-Alain	Amélioration et prolongation des sentiers	31 202,30 \$	60 000,37 \$	1
	P-2019-0409	Fédération Québécoise de la montagne et de l'escalade FQME	Mise à niveau et amélioration du parc d'escalade du Grand-Morne	23 347,93 \$	34 399,14 \$	1
	P-2019-0437	Municipalité St-Côme-Linière	Sentiers phase III Parc des Berges-Du-Loup	119 498,88 \$	149 373,64 \$	1
	P-2019-0455	Parc régional des Appalaches	Mise à niveau des infrastructures du Parc des Appalaches sur le plan de la sécurité et des normes de plein air.	90 440,00 \$	113 050,10 \$	1
13 Laval	P-2019-0365	CANOPÉE - Le réseau des bois de Laval	Sentier en zone humide - Bois Papineau	140 133,00 \$	175 166,47 \$	1
14 Lanaudière	P-2019-0300	Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles	Amélioration du Sentier des Castors	55 360,00 \$	69 200,00 \$	1
	P-2019-0356	Tournée des cantons de Rawdon	Vision 2020 - Tournée des cantons de Rawdon	43 166,98 \$	178 966,69 \$	1
	P-2019-0363	Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Sentiers du lac Koël	99 000,00 \$	125 243,17 \$	1
	P-2019-0404	Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare	Amélioration des sentiers multifonctionnels au parc du chalet des loisirs	62 140,84 \$	138 583,37 \$	1
	P-2019-0429	Plein Air Lanaudie	Viens marcher dans nos sentiers	17 301,35 \$	21 626,69 \$	1
	P-2019-0500	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	Amélioration des sites d'escalade de Lanaudière	40 992,57 \$	58 691,18 \$	1
15 Laurentides	P-2019-0255	Club du Parc de la Coulée	Mise-à-jour de la signalisation de nos sentiers	5 058,89 \$	6 323,62 \$	1
	P-2019-0299	Club de Ski Viking Inc	Viking Ski Club sentiers	38 779,20 \$	48 474,00 \$	1
	P-2019-0301	Ville de Rosemère	Travaux de réfection majeure de la Passerelle Tylee	150 000,00 \$	1 042 925,00 \$	1
	P-2019-0317	Ville de Saint-Jérôme	Aménagement de sentiers au parc-nature du lac Jérôme	150 000,00 \$	923 985,09 \$	1
	P-2019-0319	Ville de Lorraine	Sentiers de la forêt du Grand Coteau de Lorraine	150 000,00 \$	322 554,14 \$	1
	P-2019-0322	Municipalité de Nominigüe	Amélioration du Parc le Renouveau Rosaire-Sénécal	83 215,37 \$	104 544,18 \$	1
	P-2019-0333	Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord	Stabilisation des talus des zones 1 à 4 du secteur Prévost	130 991,01 \$	311 815,41 \$	1
	P-2019-0337	Ville de Saint-Jérôme	Aménagement de sentiers dans les parcs-nature de la Ville de Saint-Jérôme	150 000,00 \$	1 104 336,92 \$	1
	P-2019-0341	Municipalité de Val-David	Mise à niveau des sentiers du Mont Condor Ouest	77 620,80 \$	105 276,18 \$	1
	P-2019-0354	Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides	Mise à niveau des sentiers du Parc Éco Laurentides	129 156,00 \$	161 446,22 \$	1
	P-2019-0376	Comité régional pour la protection des falaises	Aménagement sécuritaire et durable du sentier écologique	48 340,00 \$	70 981,51 \$	1
	P-2019-0415	Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil	Mise à niveau du boisé Von Allmen	24 113,95 \$	30 142,44 \$	1
	P-2019-0420	Club d'Escalade et Randonnée Montagne d'Argent	Sentiers Montagne d'Argent	30 106,72 \$	37 633,41 \$	1
	P-2019-0423	Corporation du Parc du Poisson Blanc	Réfection des sentiers de randonnée pédestre et en raquettes de la montagne du Fort	50 000,00 \$	75 000,00 \$	1
	P-2019-0424	Société de développement du réservoir Kiamika	Aménagement et mise à niveau des infrastructures de plein air du parc régional Kiamika	31 508,00 \$	39 385,00 \$	1
	P-2019-0440	Ville d'Estérel	Mise à niveau du réseau de sentiers du Parc d'Estérel	83 343,25 \$	105 018,96 \$	1
	P-2019-0464	Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	Bonification et réfection des sentiers La Corbeau, La Traverse du Pitch et La Pukabab	50 352,00 \$	62 940,02 \$	1
	P-2019-0507	Municipalité du canton de Gore	Amélioration de l'offre en plein air sur le territoire de la municipalité du Canton de Gore	150 000,00 \$	208 820,15 \$	1
16 Montérégie	P-2019-0279	Héritage Saint-Bernard	Amélioration de l'expérience au refuge faunique Marguerite-D'Youville	90 525,60 \$	164 325,79 \$	1
	P-2019-0290	Ville de Dunham	Amélioration des sentiers	115 596,00 \$	151 995,65 \$	1
	P-2019-0291	Endurance Rive-Sud	Améliorations pour la Sainte-Julie 1	15 185,00 \$	18 981,83 \$	1
	P-2019-0332	les Amis des Sentiers de Bromont	Réhabilitation des sentiers de ski de fond du domaine naturel du Lac Gale	83 774,40 \$	104 718,61 \$	1
	P-2019-0369	Colonie de vacances des Grèves	Piste d'hébertisme	11 162,00 \$	13 952,89 \$	1

Projets autorisés en 2020-2021
Programme de soutien à l'amélioration et à la mise à niveau des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
	P-2019-0375	Corporation du parc Les Salines	Toilette écologique au parc Les Salines	32 963,82 \$	41 204,78 \$	1
	P-2019-0388	Municipalité du canton de Shefford	Projet de mise à niveau et d'identification des sentiers au parc écologique Jean-Paul-Forand	100 822,12 \$	126 027,66 \$	1
	P-2019-0406	Ville de Beloeil	Amélioration de l'accessibilité et de l'expérience Nature du parc Aurèle-Dubois	150 000,00 \$	458 601,40 \$	1
	P-2019-0413	Municipalité de Venise-en-Québec	Relocalisation et mise à niveau du Sentier de la nature	150 000,00 \$	301 845,13 \$	1
	P-2019-0417	Ville de Saint-Lazare	Sentier de raquette expert	150 000,00 \$	356 209,98 \$	1
	P-2019-0425	Centre de plein air l'Estacade	Revalorisation des sentiers du Centre de plein air L'Estacade	119 867,30 \$	155 634,69 \$	1
	P-2019-0448	Centre national de cyclisme de Bromont	Amélioration des sentiers et des infrastructures de plein air du Centre national de cyclisme de Bromont	57 240,00 \$	100 200,00 \$	1

Projets autorisés en 2020-2021
Programme de soutien à l'amélioration et à la mise à niveau des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

Région	Dossier	Requérant	Titre du projet	Aide accordée	Coût total	Nombre
	P-2019-0453	Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu	Mise à niveau du réseau de sentiers de CIME au mont Saint-Grégoire	44 000,00 \$	55 435,72 \$	1
	P-2019-0456	Municipalité Rivière-Beaudette	Réaménagement du sentier pédestre	150 000,00 \$	258 537,74 \$	1
	P-2019-0488	Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	Améliorer le réseau de sentiers du piémont de mont Saint-Hilaire	31 600,00 \$	44 500,25 \$	1
17 Centre-du-Québec	P-2019-0418	Sentiers équestres aux mille collines	Amélioration des sentiers équestres	27 745,99 \$	41 023,97 \$	1
	P-2019-0468	Ville de Drummondville	mise à niveau des sentiers de la forêt Drummond	110 631,21 \$	204 158,70 \$	1
	P-2019-0486	Ville de Victoriaville	Sentiers au parc du Mont Arthabaska	67 817,72 \$	139 276,42 \$	1
Total général				10 039 509,92 \$	19 623 031,95 \$	136

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

Il y a trois modalités de soutien financier du Gouvernement du Québec aux athlètes québécois :

1. Le Programme Équipe Québec

Ce programme permet à des athlètes identifiés de niveau « excellence » auprès du ministère de l'Éducation de recevoir une bourse maximale annuelle de 6 000 \$. En 2020-2021, 462 athlètes ont été soutenus.

De plus, 16 athlètes retraités ont reçu un soutien financier pour des montants variant entre 1 000 \$ et 4 000 \$, calculés selon le nombre d'années pendant lesquelles ils ont eu le statut d'athlètes identifiés « excellence » dans le cadre de ce programme.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ne permet pas de fournir la liste des boursiers et des montants accordés.

Équipe Québec dispose d'une enveloppe annuelle totale de 5 M\$ pour tous les volets (athlètes, athlètes retraités et entraîneurs).

- 2. La Fondation de l'athlète d'excellence du Québec** a reçu une subvention de 260 000 \$. Grâce au soutien du Gouvernement du Québec et du secteur privé, la Fondation a versé, en 2020-2021, 1 192 500 \$ en bourse à 464 athlètes.
- 3. Tous les athlètes identifiés de niveaux « excellence », « élite » et « relève » (2 727 athlètes en 2020) ont accès à la mesure de crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.** Cette mesure est gérée par Revenu Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Sommaire et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :

- a) Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir;
- b) Programme de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées;
- c) Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport;
- d) Programme d'assistance financière aux camps de vacances;
- e) Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;
- f) Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience;
- g) Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir;
- h) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
- i) Soutien financier au Conseil québécois du loisir.

RÉPONSE

- a) **Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir;**
3 420 353 \$ (incluant le Programme d'aide financière aux événements de loisir.) à 24 organismes (voir annexe 1).
- b) **Programme de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées;**
4 439 420 \$ versés aux organismes des 17 régions du Québec : Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées 2 050 920 \$, Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées : 1 888 500 \$ (volet accompagnement) et 475 000 \$ (volet initiatives locales et régionales) [voir annexe 2]. À cette somme s'ajoute un montant de 25 000 \$ en contrat de services, pour un total de 4 439 420 \$
- c) **Programme d'assistance financière aux unités régionales de services ;**
9 361 000 \$ versés à 19 unités régionales de loisir et de sport (voir annexe 3). À cette somme s'ajoutent celle du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales, soit 2 000 000 \$, et celle des projets interrégionaux en plein air, soit 250 000 \$. Total : 11 611 000 \$
- d) **Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances;**
3 848 279 \$ versés à 68 camps de vacances, dont 3 668 279 \$ pour le volet soutien aux activités estivales; 60 000 \$ versés pour le volet aide à l'accompagnement des personnes handicapées et 120 000 \$ au volet soutien aux projets innovants (voir annexe 4).
- e) **Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;**
5 234 000 \$ versés à deux organismes : 1 194 000 \$ au Comité de la fête nationale de la Saint-Jean inc. et 4 040 000 \$, dont 85 000 \$ en contrat de services, au Mouvement national des Québécoises et Québécois.
- f) **Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience;**
La réponse est incluse dans les tableaux en annexe aux questions b) et d).
- g) **Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir;**
5 523 737 \$ à 59 organismes (voir annexe 5). À cette somme se sont ajoutés 297 155 \$ pour des projets soutenus par le Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL-voir annexe 5.1).

¹ Dont 286 000 \$ en provenance de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

h) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;

10 393 570 \$ versés à l'organisme pour divers mandats donc 342 000 \$ en contrat. (voir annexe 6)
2 990 000 \$ versés à l'organisme pour le soutien à la mission. 964 000 \$ pour le développement de quatre projets en transformation numérique au bénéfice des organismes de sport et de loisir. 384 620 \$ pour le développement d'un mécanisme de gestion indépendant des plaintes. Redistribution des montants en lien avec le programme Placements Sports et Loisirs 5 658 000 \$. 54 950 \$ pour une plateforme parascolaire en lien avec la Mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire. Total : 10 393 570 \$.

i) Soutien financier au Conseil québécois du loisir;

350 000 \$ versés à l'organisme pour le soutien de sa mission et 50 000 \$ aux travaux de refonte de la plateforme Web du programme DAFA. 200 000 \$ sous la forme d'un contrat de services pour la gestion du Programme de formation en animation en loisir et sport du Québec et 24 000 \$ pour mener des travaux visant à outiller les organismes nationaux de loisir, de sport et de plein air, leurs clubs et leurs intervenants dans leur démarche vers le déploiement et l'opérationnalisation d'une offre d'activités parascolaires.

ANNEXE 1

a) Programmes d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir

41600 : Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) Volet soutien à la mission

41601 : PAFONL Volet soutien en entente de services

41602 : PAFONL Volet soutien aux projets de plein air

41623 : Programme d'aide financière aux événements en loisir

Nom de l'organisme	Volets du programme	Subventions annoncées	Total
Association des scouts du Canada	41600	147 485 \$	147 485 \$
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées	41600	136 210 \$	235 210 \$
	41601	99 000 \$	
Canot Kayak Québec	41600	126 469 \$	191 469 \$
	41601	65 000 \$	
	41602	29 230 \$	
Cheval Québec	41600	136 319 \$	141 819 \$
Fédération des astronomes amateurs du Québec	41600	81 850 \$	81 850 \$
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec	41600	81 850 \$	81 850 \$
	41623	10 000 \$	
Fédération québécoise de camping et de caravanning	41600	81 850 \$	81 850 \$
Fédération québécoise de kite	41600	120 815 \$	121 815 \$
	41623	1 000 \$	
Fédération québécoise de la marche	41600	131 496 \$	239 696 \$
	41601	65 000 \$	
	41602	58 240 \$	
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	41600	131 487 \$	250 747 \$
	41601	77 500 \$	
	41602	38 315 \$	
Fédération québécoise des activités subaquatiques	41600	114 964 \$	114 964 \$
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	41600	128 716 \$	171 916 \$
	41623	10 000 \$	
Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone	41600	81 850 \$	106 081 \$

ANNEXE 1

Fédération québécoise des échecs	41600	81 850 \$	91 450 \$
	41623	6 000 \$	
Fédération québécoise du loisir en institution	41600	137 192 \$	142 192 \$
La Fédération de l'âge d'or du Québec	41600	161 309 \$	161 309 \$
La Fédération québécoise de philatélie	41600	81 850 \$	81 850 \$
L'Association des camps du Québec inc.	41600	143 755 \$	295 716 \$
	41601	99 000 \$	
	41623	18 000 \$	
Les Clubs 4-H du Québec inc.	41600	81 850 \$	81 850 \$
Radio amateur Du-Of Québec inc.	41600	81 850 \$	81 850 \$
Regroupement QuébecOiseaux	41600	81 850 \$	91 850 \$
Société des fêtes et festivals du Québec	41600	81 850 \$	91 850 \$
Société québécoise de spéléologie	41600	123 321 \$	166 521 \$
	41602	33 263 \$	
Vélo Québec Association	41600	141 723 \$	167 163 \$
	41602	44 438 \$	
TOTAL			3 420 353 \$

ANNEXE 2

b) Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées :

41603 : Soutien aux activités des instances régionales : 2 050 920 \$

41617 : Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)
volet soutien à accompagnement : 1 888 500 \$

41618 : PAFLPH volet soutien aux initiatives locales et régionales : 500 000 \$ (donc 25 000 \$ en contrat)

Nom de l'organisme	Code de programme	Subvention annoncée	Total
AlterGo	41603	155 737 \$	667 332 \$
	41617	467 389 \$	
	41618	44 206 \$	
Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de Chaudière-Appalaches	41603	126 009 \$	254 494 \$
	41617	98 006 \$	
	41618	30 479 \$	
Association régionale de loisir pour personnes handicapées de Lanaudière	41603	129 196 \$	253 500 \$
	41617	92 353 \$	
	41618	31 951 \$	
Association régionale de loisir pour personnes handicapées des Laurentides	41603	139 606 \$	287 137 \$
	41617	110 773 \$	
	41618	36 758 \$	
Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec	41603	119 233 \$	216 176 \$
	41617	69 593 \$	
	41618	27 350 \$	
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale	41603	120 174 \$	306 026 \$
	41617	158 067 \$	
	41618	27 785 \$	
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Laval inc.	41603	102 405 \$	208 602 \$
	41617	86 617 \$	
	41618	19 580 \$	
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées Saguenay-Lac-Saint-Jean	41603	124 554 \$	230 452 \$
	41617	76 091 \$	
	41618	29 807 \$	
Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de la Côte-Nord	41603	123 908 \$	188 458 \$
	41617	35 041 \$	
	41618	29 509 \$	
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	41603	125 485 \$	233 295 \$
	41617	77 573 \$	
	41618	30 237 \$	
Loisir Sport Baie-James	41603	17 078 \$	29 552 \$
	41617	8 311 \$	
	41618	4 163 \$	
Loisir Sport Outaouais	41603	130 375 \$	241 903 \$
	41617	79 033 \$	
	41618	32 495 \$	
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue	41603	120 623 \$	194 966 \$
	41617	46 351 \$	
	41618	27 992 \$	

ANNEXE 2

Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine inc.	41603	128 503 \$	
	41617	37 712 \$	
	41618	31 631 \$	197 846 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	41603	117 574 \$	
	41617	70 436 \$	
	41618	26 584 \$	214 594 \$
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.	41603	128 586 \$	
	41617	62 387 \$	
	41618	31 669 \$	222 642 \$
Zone loisir Montérégie	41603	141 874 \$	
	41617	312 767 \$	
	41618	37 804 \$	492 445 \$
Total			4 439 420 \$

ANNEXE 3

c) Programme d'assistance financière aux unités régionales de services

41604 : PAFURS - activités et services : 9 361 000 \$**41650 : PAFURS – PAFILR : 2 000 000 \$****41610 : PAFURS – projets interrégionaux en plein air : 250 000 \$**

NOM DE L'ORGANISME	PAFURS	PAFILR	Projets interrégionaux en plein air
Administration régionale Crie	120 000 \$	10 000 \$	
Loisir Sport Baie-James	120 000 \$	28 000 \$	
Regroupement du sport à Laval	442 719 \$	89 082 \$	
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	606 084 \$	112 450 \$	40 000 \$
Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière	507 829 \$	114 206 \$	
Loisir et sport Montérégie	888 446 \$	264 558 \$	80 000 \$
Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean	616 309 \$	104 292 \$	
Sport et loisir de l'Île de Montréal	750 365 \$	284 692 \$	80 000 \$
Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue	537 648 \$	81 038 \$	
Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides	596 364 \$	135 664 \$	
Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais	549 977 \$	105 364 \$	50 000 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches	557 167 \$	119 008 \$	
Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	418 336 \$	69 904 \$	
Unité régionale loisir et sport de la Côte--Nord	583 467 \$	84 652 \$	
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	505 486 \$	85 358 \$	
Unité de loisir et de sport de la Capitale--Nationale	467 803 \$	123 312 \$	
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent	582 603 \$	88 730 \$	
Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec	510 397 \$	89 690 \$	
Administration régionale Kativik		10 000 \$	
TOTAL	9 361 000 \$	2 000 000 \$	250 000 \$
GRAND TOTAL	11 611 000 \$		

¹ Dont 286 000 \$ en provenance de l'Accord de contribution bilatéral sur la participation sportive 2015-2022.

ANNEXE 4

d) Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances

41605 : Volet soutien aux activités estivales

41620 : Volet soutien à l'accompagnement des personnes handicapées

41625 : Volet soutien aux projets innovants

Nom de l'organisme	Volet du programme	Aides financières annoncées	Total
Association des scouts du Canada - District de la Mauricie (Domaine St-Louis-de-France)	41605	20 719 \$	20 719 \$
Association Garagona inc.	41605	126 925 \$	126 925 \$
Base de plein air Bon départ	41605	115 003 \$	115 003 \$
Camp "O" Carrefour inc.	41605	57 160 \$	73 516 \$
	41620	16 356 \$	
Camp Amy Molson inc.	41605	94 484 \$	120 564 \$
	41625	26 080 \$	
Camp Brochet	41605	31 852 \$	31 852 \$
Camp Carowanis inc.	41605	46 906 \$	46 906 \$
Camp d'activités Kinkora (Camp Kinkora)	41605	44 967 \$	44 967 \$
Camp de Rivière-Ouelle inc.	41605	74 925 \$	74 925 \$
Camp De-La-Salle	41605	20 219 \$	20 219 \$
Camp des bouleaux de l'association d'églises baptistes évangéliques au Québec	41605	84 396 \$	84 396 \$
Camp école Kéno inc.	41605	33 327 \$	33 327 \$
Camp familial St-Urbain	41605	84 650 \$	104 650 \$
	41625	20 000 \$	
Camp Jardin (gan) d'Israël	41605	68 114 \$	68 114 \$
Camp Jardin d'Hannah (Pardas Chanah)	41605	47 109 \$	47 109 \$
Camp Joli B. inc.	41605	19 593 \$	19 593 \$
Camp Le Manoir des Éboulements	41605	16 949 \$	16 949 \$
Camp Mariste	41605	49 206 \$	49 206 \$
Camp Massawippi - Centre Mackay	41605	117 656 \$	117 656 \$
Camp Olier	41605	24 281 \$	24 281 \$
Camp Ozanam	41605	109 885 \$	109 885 \$
Camp Patmos	41605	33 808 \$	33 808 \$
Camp Péniel inc.	41605	16 011 \$	16 011 \$
Camp Portneuf	41605	24 212 \$	24 212 \$
Camp Quatre Saisons inc.	41605	34 723 \$	34 723 \$
Camp Richelieu de St-Hyacinthe inc.	41605	68 585 \$	68 585 \$
Camp Richelieu Saint-Côme inc.	41605	48 722 \$	48 722 \$
Camp Richelieu Vive Lajoie inc.	41605	21 849 \$	21 849 \$
Camp Sable Chaud	41605	14 366 \$	14 366 \$
Camps Odysée inc.	41605	45 772 \$	82 192 \$
	41625	36 420 \$	
CCSE Maisonneuve	41605	40 693 \$	40 693 \$
Centre de plein air du Lac Flavrian	41605	93 160 \$	93 160 \$
Centre de plein air Lasallien inc.	41605	59 658 \$	59 658 \$
Centre de plein air l'Estacade	41605	41 822 \$	41 822 \$
Centre de vacances et d'apprentissage loisirs de Saint-Cyprien	41605	78 677 \$	78 677 \$
Centre nautique de l'Istorlet	41605	10 270 \$	10 270 \$
Centre Normand Léveillé inc.	41605	122 796 \$	122 796 \$
Centre Notre-Dame de Fatima	41605	86 226 \$	86 226 \$
Centre Notre-Dame de la Rouge	41605	17 224 \$	17 224 \$
Colonie de vacances des Grèves	41605	48 523 \$	48 523 \$
Conseil de direction de l'Armée du salut du Canada	41605	36 841 \$	36 841 \$
Domaine de l'Amitié inc.	41605	48 635 \$	48 635 \$
Domaine des Prés d'or	41605	140 303 \$	140 303 \$
Explos-nature	41605	16 735 \$	29 235 \$

ANNEXE 4

	41625	12 500 \$	
Fédération des guides catholiques du diocèse de Trois-Rivières	41605	31 476 \$	31 476 \$
Fondation "Le Terrier" inc.	41605	18 598 \$	18 598
Fondation Papillon	41605	156 135 \$	156 135 \$
Havre familial	41605	34 325 \$	34 325 \$
La Base de plein air Air-Eau-Bois inc.	41605	21 459 \$	46 459
	41625	25 000 \$	
La Colonie Sainte-Jeanne d'Arc	41605	61 584 \$	61 584 \$
La Corporation Cité-Joie inc.	41605	161 675 \$	183 497 \$
	41620	21 822 \$	
La Corporation de l'Étincelle	41605	86 561 \$	86 561 \$
La Société Grand Village inc.	41605	108 342 \$	108 342 \$
Le Club des familles de demain inc.	41605	44 967 \$	44 967 \$
Le Domaine familial incorporé	41605	30 983 \$	30 983 \$
Le Domaine Notre-Dame inc.	41605	19 943 \$	19 943 \$
Le P'tit Bonheur, une oeuvre du Père Sablon	41605	104 356 \$	104 356 \$
Les Camps étudiants de Québec	41605	20 776 \$	20 776 \$
Les YMCA du Québec, camp Y Kanawana	41605	37 813 \$	37 813 \$
Loge Frontière	41605	21 784 \$	21 784 \$
One Hope Ministries of Canada	41605	24 261 \$	24 261 \$
Plein air Bruchési	41605	13 075 \$	13 075 \$
Plein Air Lanaudia	41605	44 093 \$	44 093 \$
Plein air Ville-Joie	41605	29 949 \$	29 949 \$
Rendez-vous familial Pointe St-Charles inc.	41605	62 266 \$	62 266 \$
Répit Emergo	41605	54 165 \$	75 987 \$
	41620	21 822 \$	
Services communautaires collectifs (F.C.C.S.) inc.	41605	27 937 \$	27 937 \$
Villa du Carmel	41605	13 819 \$	13 819 \$
TOTAL :			3 848 279 \$

ANNEXE 5

g) Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir

Liste des centres communautaires de loisir admissibles	2020-2021
Action Prévention Verdun	69 012 \$
Association des résidents de Champfleury	79 388 \$
Association Les Chemins du Soleil	73 231 \$
Association Récréative Milton-Parc	85 137 \$
Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	122 131 \$
Carrefour accès loisirs inc.	81 601 \$
CCSE Maisonneuve	177 684 \$
Centre communautaire Dawson	79 333 \$
Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os	68 442 \$
Centre communautaire de loisir de la Côte des Neiges	117 994 \$
Centre communautaire de Loisirs Claude-Nault	84 740 \$
Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	79 858 \$
Centre communautaire Douglas	69 526 \$
Centre communautaire Drummondville-Sud inc.	88 369 \$
Centre communautaire Hochelaga	81 666 \$
Centre communautaire Pierre-Lemaire	89 365 \$
Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc.	117 004 \$
Centre communautaire Saint-Pierre inc.	83 781 \$
Centre communautaire Sintra Saint-Charles	83 147 \$
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.	89 813 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	79 829 \$
Centre des loisirs Saint-Sacrement inc.	104 434 \$
Centre Du Plateau	90 958 \$
Centre Durocher inc.	98 732 \$
Centre Landry (1980) inc.	92 496 \$
Centre Loisir Multi-Plus	100 578 \$
Centre Mgr Marcoux inc.	94 575 \$
Centre Multi Loisirs Sherbrooke	90 724 \$
Centre Père Sablon	114 193 \$
Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) Saint-Donat	75 902 \$
Centre récréatif Poupart inc.	73 614 \$
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	86 373 \$
Corporation du centre Jean-Claude-Malépart	102 814 \$
Gestaforme inc.	89 302 \$
La Corporation du centre du Sablon	106 685 \$
Le Centre Communautaire Le Trait d'Union	74 119 \$
Le Centre récréatif St-François-d'Assise inc.	100 641 \$
Le Patro de Jonquière inc.	112 357 \$
Le Patro de Lévis inc.	97 439 \$
Le Patro le Prevost	120 390 \$
Le Patro Roc-Amadour (1978) inc.	131 583 \$
Le Pivot	113 941 \$
Le Relais des jeunes Gatinois	131 101 \$
Les Loisirs Montcalm inc.	83 527 \$
Loisirs Acti-Famille	87 509 \$
Loisirs communautaires le Relais du bout	84 189 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	75 059 \$
Loisirs Fleuri-est	88 277 \$
Loisirs Île du Havre-Aubert inc.	66 999 \$
Loisirs jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.	88 382 \$
Loisirs Lebourgneuf inc.	87 392 \$
Patro de Charlesbourg inc.	133 598 \$
Patro de Fort-Coulonge/Mansfield	75 384 \$
Patro Laval inc.	114 486 \$
Pavillon Saint-Arnaud inc.	88 483 \$
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	50 000 \$
Relance des loisirs tout 9 inc.	80 295 \$
Service animation jeunesse de l'Outaouais inc.	94 727 \$
Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles	121 428 \$
Total	5 523 737 \$

ANNEXE 5

5.1. Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir (PAFICCL)

Organismes	Aide financière 2020-2021
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	50 000 \$
Centre Multi loisirs Sherbrooke	9 800 \$
Altergo	30 000 \$
Le Pivot	10 000 \$
Carrefour accès loisirs	7 500 \$
Patro de Jonquière	10 000 \$
Loisirs communautaires St-Michel	10 000 \$
Association récréative Milton-Parc	10 000 \$
Association régionale de loisir pour personnes handicapées de Chaudière-Appalaches	27 000 \$
Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale	28 000 \$
Les Loisirs Montcalm	10 000 \$
Centre Sablon	10 000 \$
Loisirs Lebourgneuf	10 000 \$
Centre de loisirs Multi-Plus	10 000 \$
Patro de Charlesbourg	10 000 \$
Sports et loisirs Île de Montréal	20 675 \$
Loisirs Acti-Famille	5 040 \$
Judo Québec	15 000 \$
Pavillon St-Arnaud	6 140 \$
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	8 000 \$
Total	297 155 \$

ANNEXE 6

h) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ)

Mandats	Montants	Provenances
Soutien à la mission	2 990 000 \$	Programme 6
Développement de quatre projets en transformation numérique au bénéfice des organismes de sport et de loisir	964 000 \$	Programme 6
Redistribution des montants en lien avec le programme Placements Sports et Loisirs	5 658 000 \$	Programme 6
Mécanisme de gestion indépendant des plaintes	384 620 \$	Programme 6
Plateforme parascolaire – Mesure 15028	54 950 \$	Programme 6
Assurer l'administration du programme Placements Sports et Loisirs	342 000 \$	Programme 1
TOTAL	10 393 570 \$	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Montant des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

Subventions accordées en 2020-2021 :

- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) (0 M\$);
- PSISR – phase II (0 M\$);
- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (0 M\$);
- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (0 M\$);
- Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (0,5 M\$);
- Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (10,0 M\$);
- Programme de soutien aux infrastructures pour les jeux du Québec (4,2 M\$);
- Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling du Québec (3,7 M\$).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Sommaire des subventions accordées aux autres organismes sportifs et liste détaillée des subventions accordées dans le cadre de ces programmes pour l'année financière 2020-2021 :

- a) Programme de soutien aux événements sportifs;
- b) Programme équipe Québec;
- c) Centre national multisport-Montréal;
- d) Institut national du sport du Québec;
- e) Fédération québécoise du sport étudiant;
- f) Corporation Sports-Québec;
- g) les bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.

RÉPONSE

- a) **Programme de soutien aux événements sportifs**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
- b) **Programme Équipe Québec**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
- c) **Centre national multisport-Montréal (Cet organisme n'existe plus, il est devenu l'Institut national du sport du Québec)**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
- d) **Institut national du sport du Québec**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
- e) **Fédération québécoise du sport étudiant (l'organisme dont il est question est le Réseau du sport étudiant du Québec)**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
- f) **Corporation Sports-Québec**
La réponse à cette question est fournie à la question 1 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.
- g) **Bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (FAEQ)**
La réponse à cette question est fournie à la question 2 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

La liste des projets déposés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives en 2020-2021. La liste des projets acceptés, refusés et en attente d'une en 2020-2021. Veuillez indiquer, pour chaque projet, l'aide financière demandée et la somme octroyée.

RÉPONSE

Aucun projet n'a été déposé au cours de l'année financière 2020-2021 dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. En effet, aucun nouvel appel de projets n'a été lancé en 2020-2021 dans le cadre de ce programme. Toutefois, certains projets autorisés antérieurement ont été refusés en 2020-2021 pour différentes raisons (abandon, non-respect des règles et des normes du programme, etc.).

Les projets suivants ont été refusés au cours de l'année financière 2020-2021 dans le cadre de ce programme :

Demandeur	Projet	Aide qui avait été accordée
Ville de Matane	Construction du complexe aquatique de Matane	7 500 000,00 \$
Domaine des chutes du ruisseau creux	Construction d'un escalier pour le sentier	85 606,74 \$
Municipalité de Matapédia	Mise à niveau des infrastructures du Petit Chamonix	20 000,00 \$
Les YMCA du Québec	Reconstruction du YMCA Hochelaga-Maisonneuve	7 068 605,86 \$
Municipalité de Saint-André-Avellin	Aménagement d'une salle multisport	98 541,27 \$
Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	Aménagement d'un dôme pour la patinoire	194 541,84 \$
Municipalité de Bégin	Réfection des bandes de la patinoire	25 000,00 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

État des investissements pour l'Institut national du sport. Prévisions budgétaires pour 2020-2021 et 2021-2022.

RÉPONSE

Une somme totale de 6 106 875 \$ a été accordée à l'organisme en 2020-2021, se répartissant comme suit :

- 3 935 625 \$ ont été octroyés à l'Institut national du sport du Québec (INS Québec) par l'entremise d'une convention d'aide financière pour son fonctionnement;
- 2 000 000 \$, par l'entremise d'un contrat de services conclu avec l'INS Québec pour le traitement des demandes d'aide financière relatives au Programme de soutien aux centres d'entraînement multisports et au Programme de soutien aux centres d'entraînement unisports;
- Pour l'exécution du contrat de services mentionné plus haut, le ministère de l'Éducation verse 171 250 \$ à l'INS Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

État des investissements pour le Panthéon des sports. Prévisions budgétaires pour 2020-2021 et 2021-2022

RÉPONSE

En 2020-2021 une subvention de 35 000 \$ a été accordée au Panthéon des sports du Québec afin de soutenir ses opérations.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des écoles, par région administrative, ayant bénéficié de l'aide financière attribuée dans le cadre du programme La culture du sport à l'école secondaire publique, élaborée pour soutenir les équipes sportives interscolaires pour 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

La mesure a pris fin en 2015-2016.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Financement accordé aux établissements scolaires dans le cadre du programme Sports-études. Ventilation par programme et par établissement.

RÉPONSE

Liste des subventions 2020-2021 :

Programmes Sport-études 2020-2021 : Services périphériques
Répartition totale des subventions aux 37 commissions scolaires et aux 9 écoles privées

Centre de services scolaires (nom de l'école) ou Écoles privées (ÉP)	Nombre d'athlètes identifiés	Montant total de la subvention
Collège Charles-Lemoyne (ÉP)	163	18 211 \$
Collège de Montréal (ÉP)	198	22 121 \$
Collège Esther-Blondin (ÉP)	93	10 390 \$
Collège Français de Longueuil (ÉP)	235	26 255 \$
Collège Letendre (ÉP)	32	3 575 \$
Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup (ÉP)	80	8 938 \$
Collège Reine-Marie (ÉP)	111	12 401 \$
Collège Saint-Bernard (ÉP)	33	3 687 \$
CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup (ÉS Riv-du-Loup)	165	18 434 \$
CS de la Beauce-Etchemin (ÉS Veilleux 157+ Poly. Saint-Georges 56)	213	23 797 \$
CS de la Capitale (ÉS Cardinal-Roy)	433	48 376 \$
CS de La Jonquière (ÉS Arvida)	210	23 462 \$
CS de la Pointe-de-l'Île (Antoine de St-Exupéry)	389	43 460 \$
CS de la Région-de-Sherbrooke (ÉS du Triolet)	483	50 000 \$
CS de la Rivière-du-Nord (ÉS St-Jérôme)	409	45 696 \$
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles (ÉS Saint-Gabriel)	585	50 000 \$
CS de Laval (ÉS Georges-Vanier)	78	8 714 \$
CS de l'Or-et-des-Bois (ÉS Le Tremblin 28 + ÉS Le Carrefour 53)	81	9 050 \$
CS de Montréal (ÉS Édouard-Montpetit)	223	24 914 \$
CS de Rouyn-Noranda (ÉS D'Iberville)	35	3 910 \$
CS de Saint-Hyacinthe (ÉS Fadette)	288	32 176 \$
CS des Affluents (ÉS Félix-Leclerc)	433	48 376 \$
CS des Bois-Francs (ÉS Le Boisé)	187	20 892 \$
CS des Chênes (ÉS Marie-Rivier)	335	37 427 \$
CS des Draveurs (ÉS Nicolas-Gatineau)	317	
CS des Grandes-Seigneuries (ÉS L-P-Paré)	177	19 775 \$
CS des Hautes-Rivières (Marg.-Bour+Jos 16. Dandurand 10)	26	2 905 \$
CS des Navigateurs (ÉS Pointe-Lévy)	464	50 000 \$
CS des Patriotes (ÉS de Mortagne)	604	50 000 \$
CS des Phares (ÉS Paul-Hubert)	89	9 943 \$

CS des Portages-de-l'Outaouais (ÉS Mont-Bleu)	150	16 758 \$
CS des Prem.-Seigneuries (ÉS de la Seigneurie)	277	30 947 \$
CS des Rives-du-Saguenay (ÉS de l'Odyssée)	131	14 636 \$
CS des Samares (ÉS Thérèse-Martin 62 et ÉS Barthélemy-Joliette 52)	114	12 736 \$
CS des Sommets (ÉS de la Ruche)	47	5 251 \$
CS des Trois-Lacs (ÉS du Chêne-Bleu)	135	15 083 \$
CS du Chemin-du-Roy (Académie Les Estacades)	504	50 000 \$
CS du Fleuve-et-des-Lacs (ÉS du Transcon.)	8	895 \$
CS du Lac-Saint-Jean (Pavillon Wilbrod-Dufour)	103	11 507 \$
CS English-Montréal (ÉS Lester B. Pearson)	70	7 821 \$
CS Harricana (ÉS d'Amos)	153	17 094 \$
CS Lester-B.-Pearson (ÉS John Rennie HS)	139	15 529 \$
CS Marguerite-Bourgeoys (ÉS des Sources)	90	10 055 \$
CS Marie-Victorin (ÉS Gérard-Filion)	46	5 139 \$
CS Sir-Wilfrid-Laurier (Laval Senior 24 et Junior Academy 33)	57	6 368 \$
Séminaire Saint-François (ÉP)	203	22 680 \$
TOTAL	9 396	1 004 800 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la mise en œuvre d'un outil d'intervention pour faire face aux comportements inacceptables dans le milieu du hockey mineur :

- a) liste des consultations effectuées;
- b) appels d'offres;
- c) rencontres;
- d) coûts pour 2020-2021.

RÉPONSE

- a) Un comité consultatif auquel siégeaient des membres du personnel du Ministère et les représentants de ses principaux partenaires concernés a été impliqué dans la réalisation du guide.
- b) Le contrat de services gré à gré a été octroyé à Équijustice Arthabaska/Érable. L'organisme a été sélectionné en raison de son expertise en gestion de conflits ainsi qu'en lien avec le projet de prévention de la violence au hockey mineur développé dans sa région.
- c) Le comité consultatif s'est réuni en personne à deux reprises, soit le 21 novembre 2017 et le 9 avril 2018. Le contenu du guide a également été validé par courriel par les membres de ce comité.
- d) Le *Guide de gestion de cas au hockey* a été officiellement lancé le 11 février 2019 par la ministre déléguée à l'Éducation, madame Isabelle Charest, ainsi que par des représentants d'Équijustice Arthabaska/Érable et de Hockey Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Toute somme investie et la liste des communications et échanges avec la LNAH et toutes les fédérations sportives concernant les propos haineux dans le sport en 2020-2021.

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation n'a pas communiqué avec la Ligue nord-américaine de Hockey (LNAH).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des fédérations sportives reconnues par le ministère ainsi que leur financement pour 2020-2021 et prévisions 2021-2022.

RÉPONSE

En plus de celles financées par le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), les fédérations suivantes sont reconnues et soutenues dans le cadre d'autres programmes de soutien financier du secteur Loisir et Sport :

- Cheval-Québec (136 319 \$)
- Fédération Auto-Québec inc. (30 000 \$)
- Fédération de net-ball amateur du Québec (30 000 \$)
- Fédération québécoise de ballon sur glace (30 000 \$)
- Fédération québécoise de course d'orientation (30 000 \$)
- Fédération québécoise de dynamophilie (30 000 \$)
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (131 487 \$)
- Société de sauvetage du Québec (95 000 \$)
- Télémart Québec (30 000 \$)

Subventions allouées dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises en 2020-2021 :

Organismes	Total 2020-2021
Association de tae-kwon-do du Québec inc.	65 119 \$
Association de triathlon du Québec	112 057 \$
Association québécoise d'aviron inc.	54 553 \$
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse	54 553 \$
Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux	50 000 \$
Association sportive des aveugles du Québec	50 000 \$
Association sportive des sourds du Québec inc.	50 000 \$
Commission de surf des neiges du Québec	54 557 \$
Corporation de kick boxing amateur du Québec et disciplines associées	28 403 \$
Curling Québec	86 276 \$
Danse sport Québec inc.	25 000 \$
Eau Vive Québec	65 124 \$
Fédération de basket-ball du Québec	266 839 \$
Fédération de cheerleading du Québec	3191 079 \$
Fédération de crosse du Québec inc.	79 611 \$
Fédération de football amateur du Québec	202 528 \$
Fédération de gymnastique du Québec	112 037 \$
Fédération de lutte olympique du Québec inc.	30 916 \$
Fédération de natation du Québec	434 754 \$
Fédération de pétanque du Québec inc.	28 403 \$
Fédération de rugby du Québec	104 924 \$
Fédération de soccer du Québec	501 243 \$
Fédération de tennis de table du Québec inc.	86 284 \$
Fédération de tir à l'arc du Québec inc.	86 293 \$
Fédération de volley-ball du Québec	357 489 \$
Fédération des sports à quatre murs du Québec inc.	1386 283 \$
Fédération d'haltérophilie du Québec	65 120 \$
Fédération du baseball amateur du Québec inc.	154 963 \$
Fédération du plongeur amateur du Québec	75 229 \$
Fédération québécoise d'athlétisme	185 522 \$

Fédération québécoise de badminton inc.	183 134 \$
Fédération québécoise de biathlon	65 129 \$
Fédération québécoise de boxe olympique	86 282 \$
Fédération québécoise de golf	120 594 \$
Fédération québécoise de handball olympique	65 105 \$
Fédération québécoise de hockey sur glace inc.	733 259 \$
Fédération québécoise de kin-ball	30 923 \$
Fédération québécoise de pickleball	48 525 \$
Fédération québécoise de ski acrobatique	65 110 \$
Fédération québécoise de ski alpin	112 029 \$
Fédération québécoise de tennis	163 429 \$
Fédération québécoise de tir	65 121 \$
Fédération québécoise d'ultimate	66 919 \$
Fédération québécoise des sports cyclistes	128 207 \$
Judo-Québec inc.	112 053 \$
Karaté Québec	65 127 \$
La Fédération de la voile du Québec ltée	97 732 \$
La Fédération de patinage de vitesse du Québec	97 713 \$
La Fédération de water-polo du Québec	43 886 \$
La Fédération d'escrime du Québec	65 116 \$
Natation Artistique Québec	138 038 \$
Olympiques spéciaux Québec	50 000 \$
Parasports Québec	65 133 \$
Patinage Québec	128 218 \$
Regroupement Quilles Québec	28 403 \$
Ringuette Québec	97 722 \$
Ski de fond Québec	97 721 \$
Softball Québec	112 041 \$
Total	6 826 064 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la suspension de la reconnaissance de la Fédération de lutte olympique :

- a) détails;
- b) rapports;
- c) analyses.

RÉPONSE

Pour le cycle 2016-2020 du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ), la reconnaissance de la Fédération de lutte olympique du Québec (FLOQ), qui avait été suspendue le 5 décembre 2018, a été rendue le 26 février 2019.

Le nouveau cycle du PRFSQ 2020-2023 débutait le 1^{er} avril 2020.

La FLOQ a déposé sa demande le 17 novembre 2020 et sa reconnaissance a été confirmée le 10 mars 2021.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer, pour 2020-2021, le nombre et la liste des demandes de reconnaissance par des fédérations sportives et indiquer si ce sont des nouvelles fédérations ou si c'est une demande qui a été faite à la suite d'une suspension.

RÉPONSE

Le nouveau cycle 2020-2023 du Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises (PRFSQ) débutait le 1^{er} avril 2020. Ainsi, toutes les fédérations précédemment reconnues devaient présenter une nouvelle demande de reconnaissance.

Les soixante-quatre (64) fédérations suivantes, reconnues dans le cycle 2016-2020 du PRFSQ, ont déposé une demande pour 2020-2023 :

- | | |
|---|---|
| 1) Association de tae-kwon-do du Québec inc. | 33) Fédération québécoise d'athlétisme |
| 2) Association de triathlon du Québec | 34) Fédération québécoise d'ultimate |
| 3) Association québécoise d'aviron inc. | 35) Fédération québécoise de badminton inc. |
| 4) Association québécoise de canoë-kayak de vitesse | 36) Fédération québécoise de biathlon |
| 5) Association québécoise de sport pour paralytiques cérébraux | 37) Fédération québécoise de boxe olympique |
| 6) Association québécoise de télémark | 38) Fédération québécoise de dynamophilie |
| 7) Association sportive des aveugles du Québec | 39) Fédération québécoise de golf |
| 8) Association sportive des sourds du Québec | 40) Fédération québécoise de handball olympique |
| 9) Cheval-Québec | 41) Fédération québécoise hockey sur glace |
| 10) Commission de surf des neiges du Québec | 42) Fédération québécoise de kin-ball |
| 11) Corporation de kick-boxing amateur du Québec et disciplines associées | 43) Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade |
| 12) Curling Québec | 44) Fédération québécoise de ski acrobatique |
| 13) DanseSport Québec inc. | 45) Fédération québécoise de ski alpin |
| 14) Eau vive Québec | 46) Fédération québécoise de tennis |
| 15) Fédération d'haltérophilie du Québec | 47) Fédération québécoise de tir |
| 16) Fédération de basketball du Québec | 48) Fédération québécoise des sports cyclistes |
| 17) Fédération de cheerleading du Québec | 49) Judo-Québec inc. |
| 18) Fédération de crosse du Québec | 50) Karaté Québec |
| 19) Fédération de football amateur du Québec | 51) La Fédération Auto-Québec inc. |
| 20) Fédération de gymnastique du Québec | 52) La Fédération d'escrime du Québec |
| 21) Fédération de lutte olympique du Québec | 53) La Fédération de voile du Québec ltée. |
| 22) Fédération de natation du Québec | 54) La Fédération de patinage de vitesse du Québec |
| 23) Fédération de net-ball amateur du Québec | 55) La Fédération de water-polo du Québec |
| 24) Fédération de pétanque du Québec | 56) La Fédération québécoise de ballon sur glace |
| 25) Fédération de rugby du Québec | 57) Natation Artistique Québec |
| 26) Fédération de soccer du Québec | 58) Olympiques spéciaux du Québec |
| 27) Fédération de tennis de table du Québec | 59) Parasports Québec |
| 28) Fédération de tir à l'arc du Québec | 60) Patinage Québec |
| 29) Fédération de volleyball du Québec | 61) Ringuette Québec |
| 30) Fédération des sports à quatre murs du Québec | 62) Service national des sauveteurs |
| 31) Fédération de baseball amateur du Québec | 63) Ski de fond Québec |
| 32) Fédération de plongeon amateur du Québec | 64) Softball Québec |

Les trois (3) demandes de reconnaissance pour de nouvelles fédérations sont les suivantes :

- 1) Fédération québécoise de course d'orientation
- 2) Fédération québécoise de pickleball
- 3) Regroupement des Quilles du Québec

L'analyse est complétée et ces trois nouvelles fédérations sont reconnues pour la période 2020-2023.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer, pour 2020-2021, le nombre et la liste des fédérations sportives qui sont sous enquête par le ministère quant à leur reconnaissance.

RÉPONSE

Il n'y a présentement aucune fédération sportive québécoise, reconnue par le ministère de l'Éducation, qui est sous enquête.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer, pour 2020-2021, le nombre et la liste des fédérations sportives qui ont vu leur financement diminuer et les raisons.

RÉPONSE

L'exercice financier 2020-2021 étant la première année d'un nouveau cycle du programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), toutes les fédérations ont alors vu leur financement changer comparativement à 2019-2020. Sur les 58 fédérations sportives soutenues cette année, 17 d'entre elles se sont ainsi vu octroyer une subvention moindre que l'an dernier, en raison de l'application des critères d'appréciation du programme permettant de répartir l'enveloppe globale entre tous les bénéficiaires.

Voici la liste des fédérations qui ont vu leur financement diminuer :

- Association québécoise de canoë-kayak de vitesse
- Fédération de lutte olympique du Québec inc.
- Fédération de pétanque du Québec inc.
- Fédération du plongeon amateur du Québec
- Fédération québécoise de handball olympique
- Fédération québécoise de kin-ball
- Fédération québécoise de ski acrobatique
- Fédération québécoise de tennis
- Fédération québécoise de tir
- Fédération québécoise des sports cyclistes
- La Fédération de la voile du Québec ltée
- La Fédération de patinage de vitesse du Québec
- La Fédération d'escrime du Québec
- Olympiques spéciaux Québec
- Parasports Québec
- Ringuette Québec
- Ski de fond Québec

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Évolution du financement des Jeux du Québec depuis les 5 dernières années.

RÉPONSE**Corporation Sports-Québec**

Aide financière par poste budgétaire de 2020-2021

	2020-2021
Coordination	425 000 \$
Transport	450 000 \$
Diffusion	350 000 \$
Mes Premiers Jeux	250 000 \$
Antécédents judiciaires	50 000 \$
TOTAL	1 525 000 \$

Unités régionales de loisir et du sport

Aide financière allouée en 2020-2021: 1 722 000 \$

L'aide financière allouée aux unités régionales de loisir et de sport (URLS) est consacrée à l'encadrement des délégations régionales lors de la finale provinciale ainsi qu'à la coordination des Jeux régionaux, soit les activités servant aux qualifications pour la finale provinciale.

Le montant total est distribué équitablement entre quinze des dix-sept URLS.

Comités organisateurs des finales provinciales

Aide financière totale versée ou annoncée aux comités organisateurs des finales provinciales
Finales provinciales en date du 28 février 2021

Municipalité hôte	Édition	Aide financière
Laval 2020*	Été	1 400 000 \$
Rivière-du-Loup 2021*	Hiver	1 400 000 \$

*En raison de la COVID-19, l'édition 2020 prévue à Laval a été reportée possiblement à l'été 2022 alors que celle de Rivière-du-Loup aura lieu à l'hiver 2022.

Pour chaque comité organisateur, l'aide financière est versée sur trois années financières.

Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec

Lors du budget de mars 2018, il a été annoncé que 5 M\$ par année seront réservés sur les cinq prochaines années à une nouvelle mesure, soit le Programme de soutien aux infrastructures des Jeux du Québec.

Enfin, la ministre déléguée à l'Éducation a annoncé l'ensemble de la bonification du financement ministériel des Jeux du Québec le 15 mars 2019 à Laval.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer pour 2020-2021 le nombre d'entraîneurs suspendus ou expulsés par les fédérations sportives qui sont financées par le gouvernement et les raisons des suspensions ou expulsions.

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation n'a pas accès à cette information. Les fédérations sportives québécoises sont reconnues par le Ministère pour régir le développement de la pratique sportive au Québec, et ce, dans un cadre sain et sécuritaire, ce qui les amène à gérer elles-mêmes les cas de suspension et d'expulsion d'entraîneurs selon leurs règlements généraux, le cas échéant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant l'aide annoncée le 15 octobre 2020, veuillez détailler les crédits octroyés, la raison justifiant l'investissement, les entités visées pour chacune des aides financières, ainsi que le calendrier de déboursement des crédits pour chacun des éléments annoncés soit :

- a) soutien financier destiné au fonctionnement des organismes provinciaux, régionaux et locaux;
- b) aide aux fédérations sportives;
- c) projets favorisant l'activité physique, le loisir, le sport et le plein air;
- d) mesure pérenne de soutien au transport pour la participation à des activités récréatives et sportives;
- e) aide accordée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;
- f) soutien au réseau sportif collégial et universitaire;
- g) favoriser l'avancement des femmes et des filles en loisir et en sport.

RÉPONSE

L'aide annoncée vise notamment le maintien du fonctionnement des organismes partenaires visés en contexte de pandémie et la couverture des coûts supplémentaires nécessaires à l'adaptation des services et des activités.

La répartition des sommes est présentée en annexe.

Ministère de l'Éducation
Secteur du loisir et du sport
Programme 06 - Développement du loisir et du sport

		Sommes octroyées 2020-2021	Entités visées
Total général		70 000 000 \$	
Programme 01 - Fonctionnement		5 251 600 \$	
	Projet d'étude pour documenter les impacts de la COVID-19 sur les organismes québécois œuvrant dans le milieu du loisir (UQTR)	48 750 \$	
	Soutien au réseau sportif collégial et universitaire (RSEQ)	25 000 \$	
	M361 - Établissement d'une communauté de pratique québécoise pour favoriser l'avancement des femmes et des filles accompagnées d'une stratégie globale de mobilisation et de communication efficace	975 000 \$	
	Projet d'étude pour documenter les impacts de la COVID-19 sur les organismes québécois œuvrant dans le milieu sportif (HEC)	65 000 \$	
	Élaboration et diffusion d'outils de prévisite et de prévention de la COVID-19 pour les stations de ski	75 000 \$	
	Élaboration d'une boîte d'outils en matière de sécurité sur les plans d'eau	90 000 \$	
	Ajout d'agents d'information en matière prévention des blessures pour les non-initiés de la pratique dans les stations de ski du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19	90 500 \$	
	Autres mesures à venir	3 882 350 \$	
Prog. 06	DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT	64 748 400 \$	
	Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)	1 619 862 \$	
41600	PAFONL (mission)	1 619 862 \$	Organismes nationaux de loisir
41657	Réseau plein air Québec	22 500 \$	L'organisme Réseau plein air Québec
	Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de loisir, de sport, de plein air et d'activité physique (PAFURS)	7 624 296 \$	
41604	PAFURS (activités et services)	5 616 599 \$	Unités régionales de loisir et de sport (URLS)
41650	PAFURS (projets régionaux et locaux)	2 007 697 \$	URLS
	Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)	1 230 552 \$	
41603	PAFIRLPH (activités)	1 230 552 \$	Instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées
	Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)	2 138 431 \$	
41605	PAFACV (activités)	2 138 431 \$	Camps de vacances
	Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL)	3 357 676 \$	
41614	PAFCCL (mission)	3 314 269 \$	Centres communautaires de loisir (CCL)
41624	PAFICCL (projet)	43 407 \$	CCL
41631	Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)	4 095 636 \$	Fédérations sportives québécoises
41632	Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	4 882 659 \$	Fédérations sportives québécoises
41633	Programmes Sport-études	376 800 \$	Centres de services scolaires, commissions scolaires et écoles privées
41638	Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité (PSIPS)	300 000 \$	Organismes de régie sportive et de loisir reconnus par le Ministère, organismes à but non lucratif (OBNL), coopératives
41634	Programme d'aide financière Kino-Québec	200 000 \$	OBNL qui oeuvre dans le domaine de la promotion de la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population québécoise
41642	Recherche	400 000 \$	Université Laval
41658	Initiatives en intégrité, sécurité et éthique	407 000 \$	Service national des sauveteurs inc. et Regroupement des unités régionales de loisir et de sport du Québec
	Organismes multidisciplinaires	38 092 988 \$	
41630	Organismes provinciaux multisports	220 500 \$	Organismes provinciaux multisports
41648	Corporation Sports-Québec	554 100 \$	Corporation Sports-Québec
41654	Sport'Aide	187 500 \$	Sport'Aide
41649	Programme d'assistance financière aux instances régionales en sport étudiant, Réseau du sport étudiant du Québec	765 000 \$	Instances régionales en sport étudiant Réseau du sport étudiant du Québec
41635	Institut national du sport du Québec (INS Québec)	2 380 388 \$	Institut national du sport du Québec (INS Québec)
41621	Conseil québécois du loisir (CQL)	105 000 \$	CQL
41608	Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ)	897 000 \$	RONLQ
	Regroupement des unités régionales de loisir et de sport du Québec (RURLS)	28 500 \$	RURLS
	Promotion des grands réseaux nationaux reconnus en plein air	500 000 \$	5 organismes nationaux de loisirs (ONL) responsables de réseaux nationaux reconnus en plein air
	Sans trace Canada (Promotion plein air)	200 000 \$	Sans trace Canada
	Fonds de soutien au transport (URLS)	4 300 000 \$	URLS

41627

Carte d'accompagnement en loisir	200 000 \$	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)
Accès loisir	5 000 000 \$	Accès loisir Québec
Soutien FADOQ et des réseaux régionaux	200 000 \$	FADOQ et associations régionales
Mesure d'aide à pérennité des classes nature	500 000 \$	Camps de vacances certifiés du Québec
Virage numérique des formations DAFA + FACC	140 000 \$	CQL et AQLPH
Formations DAFA + FACC au collégial	50 000 \$	CQL et AQLPH
RSEQ - projet	725 000 \$	RSEQ
Soutien au réseau sportif collégial et universitaire	1 900 000 \$	Cégep et universités
Égale Action - Communauté de pratique québécoise femmes et filles	200 000 \$	Égale Action
Fillactive - Communauté de pratique québécoise femmes et filles	200 000 \$	Fillactive
Douze équipes québécoises de la LHJMQ	18 000 000 \$	Douze équipes québécoises de la LHJMQ
Mettre en œuvre la formation des gestionnaires du milieu sportif	200 000 \$	Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal)
Campagne bénévolat loisir et sport - RABQ	600 000 \$	Réseau de l'action bénévole du Québec
Plateforme fédérations et ONL 15028 (RONLQ)	40 000 \$	RONLQ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tout crédit octroyé afin de développer des protocoles sécuritaires pour la pratique d'activité physique en période de pandémie.

RÉPONSE

Une subvention de 9 750 \$ a été octroyée à l'Association des responsables aquatiques du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité. L'ARAQ avait comme mandat de développer un guide permettant aux propriétaires et gestionnaires d'installations aquatiques de reprendre leurs activités tout en respectant les mesures sanitaires imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Le « GUIDE DU VIVRE AVEC dans les INSTALLATIONS AQUATIQUES en contexte COVID-19 » est mis à jour régulièrement et rendu public à tous ceux qui veulent le consulter en plus d'être diffusé auprès de la clientèle ciblée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tous les investissements réalisés afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et les mauvaises habitudes de vie dans la population en période de pandémie, veuillez ventiler par initiative supportée.

RÉPONSE**Mesures en saines habitudes de vie**

- La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école traduit l'engagement du ministère de l'Éducation (MEQ) à agir avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'adresse aux commissions scolaires/centres de services scolaires, aux écoles publiques et aux établissements d'enseignement privés. Malgré les défis inhérents au contexte de pandémie, les milieux scolaires peuvent s'appuyer sur la Politique-cadre pour maintenir un environnement scolaire favorable aux saines habitudes de vie.
- Même en contexte de pandémie, le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires, notamment par la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire et la mesure 15023 – À l'école, on bouge!
 - La mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire afin qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Il est à noter que les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans le cadre de cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 73,6 M\$¹ pour l'année scolaire 2020-2021. L'enveloppe de cette mesure a été bonifiée de 41 M\$ pour l'année scolaire 2020-2021.
 - Le contexte de pandémie a eu pour effet de restreindre, depuis mars 2020, les possibilités d'activités parascolaires dans plusieurs régions du Québec. Le MEQ travaille étroitement et en continu avec la Direction générale de santé publique pour identifier les moyens permettant d'offrir des activités parascolaires aux élèves, en tout respect des consignes sanitaires en vigueur.
 - En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), la mesure budgétaire 15023 – À l'école, on bouge! vient soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes. L'enveloppe budgétaire disponible est de 7,4 M\$¹ pour l'année scolaire 2020-2021.
- Le MEQ collabore avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par le biais de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, à la mise en œuvre de comités de concertation régionale qui regroupent des acteurs des deux réseaux et qui mettent notamment en œuvre des actions relatives à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie et à la prévention, par le biais de l'approche École en santé.

¹ Étant donné le contexte de la crise sanitaire, il est à noter que ces mesures sont exceptionnellement dédiées (plutôt que protégées) pour l'année scolaire 2020-2021.

- Le MEQ et le MSSS ont rendu disponible le référent ÉKIP sur Quebec.ca. ÉKIP vient bonifier l'approche École en santé, en identifiant sept compétences personnelles et sociales que les jeunes doivent développer tout au long du parcours scolaire et des savoirs contributifs au développement des compétences afin d'être outillés pour faire des choix éclairés en matière de saines habitudes de vie. Une formation pour l'appropriation du référent ÉKIP a également été rendue disponible le 26 février 2021 pour les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation. Cette formation, lancée dans le contexte de la pandémie, pourra soutenir l'appropriation par les intervenants scolaires des orientations d'ÉKIP, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire.
- Le MEQ, par l'entremise du Plan d'action intersectoriel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2017-2021 (PAI-PGPS) et en collaboration avec le MSSS, soutient la réalisation d'actions favorisant la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif (mesure 1.4). L'investissement gouvernemental pour la mesure 1.4 de 2017 à 2021 est de 9 650 000 \$.
- La ministre déléguée à l'Éducation a annoncé un plan de relance pour les activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air qui sont ébranlées en raison de pandémie de la COVID-19. Les projets soutenus, qui concernent le milieu scolaire, sont les suivants :
 - Programme Sport-étude : Une aide financière du Ministère est accordée au centre de services scolaire, à la commission scolaire ou à l'école privée pour l'organisation des services périphériques (1 004 800 \$).
 - Le projet Plateforme pour les activités parascolaires consiste à développer une plateforme Web qui permettra de répertorier les offres d'activités parascolaires des fédérations sportives et de plein air et celles des organismes nationaux de loisir par école secondaire (40 000\$).
 - Soutenir la réalisation d'activités liées à la mission du RSEQ en ce qui a trait à l'harmonisation et à l'organisation du sport en milieu étudiant, et ce, en conformité avec les plans de développement de la pratique sportive des fédérations sportives québécoises reconnues par le ministère de l'Éducation (225 000\$ provincial et 250 000 \$ fédéral).
 - Le projet Jeunes actifs au secondaire consiste à développer une application mobile qui permettra aux élèves d'avoir accès à la communauté Jeunes actifs au secondaire en tout temps pour ainsi créer une prise en charge et une mobilisation par la communauté étudiante (725 000\$).
 - PR1MO vise à développer les compétences en éducation physique et à la santé ainsi que les habiletés motrices des jeunes par le biais d'activités sportives variées. La bonification permettra d'ajouter un volet accessibilité universelle et un volet virtuel (30 000\$ provincial et 100 000 \$ fédéral).
- Soutien de projets dans le cadre du fonds d'urgence du fédéral en matière d'éducation, afin de soutenir et promouvoir la pratique régulière d'activités physiques en contexte scolaire, pour l'exercice financier 2020-2021. Voici les projets soutenus à cet effet :
 - Formation et soutien du personnel en milieu scolaire au regard de l'enseignement à l'extérieur intégrant le mouvement, ainsi que des activités promotionnelles sur l'éducation en plein air (50 000\$)
 - Le projet Réenchanter la cour d'école secondaire vise à outiller le milieu scolaire secondaire afin qu'il crée un environnement extérieur propice à la pratique de l'activité physique, à la reconnexion avec la nature et à l'utilisation de l'environnement extérieur comme outil pédagogique (30 000\$).
 - Le projet proposé vise à adapter la formation Actif au quotidien afin qu'elle puisse se donner à distance, en plus de développer des outils adaptés aux réalités des 1er, 2e et 3e cycles du primaire en lien avec les différents thèmes d'Actif au quotidien (50 000\$).
 - La bonification de la « Communauté PeP » et de l'application « PeP ton jeu » vise la création et la diffusion de différents outils (ex. : vidéos, guides, fiches) pour soutenir le milieu scolaire, primaire et secondaire, à réaliser des activités physiques, intérieures ou extérieures en toutes saisons, respectant les mesures sanitaires et qui

tiennent compte des besoins de tous les élèves, incluant ceux ayant des limitations fonctionnelles, ainsi que des intervenants (450 000\$).

- Poursuite et adaptation au contexte de la pandémie de la formation « Inspire à bouger » visant à sensibiliser le personnel en garde scolaire à l'importance du jeu actif chez les élèves qui fréquentent le service de garde et à leur fournir des outils pour favoriser la pratique d'activités physiques au quotidien (100 000\$).
- Défi sportif AlterGo : Programmes d'activités physiques virtuelles en continu pour les jeunes ayant une limitation fonctionnelle (80 000\$).
- Le projet Motiver pour apprendre vise à outiller les enseignants en éducation physique et à la santé à moduler leur approche afin de motiver les élèves du primaire et du secondaire à participer aux cours d'éducation physique et à la santé et à adopter un mode de vie physiquement actif (100 000\$).
- Le projet vise à optimiser et promouvoir la plateforme numérique Fillactive, afin d'en augmenter la notoriété et l'utilisation par les adolescentes et les adultes autour d'elles, dont les intervenants scolaires (200 000\$).
- Développement d'outils pour soutenir l'aménagement et l'utilisation de classes extérieures pour soutenir les milieux scolaires primaires et secondaires dans l'acquisition de connaissances en matière d'éducation en plein air et de pédagogie physiquement active à l'extérieur (170 000\$).
- Bonification de l'application « Bouge-toi l'Cube » afin d'offrir aux élèves l'occasion de relever des défis actifs ensemble, mais à distance, et de réaliser l'événement La course au secondaire de façon virtuelle (400 000\$).
- Bonifier, adapter et promouvoir le Programme provincial d'activités de plein air en milieu scolaire des URLS afin d'assurer la présence d'opportunités de pratique d'activités plein air et de contact avec la nature pour les jeunes en milieu scolaire (220 000\$).
- Réaliser le portrait des pratiques enseignantes ainsi que des effets perçus de l'éducation en plein air sur la pratique d'activités physiques des élèves en contexte de pandémie (150 000\$).
- Soutien à l'engagement des entraîneurs en Sport-études par les fédérations sportives par l'entremise du Programme de soutien au développement de l'excellence (3 900 000\$).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

1. Concernant l'accès à l'information:
 - a. Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2020-2021.
 - b. Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2020-2021.
 - c. Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2020-2021.
-

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° EDUC-241 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

État de situation, au 31 mars 2021, de la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ainsi que sur son plan d'action. Prévisions budgétaires pour 2021-2022.

RÉPONSE

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge !* (Politique) a été dévoilée le 3 avril 2017, au Stade Telus de l'Université Laval.

La cible de la Politique est la suivante : d'ici 2027, le Gouvernement du Québec souhaite augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activités physiques pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.

Les orientations prioritaires de la Politique se traduisent par quatre enjeux stratégiques : l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion ainsi que le leadership et la concertation.

Toutes les mesures présentées dans le plan d'action lors du lancement de la Politique ont été réalisées, sont en cours ou se poursuivent. Toutes les actions et nouvelles mesures déployées se font en cohérence avec la Politique. L'entièreté du budget ministériel en matière de loisir et de sport contribue à la réalisation de la vision. Toutefois, pour consolider davantage la Politique, le budget 2020-2021 prévoit 4 M\$ par année, jusqu'en 2024-2025.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des mesures, des programmes et des investissements en lien avec la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique *Au Québec on bouge!*, ventilés par région et par mois en 2020-2021. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2021-2022.

RÉPONSE

Lors de son budget 2020-2021, le gouvernement annonçait une somme annuelle de 4 M\$ jusqu'en 2024-2025 afin de consolider davantage la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir. Ce qui a permis, en 2020-2021 :

- Un déploiement régional de la Carte accompagnement loisir;
- Un soutien aux clubs de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ);
- Un soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;
- La création d'un volet soutien aux équipements récréatifs, sportifs et adaptés, dans le cadre de la mesure « Population Active »;
- Des mesures en promotion de l'activité physique;
- Des mesures pour faire bouger les aînés en institution.

Les détails de ces mesures se trouvent en annexe. Il est à noter que la majorité des aides financières accordées ont été à des organismes à rayonnement provincial, ne permettant pas ainsi d'identifier la ou les régions correspondant à l'aide accordée.

Annexe 1

**Mesures mises en place en 2020-2021 pour consolider
la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir**

Mesures	Budget
1. Déploiement régional de la Carte accompagnement loisir	165 000 \$
2. Soutien aux clubs de la FADOQ	1 410 000 \$
3. Soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés	1 000 000 \$
4. Création d'un volet soutien aux équipements récréatifs, sportifs et adaptés, dans le cadre de la mesure « Population Active »	1 500 000 \$
5. Mesures en promotion de l'activité physique	240 875 \$
6. Mesure pour faire bouger les aînés	75 000 \$
Total	4 390 875 \$

1. Déploiement régional de la Carte accompagnement loisir

Un budget de 165 000 \$ a été accordé aux instances régionales du loisir des personnes handicapées (IRLPH) afin de soutenir la mise en œuvre de la Carte accompagnement loisir (CAL), par le démarchage auprès des partenaires locaux et régionaux.

**Budget accordé pour le déploiement régional
de la Carte accompagnement loisir, par région**

Région	Budget
Abitibi-Témiscamingue	10 000 \$
Bas-Saint-Laurent	10 000 \$
Capitale-Nationale	10 000 \$
Centre-du-Québec	10 000 \$
Chaudière-Appalaches	10 000 \$
Côte-Nord	10 000 \$
Estrie	10 000 \$
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	10 000 \$
Lanaudière	10 000 \$
Laurentides	10 000 \$
Laval	10 000 \$
Mauricie	10 000 \$
Montérégie	10 000 \$
Montréal	10 000 \$
Nord-du-Québec	5 000 \$
Outaouais	10 000 \$
Saguenay/Lac-Saint-Jean	10 000 \$
Total	165 000 \$

Annexe 1

2. Soutien aux clubs de la FADOQ

Un budget de 1 410 000 \$ a été accordé à la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) pour soutenir l'offre de services des clubs de la FADOQ.

3. Soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés

Un budget de 1 000 000 \$ a été accordé au Regroupement des unités régionales de loisir et de sport (RURLS) pour soutenir la mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés.

4. Création d'un volet soutien aux équipements récréatifs, sportifs et adaptés, dans le cadre de la mesure « Population Active »

Dans le cadre de la mesure « Population active », un budget de 1 500 000 \$ a été accordé pour la création du volet soutien aux équipements récréatifs, sportifs et adaptés, soit :

- 1 130 000 \$ à l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH);
- 200 000 \$ à la FADOQ;
- 150 000 \$ la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI);
- 20 000 \$ à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL).

5. Mesures en promotion de l'activité physique

Mesure	Organisme bénéficiaire	Budget
Cours, saute, lance, roule	Fédération québécoise d'athlétisme	45 000 \$
Réenchâter la cour d'école secondaire, réalisation des webinaires	RURLS	18 500 \$
Défi château de neige	RURLS	49 875 \$
À vélo au camp	Association du réseau cyclable du Québec	29 000 \$
Promotion du plein air de proximité	M361	49 500 \$
Fiches relatives à l'éducation par la nature sur la biodiversité lors des enseignements actifs extérieurs (niveau préscolaire et primaire)	Les Clubs 4-H du Québec	49 000 \$
Total		240 875 \$

Annexe 1

6. Mesures pour faire bouger les aînés

Un budget de 75 000 \$ a été accordé à la Fédération du loisir en institution (FQLI) afin de mettre en œuvre des mesures visant à faire bouger les aînés, soit :

- 45 000 \$ pour le projet *Choisir de bouger, la suite*;
- 30 000 \$ pour le projet de développement numérique.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Montant total et ventilation des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2020-2021 ; prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

La réponse est fournie à la question 4 du parti de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Bilan du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et prévisions pour 2020-2021 et 2021-2022. Indiquer :

- a) la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement, l'installation et la région concernée;
- b) la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement et la région concernée.

RÉPONSE

a) Aucun nouveau projet n'a été approuvé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives en 2020-2021.

b)

Région	Dossier	Nom du requérant	Titre du projet	Date de l'autorisation	Aide accordée	Coût total
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	E-2020-0414	Fédération de natation du Québec	La Traversée internationale du lac Saint-Jean 2020	22 fév. 2021	21 500,00 \$	43 000,00 \$
05 Estrie	E-2020-0425	Fédération de natation du Québec	La Traversée internationale du lac Mégantic 2020	1 ^{er} fév. 2021	6 717,99 \$	13 435,98 \$
06 Montréal	E-2020-0424	Association de triathlon du Québec	Triathlon mondial Groupe Copley 2020	24 fév. 2021	420 500,00 \$	841 000,00 \$
09 Côte-Nord	E-2020-0411	Fédération québécoise des sports cyclistes	Finale de la Coupe du monde de paracyclisme sur route UCI 2020	22 fév. 2021	47 099,24 \$	94 198,48 \$
12 Chaudière-Appalaches	E-2020-0409	Fédération québécoise des sports cyclistes	Tour de Beauce 2020	22 fév. 2021	38 169,63 \$	76 339,26 \$
16 Montérégie	E-2020-0410	Cheval Québec	Concours complet Bromont 2020	24 fév. 2021	25 000,00 \$	50 000,00 \$
Total					558 986,86 \$	1 117 973,72 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Bilan de chaque mesure mise en place dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives. Ventiler par :

- a) mesures mises en place;
- b) indicateurs et cibles atteintes;
- c) sommes investies en 2020-2021 et celles prévues en 2021-2022.

RÉPONSE

MESURE 1.1

Documenter la prévalence des commotions cérébrales ainsi que des circonstances dans lesquelles elles surviennent.

Une revue de littérature sur le thème des commotions cérébrales a été réalisée par le ministère de l'Éducation afin de documenter la prévalence de ce type de blessures ainsi que les circonstances dans lesquelles elles surviennent : *Revue de littérature sur les commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives - Prévalence, mécanismes des blessures, impacts et prévention, ministère de l'Éducation du Québec* rédigée par Émilie Belley-Ranger (2017).

Cette revue de connaissances a notamment été utile dans les démarches ciblant :

- l'élaboration et la mise à jour du protocole de gestion des commotions cérébrales du Ministère;
- la planification et l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales (en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux).

Le projet de recherche *État de situation concernant la gestion des commotions cérébrales au sein du réseau public d'enseignement primaire et secondaire du Québec* (entente de services avec le Ministère, chercheur responsable : D^r Pierre Frémont) est également une étape importante concernant cette mesure. Ce projet vise à :

- Établir un état de situation sur l'implantation de stratégies (protocoles) à propos de la gestion des commotions cérébrales dans le réseau d'enseignement public des niveaux primaire et secondaire au Québec;
- Identifier les croyances des intervenants du réseau d'enseignement public des niveaux primaire et secondaire (à définir : gestionnaires, personnes responsables de la santé et de la sécurité, enseignants, entraîneurs...) les plus fortement associés à l'implantation d'un protocole de gestion des commotions cérébrales.

MESURE 1.2

Assurer un soutien technique et professionnel aux fédérations sportives dans l'analyse des éléments de prévention (environnement, encadrement, équipement et comportement).

La quarantaine de sports visés est classée en fonction du niveau de risque : ceux où il y a risque de chute ou de collision avec un coéquipier ou un objet, ceux où il y a risque de collision avec les adversaires, ceux autorisant les contacts physiques et ceux autorisant les coups à la tête. Des rencontres ont déjà eu lieu au printemps 2016 avec les dix fédérations régissant des sports de combat ou des sports où les contacts physiques sont permis. À la suite de la diffusion du protocole de gestion des commotions cérébrales en juillet 2017, des rencontres ont eu lieu en octobre et en novembre 2018 pour cerner les besoins des fédérations sportives. Le Ministère poursuit son soutien continu aux fédérations sportives et au milieu scolaire.

MESURE 1.3

S'assurer que des sanctions sévères sont imposées aux personnes qui posent des gestes dangereux ou violents.

Dix des 40 fédérations visées par le plan d'action sont concernées par la mesure relative à l'imposition de sanctions à cet effet. Il s'agit des sports d'équipes où il y a possibilité de contact avec l'adversaire. Les sanctions relevées au regard des gestes dangereux ou violents apparaissent suffisamment dissuasives.

MESURE 1.4

Apporter les modifications requises aux règlements de sécurité et en assurer la concordance avec les règles de jeu en vigueur.

Avec la collaboration des fédérations sportives, cette mesure nécessitera une analyse des risques en vue de déterminer, au besoin, des mesures préventives efficaces. Les disciplines sportives les plus « à risque » seront ciblées en priorité parmi la quarantaine visée. Une approche de sensibilisation est exercée auprès des fédérations sportives.

MESURE 1.5

Soutenir les fédérations sportives pour la désignation de ressources dans chaque équipe pour la surveillance, la détection et la gestion des commotions cérébrales.

À l'automne 2016, un questionnaire fut transmis aux fédérations sportives en vue de connaître le profil et la formation des personnes qui sont déjà responsables de la santé et du bien-être des athlètes. Ce sont ces personnes qui se voient confier la responsabilité de détecter les commotions cérébrales et de mettre en œuvre le processus de retour progressif à l'activité sportive. L'information recueillie par le questionnaire permet d'alimenter les travaux avec les fédérations sportives, notamment en vue de l'animation du protocole de gestion.

MESURE 1.6

S'assurer que les athlètes apprennent mieux les techniques qui leur permettront de se protéger adéquatement dans les sports les plus à risque.

Des travaux ont été entamés auprès des fédérations sportives (basketball, cheerleading, hockey sur glace, soccer) avec une ressource de l'Université de Montréal visant à répondre à cette mesure. Les travaux se poursuivront avec d'autres fédérations sportives afin de viser l'ensemble des fédérations sportives.

MESURE 2.1

Organiser, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, une campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales.

Des travaux ont cours pour mettre en œuvre la troisième phase de la campagne de sensibilisation. Elle aura pour but de faire la promotion d'adopter de bons comportements et de bons réflexes dans la gestion des commotions cérébrales.

MESURE 2.2

Mettre en ligne, sur le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une section consacrée aux commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives.

Existant depuis décembre 2015, la section a été bonifiée par l'ajout d'information et d'outils au moment de la diffusion du protocole en juillet 2017. Des modifications au site Web ont été apportées afin de rendre plus concises les informations et s'arrimer avec le contenu de la mise à jour du protocole.

MESURE 2.3

Produire un outil de sensibilisation expliquant pourquoi, dans le domaine du sport, les commotions cérébrales sont si préoccupantes.

Le contenu produit viendra bonifier la section du site Web ministériel (mesure 2.2). Des travaux avec Sports-Québec ont cours.

MESURE 2.4

Produire un outil de sensibilisation expliquant l'importance d'un retour progressif à l'apprentissage dans le cas des commotions cérébrales.

Les dépliants de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) transmis au milieu scolaire et aux fédérations sportives remplissent cette fonction. Cet outil de référence fait partie intégrante du protocole de gestion des commotions cérébrales. Le Ministère a participé aux travaux de mise à jour et s'arrime avec les changements de séquence de la reprise des activités pour la mise à jour du protocole

MESURE 2.5

Produire un outil de sensibilisation insistant sur le rôle du parent dans la transmission de l'information à l'équipe sportive et à l'école en ce qui concerne les commotions cérébrales.

Une référence à ce sujet apparaît dans la section du site Web (mesure 2.2) et dans le protocole de gestion (mesure 3.3).

MESURE 2.6

Produire un outil de sensibilisation permettant aux sportifs et aux sportives de reconnaître les symptômes d'une commotion cérébrale.

Cet outil est intégré dans la fiche de suivi qui est annexée au protocole de gestion des commotions cérébrales. De plus, des dépliants ont été distribués au milieu de l'éducation et au milieu sportif dans le cadre de la première phase de la campagne de sensibilisation (mesure 2.1).

MESURE 3.1

Diffuser une directive initiale incitant minimalement à l'adoption des mesures suivantes : retirer immédiatement le participant, interdire le retour au jeu la même journée, ne pas le laisser seul et informer les parents.

Ces mesures ont été transmises aux fédérations sportives québécoises au lendemain de l'annonce du plan d'action gouvernemental en décembre 2015.

MESURE 3.2

Constituer un groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puissent être élaborés un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les divers outils nécessaires à son utilisation.

Pour l'élaboration du protocole, le Ministère a constitué un groupe restreint d'experts et de représentants du Ministère. D'autres partenaires ont été appelés à le commenter, notamment le MSSS et l'INESSS. Ce groupe d'experts participe aux travaux de la mise à jour du protocole.

Pour la diffusion du protocole, le Ministère a élargi la concertation aux principaux partenaires du milieu de l'éducation, du loisir, du sport et de la santé.

Pour le suivi, le Ministère a constitué un comité de suivi qui a eu pour objectif de faire des constats sur la diffusion et l'implantation du protocole dans les milieux, de relever les obstacles et de noter les besoins exprimés. Les travaux ont commencé en décembre 2017, les résultats ont été connus à l'automne 2018. Les travaux du comité de suivi ont contribué à la réflexion concernant les travaux de la mise à jour du protocole

MESURE 3.3

Doter les organismes sportifs d'un protocole de gestion des commotions cérébrales.

Le protocole de gestion a été mis en ligne le 6 juillet 2017. La deuxième édition du protocole de gestion des commotions cérébrales a été lancée le 25 octobre 2019. Cette mise à jour est basée sur les commentaires des partenaires du Ministère et elle sert aussi à un arrimage avec les outils déjà existants de l'INESSS.

MESURE 3.4

Prêter un concours technique et professionnel aux fédérations sportives ainsi qu'aux établissements scolaires pour l'implantation des outils de gestion dans leur réseau.

Le Ministère poursuit son soutien continu aux fédérations sportives et au milieu scolaire.

MESURE 3.5

Intégrer, dans le plan de travail de l'entente de complémentarité conclue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, des dispositions relatives aux commotions cérébrales.

En septembre 2019, il y a eu un lancement d'une stratégie nationale par le MSSS, en collaboration avec le Ministère, visant à faire du chantier des commotions cérébrales un projet sociétal. Cela vise notamment à ce que des mesures communes sur les commotions cérébrales soient mises en place tant sur le volet de la prévention primaire que secondaire adaptée à toute la population générale. Un comité a été mis en place en janvier 2020.

MESURE 3.6

Veiller à ce qu'une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales soit nommée dans chaque établissement scolaire.

Les lettres et l'aide-mémoire ont été distribués aux établissements d'enseignement supérieur en novembre 2017.

Ces lettres et aide-mémoire à ce sujet ont été distribués aux établissements d'enseignement public et privé au primaire, au secondaire, de la formation professionnelle et d'éducation des adultes en avril 2018.

MESURE 3.7

Élaborer et offrir un programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale.

Le Ministère désire implanter un outil permettant de former les responsables dans les milieux scolaires et concevoir un outil facilitant la transmission de la fiche de suivi entre les divers acteurs.

Sommes globales investies pour l'ensemble des mesures en 2020-2021 : 11 800 \$.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Préciser l'étendue des sanctions sévères imposées aux personnes qui font des gestes dangereux ou violents. Préciser la liste des fédérations sportives visées par cette mesure.

RÉPONSE

Les règles de jeu établies par les organismes sportifs visent principalement deux objectifs : l'équité dans la compétition et la sécurité des participants. Chaque sport a adopté des mesures dissuasives à l'égard des gestes dangereux ou violents, particulièrement les sports où les contacts sont permis et ceux où les risques de collision sont présents. Ces sports sont les suivants :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| – boxe | – karaté |
| – kick-boxing | – crosse |
| – football | – hockey sur glace |
| – judo | – lutte olympique |
| – rugby | – taekwondo |
| – ballon sur glace | – baseball |
| – basketball | – cyclisme |
| – handball | – netball |
| – patinage de vitesse | – ringuette |
| – soccer | – sports à quatre murs |
| – ultimate frisbee | – water-polo |

Par exemple, au soccer, le carton rouge est utilisé par l'arbitre pour exclure un joueur qui :

- se rend coupable d'une faute grossière;
- adopte un comportement violent;
- crache sur un adversaire ou toute autre personne;
- tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers.

Quant au hockey sur glace, selon la gravité et la conséquence des fautes physiques, des fautes d'entrave ou des fautes commises avec le bâton, les punitions sont divisées comme suit :

- punitions mineures;
- punitions mineures de banc;
- punitions majeures;
- punitions d'inconduite;
- expulsion de match;
- punitions d'extrême inconduite;
- punitions d'inconduite grossière;
- punitions de match;
- tirs de punition.

Dans la plupart des sports, selon la gravité ou la conséquence du geste, le joueur fautif peut être traduit devant un comité de discipline et suspendu à vie au maximum.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Préciser l'état de situation, au 31 mars 2021, concernant l'approbation des règlements de sécurité des fédérations sportives par la ministre, comme le prévoit la *Loi sur la sécurité dans les sports*. Indiquer l'échéancier prévu pour la conformité de tous les sports (sports à risque et autres sports).

RÉPONSE

Les travaux au Ministère se poursuivent.

Le processus concernant les modifications apportées au Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (R5) est terminé. Le règlement est en vigueur depuis l'été 2020.

Le Règlement modifiant le Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (R4) a fait l'objet d'une prépublication dans la Gazette officielle du Québec l'automne dernier.

Le Règlement modifiant le Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité a fait l'objet d'une prépublication dans la Gazette officielle du Québec l'automne dernier.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Présenter les résultats exhaustifs de la campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales à l'intention des parents. Indiquer le budget investi en 2020-2021 et celui prévu en 2021-2022.

RÉPONSE

Aucune somme n'a été investie en 2020-2021 puisqu'aucune campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales n'a été déployée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les mesures prises par le ministère pour faire respecter la directive incitant à retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croie avoir subi une commotion cérébrale, à interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée même si les symptômes ont disparu, à ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale, à informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.

RÉPONSE

Au moment de l'annonce du plan d'action en décembre 2015, le Ministère a publié la directive initiale dans son site Internet.

Les quatre mesures énumérées dans cette directive sont intégrées au protocole de gestion des commotions cérébrales publié initialement par le Ministère le 6 juillet 2017 et la deuxième édition a été lancée en octobre 2019. Ce document expose les exigences minimales que doivent respecter les fédérations sportives et le milieu de l'éducation en matière de gestion des commotions cérébrales.

À même le protocole se trouve la fiche de suivi qui représente un outil de consignation de l'incident, des symptômes et des étapes réussies de la reprise des activités intellectuelles et sportives. Cette fiche de suivi remise au parent permet de faire le suivi entre le milieu de l'éducation, sportif et de la santé pour une meilleure concertation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Préciser les résultats 2020-2021 des travaux du groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puisse être élaboré un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les différents outils nécessaires à son utilisation. Indiquer :

- a) le nombre de rencontres tenues en 2020-2021;
- b) les membres du comité présents aux rencontres (y compris les membres externes et observateurs);
- c) les résultats des rencontres tenues.

RÉPONSE

Pour l'élaboration du protocole, le Ministère a constitué un groupe restreint d'experts et d'employés du Ministère. D'autres partenaires ont été appelés à le commenter, notamment MSSS et l'INESSS.

Pour sa diffusion, le Ministère a mis en place un réseau de communication comprenant les principaux partenaires pour les informer de l'avancement des travaux, pour les interpeller directement et pour obtenir leurs commentaires ou les réunir au besoin. On y compte le MSSS, l'INESSS, Sports-Québec, le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport, l'Association québécoise des loisirs publics, la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec, le Réseau du sport étudiant du Québec et d'autres secteurs et directions administratives du Ministère.

Le groupe de concertation s'est conclu avec le lancement du *Protocole de gestion des commotions cérébrales*. Ce groupe a été consulté séparément lors de la mise à jour du protocole en octobre 2019. Il sera sollicité de nouveau lorsqu'une mise à jour du protocole sera nécessaire. Aucune rencontre n'était prévue pour l'année 2020-2021.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir la liste des organismes sportifs qui n'ont toujours pas de protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation a lancé le Protocole de gestion des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives le 6 juillet 2017. Il en a avisé les fédérations sportives par lettre. La deuxième édition du Protocole a été lancée en octobre 2019.

Toutes les fédérations sportives ont actuellement en main un protocole de gestion des commotions cérébrales.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir le détail des critères nécessaires pour faire valider un protocole de gestion des commotions cérébrales dans les organismes sportifs.

RÉPONSE

Le Ministère a diffusé une mise à jour du protocole de gestion des commotions en octobre 2019. Ce Protocole regroupe les procédures, les outils de référence (dont ceux proposés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux) et une fiche de suivi. De plus, il prend en considération les consensus internationaux en la matière.

Les fédérations sportives peuvent adopter intégralement le Protocole ou continuer à utiliser le leur dans la mesure où il répond aux exigences minimales exposées dans le protocole de gestion des commotions cérébrales produit par le Ministère.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir la liste des fédérations sportives qui ne se sont toujours pas dotées, au 31 mars 2021, d'une ressource responsable dans chaque équipe de la surveillance, de la détection et de la gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

RÉPONSE

Toutes les fédérations sportives ont déjà identifié des personnes qui ont l'obligation de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des sportifs, des athlètes ou des joueurs sous leur responsabilité. Les dénominations ou les titres de ces personnes sont variés. Pour le hockey mineur, il s'agit d'un « préposé à la sécurité ». Au football, c'est un « secouriste ». Pour les sports individuels, c'est normalement l'entraîneur qui assume cette tâche. Pour les sports de haut niveau, on retrouve habituellement des thérapeutes ou même, parfois, des médecins.

Pour la surveillance, les experts consultés estiment qu'il est plus efficace qu'elle soit partagée entre l'ensemble des personnes concernées (athlètes et personnel encadrant l'activité). Pour ce faire, le Ministère compte informer et outiller l'ensemble des personnes concernées, à savoir les participants, les intervenants et les parents.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir la liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé, au 31 mars 2021, une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, les interventions faites auprès des organismes et, le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

RÉPONSE

Le Ministère a sollicité en novembre 2017 les établissements d'enseignement supérieur à désigner une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. La même démarche a été réalisée en avril 2018 pour les établissements d'enseignement public et privé du primaire, secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

La liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales n'est pas connue pour le moment.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir le bilan du programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale. Indiquer :

- a) les sommes investies par le ministère dans le programme en 2020-2021 ;
- b) le nombre de formateurs et de formatrices du ministère en 2020-2021 ;
- c) la compétence et les diplômes nécessaires pour octroyer la formation ;
- d) le nombre de formations données à l'intention des ressources en 2020-2021 ;
- e) le type de ressources formées (organismes sportifs, établissements scolaires, etc.).

RÉPONSE

Le ministère de l'Éducation (MEQ) poursuit différents travaux se basant sur les mesures du plan d'action notamment en diffusant des capsules de sensibilisation sur son site web dans le cadre de la phase 2 de la campagne de sensibilisation. De plus, il est envisagé de mettre en place différents projets pilotes visant à accompagner les milieux scolaires, récréatifs et sportifs dans l'implantation du protocole de gestion des commotions cérébrales avec les acteurs du milieu. Enfin, un projet de recherche est en cours pour dresser un portrait de la situation depuis le lancement du protocole de gestion des commotions cérébrales.

Le leadership du dossier des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives est assuré par le MEQ. Ce dernier poursuit la mise en place des mesures du plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les outils mis en place au 31 mars 2021 par le ministère pour soutenir diverses mesures visant à réduire la consommation de boissons sucrées chez les jeunes.

RÉPONSE

- Dans le plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS), la mesure 1.4 vise à soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire par l'acquisition et le renforcement de compétences permettant d'effectuer des choix éclairés ainsi que la diversification des occasions offertes aux jeunes d'être actifs physiquement et de manger sainement. En collaboration notamment avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation (MEQ) est responsable de l'action suivante :
 - ✓ Réaliser un projet pilote visant la promotion de la consommation d'eau potable non embouteillée (VisezEau®) en milieu scolaire et évaluer la pertinence d'un déploiement élargi.
- L'Association québécoise de la garde scolaire (partenaire du MEQ) met en place annuellement, en collaboration avec la Coalition poids, le Défi Tchín-Tchín pour valoriser la consommation d'eau potable non embouteillée auprès des enfants du préscolaire et du primaire.
- Le Ministère suit les travaux du MSSS relatifs au Plan d'action pour réduire la consommation de boissons sucrées et promouvoir l'eau : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-289-04W.pdf>. Une des actions vise à appuyer la mise en œuvre des politiques alimentaires dans les services de garde éducatifs à l'enfance, les établissements scolaires et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, en portant une attention particulière aux boissons sucrées et à l'eau.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Mesures de prévention que le gouvernement entend prendre, incluant des mesures pour favoriser la pratique du sport, afin de lutter contre la malbouffe, la sédentarité, le tabagisme et les infections transmises sexuellement afin de réduire la prévalence des maladies chroniques et d'améliorer les habitudes de vie. Sommes prévues à cet effet en 2020-2021 et en 2021-2022.

RÉPONSE**Mesures en saines habitudes de vie**

- La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école traduit l'engagement du ministère de l'Éducation (MEQ) à agir avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'adresse aux commissions scolaires/centres de services scolaires, aux écoles publiques et aux établissements d'enseignement privés.
- Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires. Notamment, la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire afin qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Il est à noter que les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans le cadre de cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 73,6 M\$ pour l'année scolaire 2020-2021. L'enveloppe de cette mesure a été bonifiée de 41 M\$ pour l'année scolaire 2020-2021.
- En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), la mesure budgétaire 15023 – À l'école, on bouge! vient soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes. L'enveloppe budgétaire disponible est de 7,4 M\$¹ pour l'année scolaire 2020-2021.
- Le MEQ collabore avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), par le biais de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, à la mise en œuvre de comités de concertation régionale qui regroupent des acteurs des deux réseaux et qui mettent notamment en œuvre des actions relatives à la promotion de la santé et des saines habitudes de vie et à la prévention, par le biais de l'approche École en santé.
- Le MEQ et le MSSS ont rendu disponible le référent ÉKIP sur Québec.ca. ÉKIP vient bonifier l'approche École en santé, en identifiant sept compétences personnelles et sociales que les jeunes doivent développer tout au long du parcours scolaire et des savoirs contributifs au développement des compétences afin d'être outillés pour faire des choix éclairés en matière de saines habitudes de vie. Une formation pour l'appropriation du référent ÉKIP est également disponible pour les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et de celui de l'éducation.
- Le MEQ, par l'entremise du Plan d'action intersectoriel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2017-2021 (PAI-PGPS) et en collaboration avec le MSSS, soutient la réalisation d'actions favorisant la saine alimentation et le mode de vie physiquement

actif (mesure 1.4). L'investissement gouvernemental pour la mesure 1.4 de 2017 à 2021 est de 9 650 000 \$.

Éducation à la sexualité :

- En 2020-2021, la mise en œuvre des contenus obligatoires en éducation à la sexualité s'est poursuivie pour tous les élèves du primaire et du secondaire, à raison de 5 à 15 heures par année. Les contenus pour le préscolaire demeurent disponibles pour les milieux qui souhaitent les offrir.
- L'éducation à la sexualité permet d'acquérir des connaissances, de développer des attitudes et des comportements respectueux et égalitaires et elle contribue également à prévenir différents problèmes, dont les infections transmises sexuellement.
- Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires, notamment par la mesure 15220 Volet 1 – Soutien à la mise en œuvre des contenus en éducation à la sexualité. Une enveloppe budgétaire de 4,2 M\$ est disponible pour cette mesure pour l'année scolaire 2020-2021.

SOMMAIRE DES SOMMES INVESTIES POUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ EN 2020-2021

	2020-2021
Ressources éducation à la sexualité	0,8 M\$
Allocation financière budgétaire de 25 k\$ (par centre de services scolaire et commission scolaire)	1,8 M\$
Libération du personnel (1 010 \$ par école)	2,4 M\$
Libération du personnel (1 010 \$ par établissement privé)	167 000 \$
Ressource responsable du RÉCIT	107 500 \$
TOTAL	5,3 M\$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le ministère pour développer les compétences alimentaires et culinaires des jeunes à l'école en vue d'accroître leur autonomie face aux mets préparés et à la restauration.

RÉPONSE

La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif vise à soutenir les milieux scolaires dans l'offre d'un environnement favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif ainsi que dans le développement des compétences personnelles des élèves à cet égard.

Le développement de compétences alimentaires est soutenu par les orientations de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école, notamment par l'orientation « Mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif ». La mise en œuvre de la Politique-cadre est sous la responsabilité des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement.

Le développement de compétences culinaires relève de la planification locale des établissements d'enseignement en tenant compte du Programme de formation de l'école québécoise, notamment par l'entremise des domaines généraux de formation, des compétences transversales ainsi que de certaines compétences disciplinaires.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement, notamment par la mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire visant à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation, et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Les activités d'ateliers culinaires sont admissibles dans cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 73,6 M\$ pour l'année scolaire 2020-2021 et est indexée selon le taux d'ajustement applicable. En plus de cette indexation, l'enveloppe de cette mesure a été bonifiée de 41 M\$ pour l'année scolaire 2020-2021.

De plus, dans le plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PAI-PGPS), la mesure 1.4 vise à soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire par l'acquisition et le renforcement de compétences permettant d'effectuer des choix éclairés ainsi que la diversification des occasions offertes aux jeunes d'être actifs physiquement et de manger sainement. En collaboration notamment avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le MEQ est responsable des actions suivantes relatives à la saine alimentation :

- Offrir une formation et des outils aux intervenants du milieu de la santé et des services sociaux et à ceux du milieu scolaire qui agissent auprès des jeunes pour favoriser l'adoption de choix éclairés en matière de santé et de bien-être (à partir du référent ÉKIP pour des actions intégrées de promotion et de prévention en contexte scolaire);
- Déployer une nouvelle plateforme Web pour aider les écoles à suivre leurs progrès vers l'atteinte des objectifs de la Politique-cadre intitulée Pour un virage santé à l'école;
- Réaliser un projet pilote visant la promotion de la consommation d'eau potable non embouteillée (VisezEau®) en milieu scolaire et évaluer la pertinence d'un déploiement élargi;

- Offrir aux intervenants en milieu scolaire de la formation en matière de saine alimentation pour des repas et des collations;
- Déployer en milieu scolaire des programmes visant le développement des connaissances et des compétences des jeunes en matière de saine alimentation (de type Les ateliers cinq épices, Croquarium), en particulier dans les milieux défavorisés.

Le chantier 4 du PAI-PGPS évaluera la pertinence et la faisabilité de soutenir l'offre de repas et de collations de bonne valeur nutritive dans les écoles de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le ministère pour soutenir davantage les politiques alimentaires scolaires, du primaire à l'université.

RÉPONSE

- La Politique-cadre Pour un virage santé à l'école traduit l'engagement du ministère de l'Éducation (MEQ) à agir de concert avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'adresse aux centres de services scolaires/commissions scolaires (organismes scolaires), aux écoles publiques et aux établissements d'enseignement privés.
- Le MEQ soutient le réseau scolaire par l'entremise des règles budgétaires de fonctionnement pour les organismes scolaires :
 - ✓ La mesure 15012 – Aide alimentaire vise l'achat d'aliments et de boissons respectant les orientations de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école afin de soutenir de façon prioritaire les élèves qui en ont besoin, au préscolaire, primaire et secondaire. En 2020-2021, la mesure a été élargie à l'ensemble des écoles du Québec grâce à une bonification de 11 M\$ afin de répondre aux besoins alimentaires des élèves, et ce, peu importe leur milieu socioéconomique¹. Les sommes utilisées doivent servir pour le déjeuner, le dîner ou les collations sur les heures de classe. Pour l'année scolaire 2020-2021, l'enveloppe budgétaire est de 14,4 M\$ pour le préscolaire et le primaire et de 15,7 M\$ pour le secondaire. Les enveloppes sont indexées annuellement selon le taux d'ajustement applicable.
 - ✓ Il est à noter qu'un montant supplémentaire non récurrent de 2 M\$ a été accordé aux organismes scolaires en 2020-2021 afin de s'assurer que les écoles-bâtiments, de rang décile 8 à 10 de l'indice du seuil de faible revenu, ne subissent pas de perte par rapport aux allocations qu'elles recevaient en 2019-2020 pour les frais de collation en services de garde.
- La mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Les activités d'ateliers culinaires sont admissibles à cette mesure budgétaire. L'enveloppe budgétaire disponible est de 73,6 M\$ pour l'année scolaire 2020-2021 et est indexée selon le taux d'ajustement applicable. L'enveloppe de cette mesure a été bonifiée de 41 M\$ pour l'année scolaire 2020-2021.
- Dans le cadre du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2017-2021, le MEQ est responsable de la mesure 1.4 en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Une des actions vise à déployer une nouvelle plateforme Web pour aider les écoles à suivre leurs progrès vers l'atteinte des objectifs de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école.

¹ De plus, l'enveloppe de la mesure pour les frais de collation en services de garde a été ajoutée à cette mesure.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le ministère pour maximiser les occasions pour les jeunes d'être actifs au quotidien et d'adopter un mode de vie physiquement actif de façon durable.

RÉPONSE**Volet loisir et sport**

- ***Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises***
- Le ministère de l'Éducation (MEQ) reconnaît et soutient les fédérations sportives, maîtres d'œuvre du développement de leur discipline. Ces organismes représentent :
 - 58 fédérations de régie sportive québécoises unisports et handisports soutenues par le MEQ;
 - 147 disciplines sportives;
 - au-delà de 75 000 entraîneurs;
 - plus de 900 000 participants, dont 25 000 visent les plus hauts sommets de l'excellence sportive.
- Le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), administré par le MEQ, tend à :
 - soutenir les fédérations sportives québécoises dans la mise en œuvre de leurs plans de développement de la pratique sportive, rendre accessible des programmes de formations et de perfectionnement des entraîneurs, des officiels et des autres cadres sportifs, offrir des services à tous les membres et organismes affiliés, et ce, pour tous les niveaux et groupes d'âge et toutes les disciplines et épreuves et, lorsque cela s'applique, aux athlètes ayant un handicap, soutenir la diffusion d'information et la visibilité, encourager les comportements éthiques et la pratique sécuritaire, soutenir la sanction des réseaux de compétition, les ligues, les tournois et les événements organisés par des organismes membres et la gestion de ceux-ci, veiller à l'application de la réglementation de sa ou de ses disciplines dans les réseaux de compétition ou les manifestations sous sa juridiction, selon le cadre de régie de l'organisme canadien auquel il est affilié et de la fédération internationale, s'il y a lieu.
- Par le PSFSQ, le MEQ soutient les opérations courantes des fédérations québécoises de régie sportive reconnues afin qu'elles offrent des services de qualité à leurs membres.
- Les sommes allouées au programme en 2020-2021 : 4 744 280 \$. À noter que l'enveloppe globale répartie entre les fédérations est restée la même qu'en 2019-2020, mais qu'une enveloppe supplémentaire de 2 081 784 \$ a été répartie entre treize fédérations pour soutenir la réalisation de leurs responsabilités en matière d'harmonisation et d'organisation du sport en milieu étudiant. Ainsi le total pour les fédérations sportives est de 6 826 064 \$.
- ***Placements Sports et Loisirs***
- Placements Sports et Loisirs est un programme d'appariement des dons obtenus par des fédérations unisports et des organismes nationaux de loisir (ONL) auprès d'entreprises privées et de mécènes, qui a pour but de soutenir le fonctionnement des fédérations et des ONL, et non pas leurs programmes de développement.
- Les règles de Placements Sports et Loisirs permettent :
 - d'aider davantage les fédérations et les ONL qui en ont le plus besoin;
 - de répondre rapidement aux besoins pressants;
 - de stabiliser le financement à long terme.

- Pour 2020-2021, 6 000 000 \$ sont consacrés à l'appariement des sommes recueillies par les fédérations et les ONL auprès du secteur privé (comprend les frais de gestion de 342 000 \$ alloués à l'organisme mandataire). Un montant de 4 000 000 \$ est réservé pour les fédérations et un de 2 000 000 \$ pour les ONL.
- Placements Sports et Loisirs renforce ainsi l'aptitude des fédérations et des ONL à bien desservir la population.
- Ces organisations pourront générer des revenus supplémentaires, notamment par une augmentation du nombre de membres et une plus grande capacité à obtenir des commandites.
- ***Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir***
- Le Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL), administré par le MEQ, vise à soutenir les organismes qui sont reconnus en vertu du Programme de reconnaissance des organismes nationaux de loisir (PRONL) et qui contribuent, par leur mission et leurs actions, à l'augmentation du niveau de la pratique d'activités de loisir de la population québécoise dans une perspective de développement durable.
- Sommes allouées au programme en 2020-2021 : 3 420 353 \$ (incluant le Programme d'aide financière aux événements de loisir).
- ***Programme de soutien au développement de l'excellence sportive***
- L'objectif du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE) est de soutenir financièrement les fédérations sportives québécoises dans leurs démarches visant l'atteinte des plus hauts sommets de la performance dans les disciplines qu'elles régissent, afin d'améliorer les performances des athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale. En 2020-2021, plus de 22 000 jeunes identifiés des niveaux élite, relève et espoir ont été rejoints par ce programme.
- Sommes allouées au PSDE en 2020-2021 : 7 520 000\$
- ***Programme Sport-études***
- Les programmes Sport-études (PSÉ) visent à soutenir des élèves-athlètes identifiés par leur fédération sportive dans la réussite de leurs études au secondaire et la poursuite de leurs objectifs sportifs par un encadrement adéquat tant au niveau de l'enseignement académique qu'au niveau du développement des qualités physiques et techniques. Ce dernier volet étant pris en charge par les fédérations sportives concernées.
- Dans le cadre des PSÉ, une aide financière est accordée aux établissements scolaires pour l'organisation des services périphériques tels que l'amélioration des salles d'entraînement, et des interventions en psychologie sportive et en nutrition.
- En 2020-2021, le MEQ reconnaissait 52 établissements scolaires offrant environ 700 PSÉ à 9396 élèves-athlètes membres de 37 fédérations sportives.
- En 2020-2021, la somme de 1 004 800 \$ a été répartie au prorata du nombre d'élèves-athlètes inscrits dans chacun des établissements scolaires offrant les PSÉ.
- ***Prévision du crédit d'impôt pour les cinq prochaines années***
- Pour l'année d'imposition 2020, le crédit d'impôt pour activités pour enfants, donnant droit à un crédit d'impôt remboursable pour les activités physiques ou les activités artistiques, culturelles ou récréatives des jeunes de 5 à 16 ans pour les familles gagnant 140 910 \$ ou moins est une mesure fiscale adoptée dans le cadre du Discours sur le budget 2013-2014.
- Ce crédit d'impôt s'ajoutait autrefois à celui offert par le gouvernement fédéral depuis 2007 et est sensiblement plus généreux que ce dernier, notamment parce qu'il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable, permettant aux familles à faible revenu d'en bénéficier, ce qui n'est pas le cas pour l'aide fédérale. Toutefois, la mesure du gouvernement fédéral a été abolie pour l'année d'imposition 2017.
- Le crédit d'impôt remboursable en faveur des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives prend toute sa valeur dans la mesure où il s'inscrit en complémentarité à la Politique de

l'activité physique, du sport et du loisir.

- Les principales caractéristiques de la mesure fiscale pour 2020 sont les suivantes :
 - Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit à ce crédit. Le montant maximal de ces frais est de 500 \$ par enfant, pour un crédit d'impôt maximal de 100 \$ par enfant.
 - Les frais considérés sont :
 - soit pour l'inscription de l'enfant à un programme qui comprend des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives convenant aux enfants, et dont la durée est d'au moins huit semaines consécutives ou d'au moins cinq jours consécutifs (camp de vacances) [ce programme ne doit pas faire partie d'un programme d'études d'une école],
 - soit pour l'adhésion de l'enfant à un club, à une association ou à une organisation semblable qui offre des activités physiques ou des activités artistiques, culturelles ou récréatives convenant aux enfants, à condition que l'adhésion soit d'une durée d'au moins huit semaines consécutives ;
 - S'il s'agit d'un programme d'une durée d'au moins cinq jours consécutifs, plus de 50 % des activités quotidiennes doivent comprendre une part importante d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives.
 - S'il s'agit d'un programme hebdomadaire d'une durée d'au moins huit semaines consécutives, la presque totalité des activités du programme doit comprendre une part importante d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives.
 - Un programme d'activités parascolaires offert dans une école n'est pas considéré comme faisant partie d'un programme d'études d'une école.
 - Les activités doivent être supervisées.

- ***Réseau du sport étudiant du Québec***

- Le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) assure la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant. Il favorise ainsi la réussite scolaire et la santé des jeunes.
- Cet organisme est soutenu par le MEQ pour coordonner l'organisation des activités d'envergure qui s'inscrivent dans les plans de développement des fédérations sportives ou dans le cadre de préoccupations du MEQ :
 - représentation, développement et consolidation du réseau du sport en milieu scolaire;
 - ratification des ententes de coopération avec les fédérations sportives ciblées par le MEQ.
- Le RSEQ, c'est plus de 232 000 jeunes au Québec qui participent aux activités du RSEQ présentes dans 12 universités, 65 cégeps, 1853 écoles primaires et 547 écoles secondaires. Il y a 14 disciplines sportives pratiquées au RSEQ par plus de 10 600 équipes sportives. Le RSEQ est représenté au plan local par 14 instances régionales.
- Les sommes allouées par le MEQ au RSEQ pour 2020-2021 sont de 2 320 000 \$, soit :
 - 360 000 \$ pour assumer les responsabilités liées à la réalisation de la mission du RSEQ;
 - 330 000 \$ pour assurer la coordination et le développement des outils du projet PR1MO;
 - 190 000 \$ pour la coordonner et gérer des programmes d'initiation à la pratique d'activités physiques et sportives dans les écoles primaires et secondaires du Québec
 - 1 440 000 \$ pour le Programme de financement des instances régionales en sport étudiant.

- ***Politique de l'activité physique, du sport et du loisir***

- La cible de la Politique est la suivante : d'ici 2027, le Gouvernement du Québec souhaite augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activités physiques pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.

- Les orientations prioritaires de la Politique se traduisent par quatre enjeux stratégiques : l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion ainsi que le leadership et la concertation.
- Toutes les mesures présentées dans le plan d'action lors du lancement de la Politique ont été réalisées, sont en cours ou se poursuivent. L'entièreté du budget ministériel en matière de loisir et de sport contribue à la réalisation de la vision de la Politique et en cohérence avec celle-ci. Toutefois, pour consolider davantage la Politique, le budget 2020-2021 prévoit 4 M\$ par année, jusqu'en 2024-2025. Ce qui a permis, notamment, en 2020-2021 :
 - Un déploiement régional de la Carte accompagnement loisir;
 - Un soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;
 - La création d'un volet soutien aux équipements récréatifs, sportifs et adaptés, dans le cadre de la mesure « Population Active »;
 - Des mesures en promotion de l'activité physique.

- ***Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées***

- Ce programme vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées en contribuant financièrement à l'offre d'un service d'accompagnement. Il vise aussi à soutenir la réalisation de projets d'envergure locale et régionale qui favorisent la pratique d'activités de loisir. Il contribue à l'atteinte de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

- ***Programme d'aide financière Kino-Québec***

- L'objectif de ce programme est de susciter l'engagement des organismes admissibles dans la réalisation de projets de promotion de la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population québécoise, et ce, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Ce programme contribue ainsi à atteindre la cible de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

- ***Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA)***

- La TMVPA, coordonnée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le MEQ et présidée par M^{me} Sylvie Bernier, a été mise en place en 2011 et elle vise à ce que d'ici 2027, le Québec soit un modèle de société physiquement active. Le mandat de la TMVPA est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin de s'assurer de leur cohésion puisque leur intervention contribue à l'adoption et au maintien d'un mode vie physiquement actif par la population québécoise.

- La TMVPA est également alimentée par plusieurs comités afin de faire avancer ses travaux sur des objets spécifiques :

- Comité développement moteur;
- Comité de développement et de promotion du plein air;
- Comité des offres de services en milieu scolaire;
- Comité mobilité active;
- Comité sécurité bien dosée;
- Comité écran et mode de vie physiquement actif.

- ***Campagnes ou stratégies de promotion actuelles***

- *Journée nationale du sport et de l'activité physique*

La Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP) invite la population à découvrir ou à redécouvrir le plaisir de bouger, de faire du sport et de pratiquer des activités physiques en tout genre et en tout lieu, que ce soit à des fins utilitaires ou pendant ses temps libres.

Chaque année, le 2 mai, le gouvernement du Québec profite de l'effervescence de l'éveil printanier typique du mois de mai pour rappeler aux Québécoises et aux Québécois à quel point il est agréable d'être actif physiquement et de maintenir ce mode de vie toute l'année.

- *Va donc jouer!*

VA DONC JOUER ! C'est le cri de ralliement à tout le Québec, à l'invitation des fédérations sportives et de plein air du Québec, qui vise à mettre de l'avant le plaisir et les bienfaits immédiats de bouger, de se dépasser, en jouant ou en occupant un rôle clé de bénévole, employé, entraîneur, officiel ou parent. Il y a une tonne de façons d'en profiter.

- Force 4

Mis en action par le Grand défi Pierre Lavoie, Force 4 est un programme de soutien aux écoles afin de leur offrir de l'équipement et des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure budgétaire « À l'école, on bouge! » du MEQ qui veut inciter les élèves du primaire à être physiquement actifs au moins 60 minutes par jour.

-

- Kino-Québec

- Kino-Québec est la référence en matière de contenu scientifique relativement à la promotion de la pratique régulière d'activités physiques. Au fil des ans, Kino-Québec a fait paraître plusieurs avis de son comité scientifique en matière de promotion de la pratique régulière d'activités physiques destinés aux intervenants des différents milieux, dont :

- Comité scientifique de Kino-Québec (2020). **Pour une population québécoise physiquement active : des recommandations / Savoir et agir**, Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, 84 p.
- **L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2011, 104 p.
- **Activité physique et santé osseuse**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2008, 39 p.
- **L'activité physique et le poids corporel**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2006, réédité en 2008, 44 p.
- **Stratégies éprouvées et prometteuses pour promouvoir la pratique régulière d'activités physiques au Québec**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, gouvernement du Québec, 2004, 31 p.
- **L'activité physique, déterminant de la santé des jeunes**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 2000, 24 p.
- **Quantité d'activité physique requise pour en retirer des bénéfices pour la santé**. Direction du sport et de l'activité physique, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1999, 27 p.

- *Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour*

- En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir Au Québec, on bouge!, la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école, la Politique gouvernementale de prévention en santé et la Politique de la réussite éducative, la mesure 15023 *À l'école, on bouge!* est inscrite aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année scolaire 2020-2021.
- Cette mesure vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes.
- Au total, pour l'année scolaire 2020-2021, 978 écoles ont bénéficié de la mesure, dont 230 nouvelles.
- Toutes les écoles qui bénéficient de cette mesure se sont inscrites volontairement et gratuitement au Programme Force 4 du Grand Défi Pierre Lavoie, soutenu financièrement par le MEQ.

Volet Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

• **Récréations**

- Le 12 février 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, et la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Isabelle Charest, ont annoncé l'intention du gouvernement de modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (chapitre I-13.3, R. 8) afin qu'il prévoie explicitement que les deux périodes de détente dont l'élève de l'enseignement primaire bénéficie le matin et l'après-midi sont d'un minimum de 20 minutes chacune.
- Ce geste du gouvernement favorise le jeu libre et actif à l'extérieur et l'atteinte de l'objectif recommandé de faire un minimum de 60 minutes d'activités physiques par jour.
- Les modifications réglementaires visent à soutenir le développement global, la santé et la réussite éducative des élèves, elles ne nécessitent pas de budgets supplémentaires et sont maintenant en vigueur.

• **15028 – Activités parascolaires au secondaire**

- La mesure vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation, et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative.
 - En date du 21 décembre 2020, 344 écoles secondaires ont rempli le formulaire d'inscription à la mesure. Ces écoles totalisent 233 751 élèves. Cela représente 70 % des élèves si nous prenons en compte l'effectif de l'année scolaire 2019-2020 (335 322 élèves). Ces derniers ont donc la possibilité de s'inscrire gratuitement à une heure d'activités parascolaires par jour.
- 15029 – Cour d'école vivante, animée et sécuritaire
- Dans la volonté d'offrir des milieux éducatifs de qualité, encourageant la pratique régulière d'activités physiques, la mesure vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, pour qu'ils rendent accessibles à leurs élèves et à la communauté des cours d'écoles vivantes, animées, sécuritaires, inclusives et bien entretenues. Plus un jeune est à l'extérieur, plus il est actif physiquement. Cela contribue, entre autres, à atténuer les problèmes liés au manque d'attention en classe. Il s'agit d'une mesure protégée, dont l'allocation est accordée *a priori*.